Parlement européen
2024-2029

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2025/2239(INI)

15.12.2025

AMENDEMENTS
1 - 763

Projet de rapport
Konstantinos Arvanitis
(PE779.664v01-00)

Rapport de la Commission sur l'état de droit 2025 – rapport annuel 2025
(2025/2239(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le traité sur l'Union européenne (traité UE), notamment son article 2***, son article 3, paragraphe 1, son article 3, paragraphe 3, deuxième alinéa, son article 4, paragraphe 3,*** et ses articles 5, ***6,*** 7***, 11, 19*** et 49,	– vu le traité sur l'Union européenne (traité UE), notamment son article 2 et ses articles ***4,*** 5, 7 et 49,

Or. sk

Amendement 2
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), notamment ses articles ***concernant le respect, la protection et la promotion de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux au sein de l'Union, dont ses articles 70,*** 258, 259, 260, 263, 265 et 267,	– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), notamment ses articles 258, 259, 260, 263, 265 et 267,

Or. sk

Amendement 3
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la charte des droits	– vu la charte des droits

fondamentaux de l'Union européenne (ci-après dénommée «charte»),	fondamentaux de l'Union européenne (ci-après dénommée «charte») ***et notamment son article 51***,

Or. sk

Amendement 4
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le protocole nº30 sur l'application limitée de la charte des droits fondamentaux à la Pologne et au Royaume-Uni («Protocole britannique»);

Or. pl

Amendement 5
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 7

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des	***supprimé***

visas[2] (le règlement portant dispositions communes),

[2] JO L 231 du 30.6.2021, p. 159, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/1060/oj.

Or. sk

Amendement 6
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union[3] (le «règlement financier»), et notamment son article 6, paragraphe 3,	***supprimé***

[3] JO L 2024/2509 du 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj.

Or. en

Amendement 7
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général	***supprimé***

de l'Union[3] (le «règlement financier»), et notamment son article 6, paragraphe 3,

[3] JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj.

Or. sk

Amendement 8
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le règlement (UE) 2021/692 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 établissant le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et abrogeant le règlement (UE) nº 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) nº 390/2014 du Conseil[4],	***supprimé***

[4] JO L 156 du 5.5.2021, p. 1., ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/692/oj.

Or. sk

Amendement 9
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 10

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le paquet de propositions de la Commission pour un cadre financier pluriannuel 2028-2034,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 10
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les principes des Nations unies concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (principes de Paris), adoptés par la résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 décembre 1993,

Or. en

Amendement 11
Nicolas Bay, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les instruments des Nations unies sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels que la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention relative aux droits des personnes handicapées, la déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, les recommandations du Forum des Nations unies sur les questions relatives aux	***supprimé***

minorités, les recommandations et rapports de l'examen périodique universel des Nations unies, ainsi que la jurisprudence des organes des traités des Nations unies et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies,

Or. en

Amendement 12
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les instruments des Nations unies sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels que la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention relative aux droits des personnes handicapées, la déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, les recommandations du Forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, les recommandations et rapports de l'examen périodique universel des Nations unies, ainsi que la jurisprudence des organes des traités des Nations unies et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 13
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention européenne des droits de l'homme, la charte sociale européenne, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du comité européen des droits sociaux, ainsi que les conventions, recommandations, résolutions, avis et rapports de l'Assemblée parlementaire, du Comité des ministres, du commissaire aux droits de l'homme, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion, de la Commission de Venise et d'autres organes du Conseil de l'Europe,	***supprimé***

Or. en

Amendement 14
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention européenne des droits de l'homme, la charte sociale européenne, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du comité européen des droits sociaux, ainsi que les conventions, recommandations, résolutions, avis et rapports de l'Assemblée parlementaire, du Comité des ministres, du commissaire aux droits de l'homme, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, du Comité directeur sur l'anti-	***supprimé***

discrimination, la diversité et l'inclusion, de la Commission de Venise et d'autres organes du Conseil de l'Europe,

Or. sk

Amendement 15
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention européenne des droits de l'homme, la charte sociale européenne, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du comité européen des droits sociaux, ainsi que les conventions, recommandations, résolutions, avis et rapports de l'Assemblée parlementaire, du Comité des ministres, du commissaire aux droits de l'homme, ***de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion,*** de la Commission de Venise et d'autres organes du Conseil de l'Europe,	– vu la convention européenne des droits de l'homme, la charte sociale européenne, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du comité européen des droits sociaux, ainsi que les conventions, recommandations, résolutions, avis et rapports de l'Assemblée parlementaire, du Comité des ministres, du commissaire aux droits de l'homme, de la Commission de Venise et d'autres organes du Conseil de l'Europe,

Or. fi

Amendement 16
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 13

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 17
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 18
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne du 23 mai 2007 et les conclusions du Conseil du 17 décembre 2024 relatives aux priorités de l'Union européenne pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe 2025-2026,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 19
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 16

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la proposition du 20 décembre 2017 concernant une décision du Conseil relative à la constatation d'un risque clair de violation grave, par la République de Pologne, de l'état de droit (COM(2017)0835), présentée par la Commission conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE,	***supprimé***

Or. en

Amendement 20
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 16

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la proposition du 20 décembre 2017 concernant une décision du Conseil relative à la constatation d'un risque clair de violation grave, par la République de Pologne, de l'état de droit (COM(2017)0835), présentée par la Commission conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE,	***supprimé***

Or. en

Amendement 21
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Visa 16

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la proposition	***supprimé***

du 20 décembre 2017 concernant une décision du Conseil relative à la constatation d'un risque clair de violation grave, par la République de Pologne, de l'état de droit (COM(2017)0835), présentée par la Commission conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE,

Or. pl

Amendement 22
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 17

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 25 octobre 2016 contenant des recommandations à la Commission sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux[5],	***supprimé***

[5] JO C 215 du 19.6.2018, p. 162.

Or. en

Amendement 23
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 17

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 25 octobre 2016 contenant des recommandations à la Commission sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits	***supprimé***

fondamentaux[5],

[5] JO C 215 du 19.6.2018, p. 162.

Or. fi

Amendement 24
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport intérimaire du 13 novembre 2025 sur la proposition de décision du Conseil constatant, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée (C9-0000/2022 – 2018/0902R(NLE)), qui souligne que, bien que la panoplie d'instruments dont dispose l'Union pour défendre ses valeurs ait été considérablement élargie, son efficacité repose sur une application cohérente et uniforme dans toutes les institutions, et demande la mise en place d'un Semestre européen de l'état de droit assorti de jalons fixes et d'une participation institutionnelle active, conçu pour être progressivement étendu à toutes les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE et fondé sur des indicateurs objectifs, en veillant à ce que toute conclusion préoccupante entraîne des conséquences réelles similaires à celles du mécanisme du Semestre européen,

Or. en

Amendement 25

Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2016/343 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales[6 bis],
	[6 bis] JO L 65 du 11.3.2016, p. 1, http://data.europa.eu/eli/dir/2016/343/oj.

Or. en

Amendement 26
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 7 février 2018 sur la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l'Union européenne[6],	***supprimé***
[6] JO C 463 du 21.12.2018, p. 21.	

Or. en

Amendement 27
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 7 février 2018 sur la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l'Union européenne[6],	***supprimé***

[6] JO C 463 du 21.12.2018, p. 21.

Or. fi

Amendement 28
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 18

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 7 février 2018 sur la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l'Union européenne[6],	***supprimé***

[6] JO C 463 du 21.12.2018, p. 21.

Or. sk

Amendement 29
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 19

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 1er mars 2018 sur la décision de la Commission de déclencher l'article 7, paragraphe 1, du traité UE en ce qui concerne la situation	***supprimé***

en Pologne[7],

[7] JO C 129 du 5.4.2019, p. 13.

Or. en

Amendement 30
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 19

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 1er mars 2018 sur la décision de la Commission de déclencher l'article 7, paragraphe 1, du traité UE en ce qui concerne la situation en Pologne[7],	***supprimé***

[7] JO C 129 du 5.4.2019, p. 13.

Or. en

Amendement 31
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Visa 19

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 1er mars 2018 sur la décision de la Commission de déclencher l'article 7, paragraphe 1, du traité UE en ce qui concerne la situation en Pologne[7],	***supprimé***

[7] JO C 129 du 5.4.2019, p. 13.

Or. pl

Amendement 32
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 20

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 19 avril 2018 sur la nécessité de mettre en place un instrument pour les valeurs européennes afin de soutenir les organisations de la société civile qui favorisent les valeurs fondamentales dans l'Union européenne aux niveaux local et national[8],	***supprimé***

[8] JO C 390 du 18.11.2019, p. 117.

Or. fi

Amendement 33
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 20

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 19 avril 2018 sur la nécessité de mettre en place un instrument pour les valeurs européennes afin de soutenir les organisations de la société civile qui favorisent les valeurs fondamentales dans l'Union européenne aux niveaux local et national[8],	***supprimé***

[8] JO C 390 du 18.11.2019, p. 117.

Or. en

Amendement 34
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 20

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 19 avril 2018 sur la nécessité de mettre en place un instrument pour les valeurs européennes afin de soutenir les organisations de la société civile qui favorisent les valeurs fondamentales dans l'Union européenne aux niveaux local et national[8],	***supprimé***

[8] JO C 390 du 18.11.2019, p. 117.

Or. sk

Amendement 35
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 21

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 12 septembre 2018 relative à une proposition invitant le Conseil à constater, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée[9],	***supprimé***

[9] JO C 433 du 23.12.2019, p. 66.

Or. en

Amendement 36

Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 21

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 12 septembre 2018 relative à une proposition invitant le Conseil à constater, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée[9],	***supprimé***

[9] JO C 433 du 23.12.2019, p. 66.

Or. en

Amendement 37
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 22

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 13 novembre 2018 sur les normes minimales pour les minorités dans l'Union européenne[10],	***supprimé***

[10] JO C 363 du 28.10.2020, p. 13.

Or. fi

Amendement 38
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution

Visa 22

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 13 novembre 2018 sur les normes minimales pour les minorités dans l'Union européenne[10],	***supprimé***

[10] JO C 363 du 28.10.2020, p. 13.

Or. en

Amendement 39
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 22

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 13 novembre 2018 sur les normes minimales pour les minorités dans l'Union européenne[10],	***supprimé***

[10] JO C 363 du 28.10.2020, p. 13.

Or. sk

Amendement 40
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 23

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 14 novembre 2018 sur la nécessité d'un mécanisme approfondi de l'Union pour la protection de la démocratie, de l'état de	***supprimé***

droit et des droits fondamentaux[11],

[11] JO C 363 du 28.10.2020, p. 45.

Or. en

Amendement 41
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission publiée le 17 juillet 2019, intitulée «Renforcement de l'état de droit au sein de l'Union – Plan d'action» (COM(2019) 343 final), et celle du 3 avril 2019, intitulée «Poursuivre le renforcement de l'état de droit au sein de l'Union – État des lieux et prochaines étapes envisageables» (COM(2019) 163 final),

Or. en

Amendement 42
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 24

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 7 octobre 2020 sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux[12],	***supprimé***

[12] JO C 395 du 29.9.2021, p. 2.

Or. en

Amendement 43
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 24

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 7 octobre 2020 sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux[12],	***supprimé***

[12] JO C 395 du 29.9.2021, p. 2.

Or. en

Amendement 44
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 25

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 octobre 2020 sur l'état de droit et les droits fondamentaux en Bulgarie[13],	***supprimé***

[13] JO C 395 du 29.9.2021, p. 63.

Or. en

Amendement 45

Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Visa 25

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 octobre 2020 sur l'état de droit et les droits fondamentaux en Bulgarie[13],	***supprimé***

[13] JO C 395 du 29.9.2021, p. 63.

Or. en

Amendement 46
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union («règlement sur la conditionnalité»),

Or. en

Amendement 47
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du

	24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et à la politique des visas (ci-après le «règlement portant dispositions communes»),

Or. en

Amendement 48
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 27

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 17 décembre 2020 sur l'initiative citoyenne européenne «Minority SafePack – Nous sommes un million à signer pour la diversité de l'Europe»[15],	***supprimé***

[15] JO C 445 du 29.10.2021, p. 70.

Or. en

Amendement 49
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 27

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 17 décembre 2020 sur l'initiative citoyenne européenne «Minority SafePack – Nous sommes un million à signer pour la diversité de l'Europe»[15],	***supprimé***

[15] JO C 445 du 29.10.2021, p. 70.

Or. sk

Amendement 50
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/692 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 établissant le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et abrogeant le règlement (UE) nº 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) nº 390/2014 du Conseil,

Or. en

Amendement 51
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 28

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 juin 2021 sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne et l'application du	***supprimé***

règlement (UE, Euratom) 2020/20922092 relatif à la conditionnalité[16],

[16] JO C 67 du 8.2.2022, p. 86.

Or. en

Amendement 52
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 28

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 juin 2021 sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne et l'application du règlement (UE, Euratom) 2020/20922092 relatif à la conditionnalité[16],	***supprimé***

[16] JO C 67 du 8.2.2022, p. 86.

Or. en

Amendement 53
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Visa 29

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 24 juin 2021 concernant le rapport 2020 sur l'état de droit de la 17 Commission[17],	***supprimé***

[17] JO C 81 du 18.2.2022, p. 27.

Or. en

Amendement 54
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 30

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 juillet 2021 sur l'élaboration de lignes directrices relatives à l'application du régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union[18],	***supprimé***

[18] JO C 99 du 1.3.2022, p. 146.

Or. en

Amendement 55
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 30

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 juillet 2021 sur l'élaboration de lignes directrices relatives à l'application du régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union[18],	***supprimé***

[18] JO C 99 du 1.3.2022, p. 146.

Or. en

Amendement 56
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 31

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 16 septembre 2021 contenant des recommandations à la Commission sur l'identification de la violence fondée sur le genre comme un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE[19],	***supprimé***

[19] JO C 117 du 11.3.2022, p. 88.

Or. fi

Amendement 57
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 31

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 16 septembre 2021 contenant des recommandations à la Commission sur l'identification de la violence fondée sur le genre comme un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE[19],	***supprimé***

[19] JO C 117 du 11.3.2022, p. 88.

Or. en

Amendement 58
Erik Kaliňák

Proposition de résolution

Visa 31

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 16 septembre 2021 contenant des recommandations à la Commission sur l'identification de la violence fondée sur le genre comme un nouveau domaine de criminalité énuméré à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE[19],	***supprimé***

[19] JO C 117 du 11.3.2022, p. 88.

Or. sk

Amendement 59
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 32

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 novembre 2021 sur le renforcement de la démocratie ainsi que de la liberté et du pluralisme des médias dans l'UE: l'utilisation abusive d'actions au titre du droit civil et pénal pour réduire les journalistes, les ONG et la société civile au silence[20],	***supprimé***

[20] JO C 205 du 20.5.2022, p. 2.

Or. sk

Amendement 60
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 34

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu sa résolution du 8 mars 2022 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe[22],		***supprimé***

[22] JO C 347 du 9.9.2022, p. 2.

Or. sk

Amendement 61
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 34

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 mars 2022 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe[22],	***supprimé***

[22] JO C 347 du 9.9.2022, p. 2.

Or. en

Amendement 62
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 34

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 mars 2022 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe[22],	***supprimé***

[22] JO C 347 du 9.9.2022, p. 2.

Or. en

Amendement 63
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Visa 34

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 8 mars 2022 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe[22],	***supprimé***

[22] JO C 347 du 9.9.2022, p. 2.

Or. en

Amendement 64
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 36

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ[24],	***supprimé***

[24] JO C 474 du 24.11.2021, p. 140.

Or. en

Amendement 65
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Visa 36

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ[24],	***supprimé***

[24] JO C 474 du 24.11.2021, p. 140.

Or. en

Amendement 66
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Visa 36

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ[24],	***supprimé***

[24] JO C 474 du 24.11.2021, p. 140.

Or. en

Amendement 67
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 36

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ[24],	***supprimé***

[24] JO C 474 du 24.11.2021, p. 140.

Or. sk

Amendement 68
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Visa 38

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 9 juin 2022 sur l'état de droit et l'approbation éventuelle du plan de relance national (FRR) polonais[26],	***supprimé***

[26] JO C 493 du 27.12.2022, p. 108.

Or. pl

Amendement 69
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 38

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 9 juin 2022 sur l'état de droit et l'approbation éventuelle du plan de relance national (FRR) polonais[26],	***supprimé***

[26] JO C 493 du 27.12.2022, p. 108.

Or. en

Amendement 70
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 38

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 9 juin 2022 sur l'état de droit et l'approbation éventuelle du plan de relance national (FRR) polonais[26],	***supprimé***

[26] JO C 493 du 27.12.2022, p. 108.

Or. en

Amendement 71
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 39

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 15 septembre 2022 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2020 et en 2021[27],	***supprimé***

[27] JO C 125 du 5.4.2023, p. 80.

Or. en

Amendement 72
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 40

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 15 septembre 2022 sur la proposition de	***supprimé***

décision du Conseil constatant, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, l'existence d'un risque clair de violation grave, par la Hongrie, des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée[28],

[28] JO C 125 du 5.4.2023, p. 463.

Or. en

Amendement 73
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 40

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 15 septembre 2022 sur la proposition de décision du Conseil constatant, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, l'existence d'un risque clair de violation grave, par la Hongrie, des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée[28],	***supprimé***

[28] JO C 125 du 5.4.2023, p. 463.

Or. en

Amendement 74
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 42

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 20 octobre 2022 sur la multiplication des	***supprimé***

crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTIQ+ à travers l'Europe compte tenu du récent meurtre homophobe en Slovaquie[30],

[30] JO C 149 du 28.4.2023, p. 22.

Or. sk

Amendement 75
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Visa 42

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 20 octobre 2022 sur la multiplication des crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTIQ+ à travers l'Europe compte tenu du récent meurtre homophobe en Slovaquie[30],	***supprimé***

[30] JO C 149 du 28.4.2023, p. 22.

Or. en

Amendement 76
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 42

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 20 octobre 2022 sur la multiplication des crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTIQ+ à travers l'Europe compte tenu du ***récent*** meurtre homophobe en Slovaquie[30],	– vu sa résolution du 20 octobre 2022 sur la multiplication des crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTIQ+ à travers l'Europe compte tenu du meurtre homophobe ***ayant eu lieu la même année*** en Slovaquie[30],

[30] JO C 149 du 28.4.2023, p. 22.

[30] JO C 149 du 28.4.2023, p. 22.

Or. en

Amendement 77
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 43

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 novembre 2022 sur la justice raciale, la non-discrimination et la lutte contre le racisme dans l'Union[31],	***supprimé***

[31] JO C 161 du 5.5.2023, p. 10.

Or. fi

Amendement 78
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 43

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 novembre 2022 sur la justice raciale, la non-discrimination et la lutte contre le racisme dans l'UE[31],	***supprimé***

[31] JO C 161 du 5.5.2023, p. 10.

Or. en

Amendement 79
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 43

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 10 novembre 2022 sur la justice raciale, la non-discrimination et la lutte contre le racisme dans l'UE[31],	***supprimé***

[31] JO C 161 du 5.5.2023, p. 10.

Or. en

Amendement 80
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 44

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 24 novembre 2022 sur l'évaluation du respect par la Hongrie des conditions relatives à l'état de droit prévues par le règlement relatif à la conditionnalité et l'état d'avancement du PRR hongrois[32],	***supprimé***

[32] JO C 167 du 11.5.2023, p. 74.

Or. en

Amendement 81
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 44

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 24 novembre 2022 sur l'évaluation du respect par la Hongrie des conditions relatives à l'état de droit prévues par le règlement relatif à la conditionnalité et l'état d'avancement du PRR hongrois[32],	***supprimé***

[32] JO C 167 du 11.5.2023, p. 74.

Or. en

Amendement 82
Emma Rafowicz, Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Murielle Laurent, Hannes Heide, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Visa 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE nº 226),

Or. en

Amendement 83
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Visa 47

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 7 février 2024 sur l'état de droit et la liberté des médias en Grèce[35],	***supprimé***

[35] JO C, C/2024/6334, 7.11.2024, ELI:

http://data.europa.eu/eli/C/2024/6334/oj.

Or. en

Amendement 84
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 50

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 1er juin 2023 sur les violations de l'état de droit et des droits fondamentaux en Hongrie et le gel des fonds de l'Union européenne[38],	***supprimé***

[38] JO C, C/2023/1223, 21.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1223/oj.

Or. en

Amendement 85
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 50

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 1er juin 2023 sur les violations de l'état de droit et des droits fondamentaux en Hongrie et le gel des fonds de l'Union européenne[38],	***supprimé***

[38] JO C, C/2023/1223, 21.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1223/oj.

Or. en

Amendement 86
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Visa 51

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport de sa commission d'enquête chargée d'enquêter sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents (PEGA) et sa recommandation du 15 juin 2023 à l'attention du Conseil et de la Commission à la suite de l'enquête sur les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union lors de l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents[39],	***supprimé***

[39] JO C, C/2024/494 du 23.1.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/494/oj.

Or. en

Amendement 87
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 52

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 juillet 2023 sur la loi électorale, la commission d'enquête et l'état de droit en Pologne[40],	***supprimé***

[40] JO C, C/2024/3995 du 17.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3995/oj.

Or. en

Amendement 88
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 52

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 juillet 2023 sur la loi électorale, la commission d'enquête et l'état de droit en Pologne[40],	***supprimé***

[40] JO C, C/2024/3995 du 17.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3995/oj.

Or. en

Amendement 89
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Visa 52

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 11 juillet 2023 sur la loi électorale, la commission d'enquête et l'état de droit en Pologne[40],	***supprimé***

[40] JO C, C/2024/3995, 17.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3995/oj.

Or. pl

Amendement 90
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution

Visa 54

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 6 décembre 2023 intitulée «No place for hate: a Europe united against hatred» (La haine n'a pas sa place en Europe: unissons-nous contre la haine) (JOIN(2023)0051),	***supprimé***

Or. en

Amendement 91
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 54

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 6 décembre 2023 intitulée «La haine n'a pas sa place en Europe: unissons-nous contre la haine» (JOIN(2023)0051),	***supprimé***

Or. fi

Amendement 92
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 56

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 18 janvier 2024 sur l'extension de la liste des infractions de l'Union européenne	***supprimé***

aux discours de haine et aux crimes de haine[43],

[43] JO C, C/2024/5733, 17.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/5733/oj.

Or. sk

Amendement 93
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 56

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 18 janvier 2024 sur l'extension de la liste des infractions de l'Union européenne aux discours de haine et aux crimes de haine[43],	***supprimé***

[43] JO C, C/2024/5733, 17.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/5733/oj.

Or. fi

Amendement 94
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 56

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 18 janvier 2024 sur l'extension de la liste des infractions de l'Union européenne aux discours de haine et aux crimes de haine[43],	***supprimé***

[43] JO C, C/2024/5733 du 17.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/5733/oj.

Or. en

Amendement 95
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 56

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 18 janvier 2024 sur l'extension de la liste des infractions de l'Union européenne aux discours de haine et aux crimes de haine[43],	***supprimé***

[43] JO C, C/2024/5733 du 17.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/5733/oj.

Or. en

Amendement 96
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Visa 56 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 11 avril 2024 sur l'établissement d'un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (règlement européen sur la liberté des médias)[45 bis],

[45 bis] JO L 2024/1083 du 17.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1083/oj

Or. en

Amendement 97
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Visa 57

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 24 avril 2024 sur les auditions actuellement menées au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE en ce qui concerne la Hongrie pour renforcer l'état de droit, et leurs incidences budgétaires[44],	***supprimé***

[44] JO C, C/2025/3705, 17.9.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3705/oj.

Or. en

Amendement 98
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Jadwiga Wiśniewska, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 57

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 24 avril 2024 sur les auditions actuellement menées au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE en ce qui concerne la Hongrie pour renforcer l'état de droit, et leurs incidences budgétaires[44],	***supprimé***

[44] JO C, C/2025/3705, 17.9.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3705/oj.

Or. en

Amendement 99
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Visa 58

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la conclusion de la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE à l'égard de la Pologne, annoncée par la Commission le 29 mai 2024 à la suite des mesures prises par la Pologne pour rétablir la conformité avec les normes de l'état de droit de l'Union,	***supprimé***

Or. pl

Amendement 100
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 58

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la conclusion de la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE à l'égard de la Pologne, annoncée par la Commission le 29 mai 2024 à la suite des mesures prises par la Pologne pour rétablir la conformité avec les normes de l'état de droit de l'Union,	***supprimé***

Or. en

Amendement 101

Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 59

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la résolution 2262 (2019) du 24 janvier 2019 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulée «Promouvoir les droits des personnes appartenant aux minorités nationales»,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 102
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'Eurobaromètre publié en juillet 2024, qui indique que 72 % des Européens considèrent que l'Union joue un rôle important dans le maintien de l'état de droit dans leur pays, que 89 % estiment qu'il est important que tous les États membres respectent les valeurs fondamentales de l'Union, y compris les droits fondamentaux, l'état de droit et la démocratie, et que 86 % estiment qu'il est essentiel que les médias et les organisations de la société civile dans tous les autres États membres puissent fonctionner librement et sans pression, même lorsqu'ils sont critiques, tandis que seulement 53 % des Européens se sentent informés sur l'état de droit,

Or. en

Amendement 103
Katarina Barley, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Visa 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les études[1 bis] qui montrent que les systèmes de recommandation des plateformes de médias sociaux créent des «chambres d'écho»,
	[1 bis] Fabrizio Germano et al., «Ranking for Engagement: How Social Media Algorithms Fuel Misinformation and Polarization» [2025] https://bw.bse.eu/wp-content/uploads/2025/07/1501.pdf; Congli Zhang et al. «Polarization in social media» [2025] https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0378437125001396

Or. en

Amendement 104
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Pina Picierno, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Katarina Barley, Murielle Laurent, Francisco Assis, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Visa 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions de la dernière enquête Eurobaromètre Flash intitulée «EU challenges and priorities» (Défis et priorités de l'Union européenne)[1 bis],
	[1 bis] https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3380

Or. en

Amendement 105
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 63

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les comptes rendus, les rapports de mission, les questions écrites et les réponses de son groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux[45],	***supprimé***

[45] Pour plus d'informations sur toutes les activités de surveillance du groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, voir: pour la dernière législature: https://www.europarl.europa.eu/committees/en/libe-democracy-rule-of-law-and-fundament/product-details/20190103CDT02662, et pour la législature en cours: https://www.europarl.europa.eu/committees/sk/working-group-democracy-rule-of-law-and-/product-details/20241205CDT13884.

Or. sk

Amendement 106
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de la Commission du 16 juillet 2025 pour le prochain cadre financier pluriannuel, qui

confirme que le respect de l'état de droit reste inconditionnel, que le règlement relatif à la conditionnalité continuera de protéger le budget de l'Union contre les violations de l'état de droit, et que les plans de partenariat national et régional comporteront des garanties supplémentaires pour assurer le plein respect des principes de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux,

Or. en

Amendement 107
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Visa 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la contribution de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) à la Commission européenne dans le cadre de la préparation du rapport annuel 2025 sur l'état de droit,

Or. en

Amendement 108
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Pina Picierno, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Katarina Barley, Murielle Laurent, Francisco Assis, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Visa 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions du Conseil du 27 juin 2024 et sa feuille de route pour les travaux futurs sur les réformes internes[1 bis],

1 bis

https://www.consilium.europa.eu/media/qa3lblga/euco-conclusions-27062024-en.pdf

Or. en

Amendement 109
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Visa 63 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la clinique juridique de l'Institut pour la démocratie de l'Université d'Europe centrale intitulé «Rule of Law beyond the EU Member States: Assessing the Union's Performance 2025» (L'état de droit au-delà des États membres de l'Union: évaluation des performances de l'Union en 2025),

Or. en

Amendement 110
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Visa 63 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat, adoptée le 12 mars 2025 et ouverte à la signature le 13 mai 2025,

Or. en

Amendement 111
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 64

Proposition de résolution	*Amendement*
vu la communication de la Commission du 8 octobre 2025 intitulée: «Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2026-2030»,	***supprimé***

Or. fi

Amendement 112
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 64

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 8 octobre 2025 intitulée «Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2026-2030»,	***supprimé***

Or. en

Amendement 113
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Visa 64

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 8 octobre 2025 intitulée	***supprimé***

«Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2026-2030»,

Or. en

Amendement 114
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Visa 64

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 8 octobre 2025 intitulée «Une Union de l'égalité: Stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030»,	***supprimé***

Or. sk

Amendement 115
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 64 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport annuel 2024 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, publié par la Commission européenne le 10 octobre 2024, qui examine la situation des droits fondamentaux dans l'Union et met en évidence les défis persistants en matière de protection effective de ces droits,

Or. en

Amendement 116
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 64 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le discours sur l'état de l'Union de 2025, prononcé le 10 septembre 2025, qui a réaffirmé que la démocratie et l'état de droit sont les garants des libertés fondamentales, a souligné les progrès accomplis dans le renforcement des outils de mise en œuvre et la mise en place d'un nouveau cycle de l'état de droit visant à détecter et à résoudre rapidement les problèmes grâce à l'engagement, et a appelé à un cycle annuel intégré avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution de toutes les institutions, ainsi que le renforcement du lien entre les fonds de l'Union européenne et le respect de l'état de droit dans le cadre du prochain budget à long terme, en affirmant que le respect de l'état de droit est une condition essentielle pour accéder aux fonds de l'Union, tant aujourd'hui qu'à l'avenir,

Or. en

Amendement 117
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Visa 65 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport intermédiaire du 13 novembre 2025 sur la proposition de décision du Conseil constatant,

	conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, l'existence d'un risque clair de violation grave, par la Hongrie, des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée (C9-0000/2022 – 2018/0902R(NLE)),

Or. en

Amendement 118
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Visa 66

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 12 novembre 2025 intitulée «Bouclier européen de la démocratie: renforcer la position de démocraties fortes et résilientes» (JOIN(2025)0791), et la communication de la Commission du 12 novembre 2025 intitulée «Une stratégie de l'Union pour la société civile» (COM(2025)0790),	***supprimé***

Or. en

Amendement 119
Juan Fernando López Aguilar, Sophie Wilmès, Kristian Vigenin, Javier Moreno Sánchez, Elio Di Rupo, Matjaž Nemec, Alessandro Zan, Ana Catarina Mendes, Francisco Assis, Murielle Laurent, Katarina Barley, Sandro Ruotolo, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Pina Picierno, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Visa 66 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité des régions

du 2 avril 2025 intitulé «La perspective locale et régionale dans la mise en œuvre de l'état de droit au sein de l'Union européenne»[1 bis],

[1 bis] https://cor.europa.eu/fr/nos-travaux/les-avis/cdr-3434-2024

Or. en

Amendement 120
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Visa 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 25 novembre 2025 sur la proposition de décision du Conseil constatant, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, l'existence d'un risque clair de violation grave, par la Hongrie, des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée (2018/0902R(NLE)),

Or. en

Amendement 121
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Visa 69 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le 34e rapport général du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe,

Or. en

Amendement 122
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Visa 69 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le 25e rapport d'activité général du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe,

Or. en

Amendement 123
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Visa 69 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le classement mondial de la liberté de la presse de 2025 de RSF,

Or. en

Amendement 124
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Visa 69 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport annuel 2025 sur les droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA),

Or. en

Amendement 125
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; ***que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union;*** que ***ces valeurs sont partagées par tous les États membres et qu'elles devraient*** être ***défendues et promues activement et de façon cohérente par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe***; ***que toute atteinte à ces valeurs fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;***	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; ***qu'il importe de défendre ces valeurs en Europe;*** que ***la souveraineté des États membres doit*** être ***respectée dans tous les domaines d'action***;

Or. fi

Amendement 126
Juan Fernando López Aguilar, Sophie Wilmès, Kristian Vigenin, Javier Moreno Sánchez, Elio Di Rupo, Matjaž Nemec, Alessandro Zan, Ana Catarina Mendes, Francisco Assis, Sandro Ruotolo, Murielle Laurent, Katarina Barley, Emma Rafowicz, Chloé Ridel, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Krzysztof Śmiszek, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*

A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ces valeurs sont partagées par tous les États membres et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de façon cohérente par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe; que toute atteinte à ces valeurs fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ces valeurs sont partagées par tous les États membres et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de façon cohérente par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe; que ***les États membres devraient veiller à ce qu'il n'y ait pas de régression dans la protection des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; que*** toute atteinte à ces valeurs fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;

Or. en

Amendement 127
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs ***proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et*** dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ***ces*** valeurs ***sont partagées par tous les***	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs ***qui sont communes aux États membres de l'Union et qui sont inscrites*** dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ***la démocratie, l'état de droit et les***

États membres et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de façon cohérente par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe; que toute atteinte à ces valeurs fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;

droits fondamentaux sont des valeurs ***qui se renforcent mutuellement et que, lorsqu'elles sont affaiblies, l'Union est confrontée à*** une menace systémique, tout comme les droits et les libertés des personnes vivant sur son territoire;

Or. en

Amendement 128
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE***, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme***; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ces valeurs sont partagées par tous les États membres ***et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de façon cohérente par l'Union et par*** chacun des États membres ***dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe***; que ***toute atteinte à ces*** valeurs ***fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant*** dans ***l'Union***;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union ***et ne s'applique que dans le cadre de l'exercice du droit de l'Union et qu'elle ne peut être utilisée pour évaluer l'état général des droits fondamentaux dans les États membres***; que ces valeurs sont partagées par tous les États membres***, leur concrétisation, leur interprétation et leur mise en œuvre relevant toutefois avant tout de l'ordre constitutionnel de*** chacun des États membres***, conformément au principe de reconnaissance et de respect de l'identité nationale visé à l'article 4, paragraphe 2, du traité UE***; que ***l'article 2 du traité UE n'établit pas la compétence de l'Union pour promouvoir des*** valeurs dans ***les États membres ou intervenir dans des domaines relevant de leur compétence***

exclusive;

Or. pl

Amendement 129
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ces valeurs sont partagées par tous les États membres et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de ***façon*** cohérente par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe; que toute atteinte à ces valeurs fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ces valeurs sont partagées par tous les États membres et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de ***manière*** cohérente***, objective et équilibrée, sans application sélective ou motivée par des considérations idéologiques,*** par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe; que toute atteinte à ces valeurs fait peser une menace systémique sur les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;

Or. en

Amendement 130
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union; que ***ces*** valeurs ***sont*** partagées ***par tous les*** États membres ***et qu'elles devraient être défendues et promues activement et de façon cohérente par l'Union et par chacun des États membres dans toutes leurs politiques, tant sur le plan interne que sur le plan externe***; que toute ***atteinte à*** ces ***valeurs fait peser une menace systémique sur*** les droits et les libertés des personnes vivant dans l'Union;	A. considérant que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, valeurs proclamées à l'article 2 du traité UE, dans la charte et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; que la charte fait partie intégrante du droit primaire de l'Union ***et qu'elle est destinée aux institutions, organes, organismes et agences de l'Union, ainsi qu'aux États membres uniquement lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union***; que ***des idéaux qui n'ont aucune tradition en Europe sont imposés comme*** valeurs partagées ***aux*** États membres; que toute ***opposition et tout rejet de*** ces ***idéaux sont considérés par leurs promoteurs comme une menace systémique pour*** les droits et libertés des personnes vivant dans l'Union;

Or. sk

Amendement 131
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la situation de l'état de droit dans l'Union reflète non seulement les défis liés aux valeurs communes, mais aussi les questions relatives au cadre institutionnel et constitutionnel global; que le rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit recense des problèmes structurels persistants dans les systèmes judiciaires, les cadres de lutte contre la corruption et

les environnements médiatiques de certains États membres, dont certains risquent de s'ancrer durablement; que des institutions telles que les tribunaux, les régulateurs des médias, les médias de service public et les organismes d'enseignement supérieur peuvent, dans certaines circonstances, être vulnérables à différentes formes d'influence ou de pression institutionnelles;

Or. en

Amendement 132
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Pina Picierno, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Katarina Barley, Murielle Laurent, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'article 49 du traité UE, qui prévoit la possibilité pour tout État européen de demander à devenir membre de l'Union, précise clairement que l'Union regroupe des États qui ont librement et volontairement adhéré aux valeurs communes visées à l'article 2 du traité UE, qui respectent ces valeurs et qui s'engagent à les promouvoir; que, conformément aux conclusions du Conseil européen du 27 juin 2024, les réformes internes devraient progresser parallèlement au processus d'élargissement afin de garantir que les politiques de l'Union soient adaptées à l'avenir;

Or. en

Amendement 133

Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Pina Picierno, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Katarina Barley, Murielle Laurent, Sandro Ruotolo, Francisco Assis, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que l'adhésion à l'Union doit toujours être une procédure fondée sur le mérite, dans le cadre de laquelle chaque candidat est évalué au regard du respect des critères de Copenhague, en particulier ceux qui garantissent le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, afin que l'élargissement renforce l'Union et son marché unique et non qu'il les affaiblisse;

Or. en

Amendement 134
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que l'état de droit, les droits fondamentaux, le fonctionnement des institutions démocratiques, la réforme de l'administration publique et les critères économiques constituent les «fondamentaux» du processus d'adhésion à l'Union, reflétant les valeurs et les principes de cette dernière; que des réformes crédibles et des réalisations

	irréversibles dans ces domaines sont essentielles pour garantir l'égalité devant la loi et la jouissance effective des droits fondamentaux; que la consolidation des progrès réalisés dans ces domaines fondamentaux est cruciale pour que les pays candidats à l'adhésion puissent progresser sur la voie de l'adhésion, comme le souligne la communication de la Commission européenne de 2025 sur la politique d'élargissement de l'Union;

Or. en

Amendement 135
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union ne peut ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; que les lacunes persistantes dans la protection des droits économiques et sociaux doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la menace systémique qui pèse sur les valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;	***supprimé***

Or. en

Amendement 136
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union ***ne peut***	B. considérant que l'Union ***défend et***

ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; que les lacunes persistantes dans la protection des droits économiques et sociaux doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la menace systémique qui pèse sur les valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;

protège activement les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; que les lacunes persistantes dans la protection des droits économiques et sociaux **–** ***notamment, mais sans s'y limiter, des salaires décents et des retraites équitables, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, des conditions de travail saines et sûres, la sécurité sociale et la protection par l'État, l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, l'accès à un logement adéquat et l'interdiction de toute forme de discrimination dans tous les États membres de l'Union*** **–** doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la menace systémique qui pèse sur les valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;

Or. en

Amendement 137
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union ne peut ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; que les ***lacunes persistantes dans la protection des*** droits économiques et sociaux ***doivent être considérées comme faisant partie intégrante*** de la ***menace systémique qui pèse sur les*** valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;	B. considérant que l'Union ne peut ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; que les ***questions relatives aux*** droits économiques et sociaux ***relèvent en premier lieu*** de la ***responsabilité des États membres et de leur ordre constitutionnel; que l'évaluation des politiques sociales des États membres ne peut être assimilée à une évaluation du respect des*** valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE***, ni entraîner une extension des compétences de l'Union au-delà de celles qui lui ont été***

confiées;

Or. pl

Amendement 138
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union ne peut ignorer ***les dimensions sociales et*** les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; ***que les lacunes persistantes dans la protection des droits économiques et sociaux doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la menace systémique qui pèse sur les valeurs inscrites à l'article 2 du traité sur l'Union européenne;***	B. considérant que l'Union ne peut ignorer ***dans son activité*** les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite;

Or. fi

Amendement 139
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***l'Union ne peut ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; que les lacunes persistantes dans la protection des droits économiques et sociaux doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la menace systémique qui pèse sur les valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;***	B. considérant que ***la démocratie, la sécurité et l'économie de l'Europe reposent sur l'état de droit, qui est la pierre angulaire permettant de traduire les valeurs de l'Union européenne en avantages concrets pour les citoyens, en favorisant la stabilité, l'égalité, la cohésion sociale et la compétitivité***;

Or. en

Amendement 140
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'Union ne peut ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; ***que*** les lacunes ***persistantes*** dans la protection des droits économiques et sociaux ***doivent être considérées comme faisant partie intégrante de*** la menace systémique ***qui pèse sur*** les valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;	B. considérant que l'Union ne peut ignorer les dimensions sociales et les dimensions liées aux droits fondamentaux sur lesquelles elle s'est construite; ***qu'il est nécessaire d'établir une distinction stricte entre*** les lacunes dans la protection des droits économiques et sociaux ***et*** la menace systémique ***pour*** les valeurs inscrites à l'article 2 du traité UE;

Or. sk

Amendement 141
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que, dans ses conclusions du 5 juin 2025 dans l'affaire C-769/22 (Commission/Hongrie), l'avocate générale Ćapeta a conclu que l'article 2 du traité UE peut servir de base juridique distincte pour les procédures d'infraction dans les cas où la négation d'une valeur est à l'origine d'autres violations du droit de l'Union, et a proposé à la CJUE de constater que, en adoptant la loi LXXIX de 2021 introduisant des mesures plus sévères à l'encontre des délinquants pédophiles et modifiant certaines lois en vue de protéger les enfants, la Hongrie a enfreint la directive 2000/31/CE relative à certains

aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur, la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels, le règlement général sur la protection des données, l'article 56 du traité FUE, les articles 1er, 7, 11 et 21 et l'article 8, paragraphe 2, de la charte et l'article 2 du traité UE;

Or. en

Amendement 142
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant sa préoccupation de longue date quant au fait que, dans un État membre soumis à la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, la concentration systémique du pouvoir politique, l'érosion des systèmes institutionnels de contre-pouvoirs et l'affaiblissement des autorités de contrôle indépendantes se poursuivent sans relâche, malgré les appels répétés à des mesures correctives;

Or. en

Amendement 143
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la politisation ou le marchandage politique n'ont pas leur place dans l'utilisation des instruments de l'état de droit ou dans les débats sur l'état de droit, lesquels doivent être impartiaux et fondés uniquement sur l'établissement des faits et le raisonnement juridique;

Or. en

Amendement 144
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à des défis graves et multiformes dans ses États membres en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, qui sont tous intrinsèquement liés;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 145
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'en 2025, l'Union a ***été confrontée*** à des défis ***graves et multiformes dans ses États membres*** en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, ***qui sont tous*** intrinsèquement liés;	C. considérant qu'en 2025, l'Union a ***continué*** à ***relever*** des défis en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, ***éléments*** intrinsèquement liés***, et que le rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit a démontré que ces efforts portent***

leurs fruits en mettant en évidence une trajectoire clairement positive dans plusieurs États membres et en confirmant que le cycle annuel de l'état de droit stimule de nouvelles réformes dans toute l'Union;

Or. en

Amendement 146
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à des défis graves et multiformes dans ses États membres en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, qui sont tous intrinsèquement liés;	C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à des défis graves et multiformes dans ses États membres en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, qui sont tous intrinsèquement liés; ***que le rapport 2025 sur l'état de droit confirme certaines faiblesses structurelles dans les domaines de la nomination et de la discipline des magistrats, de la lutte contre la corruption, de la gouvernance des médias de service public et des systèmes de contre-pouvoirs;***

Or. en

Amendement 147
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à ***des défis graves*** et	C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à ***un recul grave*** et ***continu***

multiformes dans ses États membres en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, qui sont tous intrinsèquement liés;	***de la démocratie*** dans ses États membres en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, qui sont tous intrinsèquement liés;

Or. en

Amendement 148
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à des défis graves et multiformes dans ses États membres ***en matière de protection de l'état de droit, de démocratie et de droits fondamentaux, qui sont tous intrinsèquement liés***;	C. considérant qu'en 2025, l'Union a été confrontée à des défis graves et multiformes dans ses États membres***, y compris l'ingérence hybride d'États hostiles***;

Or. fi

Amendement 149
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que des évaluations indépendantes, notamment celles réalisées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, des acteurs de la société civile et des institutions universitaires, indiquent des risques systémiques croissants pour l'indépendance judiciaire, l'espace civique, les cadres de lutte contre la corruption et le respect des droits fondamentaux dans plusieurs États membres; que ces préoccupations concernent notamment les révocations

prématurées de membres du Conseil de la magistrature, l'ingérence politique dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire, l'affaiblissement des organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption et la protection des lanceurs d'alerte, le recours généralisé à des procédures législatives accélérées et les menaces structurelles qui pèsent sur l'indépendance des médias de service public, en particulier en Hongrie et en Slovaquie;

Or. en

Amendement 150
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'Union a été confrontée à la divulgation de nombreux scandales concernant de hauts représentants de ses propres institutions et, en particulier, Didier Reynders, ancien commissaire chargé de la justice, soupçonné d'infractions graves, y compris de blanchiment de capitaux, ainsi que d'entretenir des contacts étroits avec la Russie, notamment avec l'oligarque proche du Kremlin Oleg Deripaska, qui figurait sur les listes de sanctions des États-Unis et de l'Union, et la haute représentante/vice-présidente de la Commission et de la direction du SEAE;

Or. pl

Amendement 151
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que le rapport 2025 de la Commission sur l'état de droit sous-estime les menaces structurelles qui pèsent sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté des médias et l'espace civique dans certains États membres; qu'une analyse incomplète et des recommandations limitées renforcent l'impression que les violations fondamentales de l'état de droit ne sont ni reconnues ni traitées au niveau de l'Union, et affaiblissent la crédibilité du rapport sur l'état de droit en tant que mécanisme d'alerte précoce et de prévention;

Or. en

Amendement 152
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, dans plusieurs États membres, les journalistes sont la cible de campagnes de dénigrement, de poursuites judiciaires abusives, d'intimidations et de menaces, ce qui engendre la peur et l'autocensure et affaiblit le droit du public à l'information; que certains journalistes sont contraints de vivre sous protection policière et qu'au moins vingt d'entre eux ont été tués en Europe au cours de la dernière décennie, tandis que beaucoup d'autres ont été agressés ou menacés en raison de leur travail;

Or. en

Amendement 153
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la surveillance des journalistes met en danger leur sécurité et compromet la confidentialité de leurs sources, les empêchant ainsi d'exercer leur métier; que, malgré les preuves de plus en plus nombreuses et les notifications publiques des entreprises, les autorités nationales n'ont guère clarifié la portée, la légalité et la responsabilité de ces opérations, laissant les victimes sans réponse ni recours;

Or. en

Amendement 154
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que le scandale impliquant l'ancien directeur de la DG MOVE et ses liens avec l'affaire QatarGate ne sont pas clarifiés de manière transparente depuis trois ans déjà, ce qui suscite de vives préoccupations quant aux véritables intentions de clarifier la situation et à la volonté de garantir une transparence totale à l'égard du public;

Or. pl

Amendement 155
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que les restrictions à la liberté de réunion, à l'accès à l'information, à l'intégrité électorale, à l'espace civique, ainsi que la discrimination intersectionnelle à l'égard des communautés roms et LGBTIQ+ n'ont pas été traitées de manière exhaustive par la Commission dans plusieurs États membres;

Or. en

Amendement 156
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que la non-exécution, l'exécution partielle et les retards prolongés dans l'exécution des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ne constituent pas des anomalies isolées, mais des pratiques courantes dans plusieurs États membres et fréquentes dans d'autres; que ce non-respect s'accompagne également de plus en plus souvent d'une contestation ouverte ou implicite de l'autorité des juridictions européennes par des acteurs politiques et, parfois, par les plus hautes juridictions

nationales; que cela a pour conséquence pratique que de graves violations des droits de l'homme et de l'état de droit persistent pendant des années, voire des décennies, après avoir été formellement reconnues par la CJUE et la CEDH;

Or. en

Amendement 157
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que la commission d'enquête du Parlement européen sur Pegasus et les logiciels espions de surveillance équivalents (PEGA) a constaté que des outils tels que Pegasus, Predator et Graphite ont été déployés illégalement dans plusieurs États membres contre des journalistes, des acteurs de la société civile, des avocats, des personnalités de l'opposition et des fonctionnaires; qu'elle a constaté de graves violations de la vie privée, de la protection des données et de la liberté d'expression, et averti que de telles pratiques constituent une menace systémique pour la démocratie et les droits fondamentaux dans l'Union; que la mise en œuvre intégrale des recommandations est essentielle pour prévenir de nouveaux abus;

Or. en

Amendement 158
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que, tant au niveau de la CJUE que de la CEDH, les lacunes dans la mise en œuvre concernent largement les mêmes domaines, à savoir l'indépendance judiciaire et l'accès à la justice, l'asile et la migration, les conditions de détention, l'égalité (y compris les droits des personnes LGBTIQ+) et les données/la surveillance; que, parallèlement, des évolutions positives transversales ont été observées dans certains États membres, démontrant que le respect et l'amélioration sont possibles lorsqu'il existe une volonté politique claire et un engagement sincère à se conformer aux arrêts des juridictions internationales afin de faire respecter l'état de droit;

Or. en

Amendement 159
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que des enquêtes journalistiques récentes indiquent que des fonds de l'Union pourraient avoir profité à des entreprises liées à des technologies de surveillance intrusives, notamment des logiciels espions; qu'il est essentiel de veiller à ce qu'aucune ressource financière de l'Union ne soutienne des entités impliquées dans le développement, l'exportation ou le déploiement de logiciels espions ou d'outils similaires susceptibles de porter atteinte aux droits fondamentaux et à l'état de droit;

Or. en

Amendement 160
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C sexies. considérant que la désinformation polarise la société et affaiblit la démocratie, tandis que la manipulation algorithmique façonne l'opinion publique en amplifiant les discours mensongers ou extrémistes; que la déréglementation des grandes plateformes a accéléré ces tendances, alimentant la haine et la manipulation; que la Commission mène actuellement des enquêtes au titre du règlement sur les services numériques (DSA) à l'encontre de plateformes qui ne parviennent pas à lutter contre la désinformation et à protéger les utilisateurs, en particulier les mineurs; que les jeunes restent particulièrement exposés aux biais algorithmiques et à la propagande sans outils adéquats d'alphabétisation; que la Commission a infligé une amende de 120 millions d'euros à la plateforme X pour avoir enfreint les règles de transparence de la DSA, notamment en raison d'une conception trompeuse du processus de vérification, d'un manque de transparence et du refus d'accorder aux chercheurs l'accès aux données;

Or. en

Amendement 161
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution

Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C sexies. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance par des logiciels espions, tels que Predator et Pegasus, à l'encontre de journalistes dans l'Union reste très préoccupante; que le règlement européen sur la liberté des médias ne protège pas suffisamment les journalistes contre les logiciels espions et ne prévoit pas de garanties essentielles contre leur surveillance, fournissant ainsi une justification juridique large à leur utilisation continue;

Or. en

Amendement 162
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Considérant C septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C septies. considérant que les conditions de rétention dans plusieurs États membres restent très préoccupantes, avec une surpopulation chronique, des soins de santé inadéquats et un accès limité à une aide en matière de santé mentale; que le nombre croissant de suicides et d'actes d'automutilation témoigne de la gravité de la crise dans les systèmes de rétention; qu'une attention particulière doit être accordée aux établissements pour mineurs, où l'insuffisance des soins psychologiques, de l'éducation et des mesures de réinsertion expose les mineurs à de nouveaux traumatismes et à l'exclusion;

Or. en

Amendement 163
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C septies. considérant que, malgré la pression croissante exercée sur l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, le rapport 2025 sur l'état de droit ne reflète pas suffisamment l'urgence et la gravité de la situation;

Or. en

Amendement 164
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C octies. considérant que depuis 2022, environ un tiers de tous les États membres n'ont réalisé que peu ou pas de progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission; que neuf pays ont systématiquement entre cinq et huit recommandations qui restent non mises en œuvre; que 61 % des recommandations évaluées en 2025 n'ont montré que peu ou pas de progrès depuis 2022; que 93 % de l'ensemble des recommandations de la Commission pour 2025 sont des répétitions des années précédentes (71 % remontant à 2022) et que seules neuf nouvelles recommandations ont été introduites en 2025; qu'en 2025, seulement 6 % des recommandations pouvaient être considérées comme pleinement mises en œuvre[1 bis];

1 bis

Liberties_Gap_Analysis_EC_Rule_of_Law_Report_2025

Or. en

Amendement 165
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C nonies. considérant que le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe souligne dans son 25e rapport général d'activité que des réformes fondamentales visant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, du ministère public et des services répressifs restent essentielles; que le rétablissement de la confiance à tous les niveaux de la société – en particulier en ce qui concerne les institutions publiques, les dirigeants politiques, le pouvoir judiciaire et les services répressifs – nécessite des efforts soutenus en matière de lutte contre la corruption, un contrôle renforcé et indépendant, un cadre solide et équilibré pour gérer les interactions des personnes exerçant des fonctions exécutives de haut niveau avec les lobbyistes et les tiers influençant la prise de décision publique, ainsi que l'application de normes relatives au pantouflage, un engagement sans faille en faveur de la transparence, de la responsabilité et des valeurs démocratiques fondamentales qui défendent la justice et l'intégrité; que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour veiller à ce que les lois sur l'accès à l'information soient complètes, effectivement appliquées et mises en

œuvre de manière proactive; et que le manque d'informations accessibles favorise la méfiance du public dans les institutions gouvernementales;

Or. en

Amendement 166
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant C decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C decies. considérant que le classement mondial de la liberté de la presse 2025 établi par Reporters sans frontières souligne qu'au sein de l'Union, la proximité dangereuse entre les médias d'information et les détenteurs du pouvoir se traduit par une répartition opaque et inégale de la publicité publique, que le paysage médiatique est marqué par des conflits d'intérêts et que, lorsque les médias régionaux résistent aux pressions, ils sont confrontés à des poursuites stratégiques altérant le débat public qui épuisent leurs ressources financières;

Or. en

Amendement 167
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 insiste sur la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme	D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 insiste sur la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme

commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit reste impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;

commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit ***en matière de protection contre la corruption*** reste impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union; ***que la Commission européenne a fait de l'état de droit un outil politique contre certains gouvernements, ce qui est le plus clairement illustré par les fonds injustement gelés du gouvernement conservateur en Pologne et leur dégel peu de temps après le changement de gouvernement en faveur d'une coalition de gauche libérale, liée à Bruxelles et Berlin, sans aucune modification législative de la part de ce gouvernement et malgré les violations sans précédent de la Constitution et des lois par le gouvernement Tusk et toute une panoplie de mesures enfreignant de manière flagrante les normes et les obligations internationales;***

Or. pl

Amendement 168
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 insiste sur la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit reste impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;	D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 insiste sur la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit***, qui doit être évalué avec une objectivité et une précision absolues,*** reste impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;

Or. fi

Amendement 169
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 insiste sur la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit ***reste*** impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;	D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 insiste sur la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit ***par les États et simultanément par les institutions est*** impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;

Or. sk

Amendement 170
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 ***insiste sur*** la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit reste impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;	D. considérant que le programme de travail de la Commission pour 2026 ***relève*** la nécessité d'un cycle annuel intégré en matière d'état de droit, avec un rythme commun, des étapes claires et la contribution active de toutes les institutions de l'Union; que le respect de l'état de droit reste impératif pour garantir la protection de tous les fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 171
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'environ 10 % des citoyens de l'Union appartiennent à une minorité nationale ou linguistique; que la mise en place d'un mécanisme de surveillance efficace, soit au sein du mécanisme pour l'état de droit, soit parallèlement à celui-ci, afin de garantir la protection de leurs droits, revêt une importance capitale;

Or. en

Amendement 172
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit devrait ***également couvrir*** les institutions, organes et organismes de l'Union***, afin de fournir*** une évaluation ***transparente de leur conformité avec les normes en matière d'état de droit***;	E. considérant que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit devrait ***être maintenu dans son format actuel, en mettant l'accent sur l'évaluation des États membres et des pays candidats, tandis que le respect de l'état de droit par*** les institutions, organes et organismes de l'Union ***devrait continuer à être garanti par le système judiciaire de l'Union, en particulier la Cour de justice de l'Union européenne, ainsi que par le contrôle exercé par le Médiateur européen; qu'il pourrait être jugé inapproprié et préjudiciable à la crédibilité que la Commission procède à*** une évaluation ***de l'état de droit dans ses propres services et dans ceux des autres institutions et agences de l'Union européenne dans le cadre de son propre rapport***;

Or. en

Amendement 173
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit devrait également couvrir les institutions, organes et organismes de l'Union, afin de fournir une évaluation transparente de leur conformité avec les normes en matière d'état de droit;	E. considérant que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit devrait également couvrir les institutions, organes et organismes de l'Union, afin de fournir une évaluation transparente de leur conformité avec les normes en matière d'état de droit; ***que cette approche permettrait de remédier plus efficacement aux lacunes des institutions de l'Union, tout en renforçant la crédibilité de l'Union en matière de contrôle de ses propres institutions;***

Or. fi

Amendement 174
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit devrait également couvrir les institutions, organes et organismes de l'Union, afin de fournir une évaluation transparente de leur conformité avec les normes en matière d'état de droit;	E. considérant que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit devrait également couvrir les institutions, organes et organismes de l'Union, afin de fournir une évaluation transparente de leur conformité avec les normes en matière d'état de droit***, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, malgré les demandes du Parlement et les scandales qui sont régulièrement divulgués***;

Or. pl

Amendement 175
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les États membres doivent veiller à ce que leurs institutions nationales des droits de l'homme (INDH) soient créées, accréditées et fonctionnent en totale conformité avec les principes de Paris des Nations unies; que leur indépendance, leur pluralisme, leur sécurité financière et l'efficacité de leur mandat sont indispensables à la promotion et à la protection des droits fondamentaux, au contrôle du respect des normes de l'état de droit et au fonctionnement des mécanismes démocratiques de contre-pouvoirs; que les États membres sont appelés à protéger les INDH contre toute ingérence politique et à veiller à ce qu'elles disposent des ressources et de l'autorité légale nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs tâches;

Or. en

Amendement 176
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que l'adhésion à part entière de l'Union au GRECO devrait être considérée comme un objectif à moyen terme afin de remédier à l'asymétrie actuelle entre l'évaluation des États membres et celle des institutions de

l'Union; qu'une telle adhésion à part entière permettrait d'évaluer les institutions de l'Union selon les mêmes normes d'intégrité que les administrations nationales, de renforcer l'harmonisation des règles, d'améliorer la coopération, d'assurer la cohérence méthodologique, d'éviter les doubles emplois et de combler une lacune de longue date, apportant ainsi une plus grande cohérence au cadre global d'intégrité de l'Europe;

Or. en

Amendement 177
Nikola Minchev, Moritz Körner, Sophie Wilmès, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, bien que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit ait amélioré sa méthodologie au fil du temps, il n'utilise toujours pas toujours des critères clairs et opérationnels pour évaluer les États membres dans le cadre de chaque pilier, en particulier en ce qui concerne l'indépendance du système judiciaire et des principaux organismes indépendants et réglementaires, ce qui rend plus difficile la comparaison des situations entre les États membres et la compréhension des normes appliquées;

Or. en

Amendement 178
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la dernière enquête Eurobaromètre Flash sur les «défis et priorités de l'Union» confirme que le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit reste l'un des principaux atouts de l'Union et qu'une majorité d'Européens considèrent l'Union comme l'acteur qui incarne le mieux les droits et valeurs fondamentaux, notamment la liberté d'expression, ainsi que l'égalité sociale et le bien-être;

Or. en

Amendement 179
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que l'adhésion à l'Union européenne doit toujours être un processus strictement fondé sur le mérite, reposant sur une évaluation approfondie visant à déterminer si chaque candidat satisfait pleinement aux critères de Copenhague, en particulier ceux qui garantissent le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, afin que l'élargissement renforce l'Union et son marché unique et non qu'il les affaiblisse;

Or. en

Amendement 180
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la «primauté du droit» est un concept qui se veut universel, mais qui découle d'une conception anglo-saxonne du droit qui entre parfois en conflit avec les traditions juridiques et constitutionnelles nationales historiques;

Or. en

Amendement 181
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que le travail accompli par le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen a pour mandat de surveiller les violations de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, ainsi que la lutte contre la corruption au sein de l'Union; que, depuis plus de sept ans, le groupe de suivi de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux évalue l'état de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'Union au moyen de sessions consacrées aux États membres, à des thèmes horizontaux et à des délégations ad hoc; que le suivi est un exercice technique qui renforce les systèmes d'intégrité et améliore la résilience institutionnelle, et qu'il doit rester indépendant de toute influence politique; que, bien qu'intégré

dans le cadre parlementaire, le groupe de suivi de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux s'est engagé depuis longtemps à s'abstenir de toute considération politique partisane et à fonder ses évaluations sur des normes établies et des jugements fondés sur des preuves, et qu'il a apporté une contribution précieuse aux travaux de l'Union en matière d'état de droit;

Or. en

Amendement 182
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que l'intégrité des élections, y compris l'égalité du suffrage, une véritable concurrence politique et la liberté des électeurs de former et d'exprimer leur volonté sans influence indue, est une composante essentielle des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE et d'un cadre fonctionnel fondé sur l'état de droit; que la manipulation systématique des processus électoraux, notamment par la corruption dans les marchés publics, l'utilisation abusive des ressources de l'État, l'opacité des campagnes et du financement des partis, les pressions exercées sur les électeurs ou l'achat de votes, porte atteinte à l'efficacité des droits fondamentaux, à la séparation des pouvoirs et à l'équilibre des pouvoirs, et devrait donc être systématiquement traitée dans le cadre du suivi et des rapports de la Commission sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 183
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la Cour de justice, dans l'affaire C-713/23, a jugé qu'un État membre doit reconnaître, aux fins des droits conférés par le droit de l'Union, un mariage entre deux citoyens de l'Union de même sexe légalement conclu dans un autre État membre où ils ont exercé leur liberté de circulation et de séjour; que la Cour a estimé que le refus d'une telle reconnaissance est contraire au droit de l'Union, car il porte atteinte à la fois à la liberté de circulation et de séjour et au droit fondamental au respect de la vie privée et familiale;

Or. en

Amendement 184
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que des préoccupations ont été exprimées concernant les sanctions introduites par la décision (PESC) 2024/2643 du Conseil et le règlement (UE) 2024/2642 du Conseil, qui visent à lutter contre la désinformation; que ces mesures de sanction sont adoptées par le Conseil sans garanties juridiques adéquates, sans procédure régulière ni contrôle judiciaire,

alors même que leurs conséquences peuvent effectivement empêcher les personnes visées d'accéder au système financier et leur imposer des interdictions de voyager, limitant ainsi considérablement leur capacité à travailler et à exercer leur liberté de circulation; que le régime de sanctions ne s'est pas limité aux situations dans lesquelles il est clairement établi que les informations en question constituent de la désinformation et que cette désinformation contribue aux activités déstabilisatrices de la Russie, comme l'exige la charte, ce qui pourrait entraîner une violation de l'article 11 de celle-ci et présenter des risques particuliers pour le travail des journalistes;

Or. en

Amendement 185
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que la structure des services nationaux chargés des poursuites varie d'un État membre à l'autre; que les réformes visant à renforcer les garanties d'impartialité des procureurs ont progressé, notamment grâce à l'adoption de mesures en réponse aux recommandations de 2024, telles que le renforcement des protections de l'indépendance judiciaire et de l'autonomie des procureurs dans le cadre des enquêtes parlementaires, ainsi que le découplage du mandat du procureur général de celui du gouvernement;

Or. en

Amendement 186
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que, dans certains États membres, en particulier dans les régions moins développées sur le plan économique, les faiblesses structurelles des marchés publics et la forte concentration du pouvoir économique faussent la concurrence et l'attribution des fonds européens et nationaux, facilitant le clientélisme et la coercition des électeurs et aggravant les disparités régionales, alors qu'un environnement économique local plus compétitif et diversifié contribuerait à briser ce cercle vicieux et à renforcer la résilience démocratique;

Or. en

Amendement 187
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) souligne dans son rapport sur les droits fondamentaux 2025 que les changements géopolitiques et les évolutions tant législatives que sociétales mettent à rude épreuve les droits fondamentaux dans l'Union, que les politiques identitaires clivantes ont joué

un rôle dans l'augmentation des niveaux de racisme et de haine, que les discours de haine et les contenus préjudiciables continuent de se propager sans contrôle en ligne, que les changements numériques rapides et les évolutions de l'intelligence artificielle (IA) menacent d'exacerber les inégalités existantes, que les incidents impliquant des milliers de personnes qui perdent leur vie en mer et les allégations de mauvais traitements aux frontières suscitent des alertes quant au traitement des demandeurs d'asile et des migrants, que ces tendances menacent les valeurs démocratiques et l'égalité, ce qui constitue un risque pour les droits fondamentaux des personnes, et que les citoyens de l'Union continuent de lutter financièrement dans les conditions socio-économiques difficiles actuelles, qui touchent de manière disproportionnée les personnes déjà exposées au risque de pauvreté et exacerbent les inégalités existantes pour les groupes défavorisés;

Or. en

Amendement 188
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant que la crédibilité des cadres de lutte contre la corruption dépend non seulement de l'existence d'organismes spécialisés et de réglementations, mais aussi de leur application impartiale, non sélective et transparente; que les enquêtes ou poursuites sélectives ou motivées par des considérations politiques, notamment à l'encontre de personnalités de l'opposition et de représentants élus à différents niveaux du gouvernement,

sapent gravement la confiance du public dans l'état de droit;

Or. en

Amendement 189
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quinquies. considérant que, une fois officiellement approuvée, la directive européenne relative à la lutte contre la corruption offrira aux États membres une occasion supplémentaire de renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels afin d'intensifier la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 190
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies. considérant que depuis la publication du premier rapport sur l'état de droit en 2020, la structure du rapport est restée inchangée et continue d'examiner les questions selon quatre domaines thématiques, mais que la répartition des recommandations entre ces domaines thématiques est inégale, certains domaines bénéficiant d'une

attention nettement plus importante que d'autres; que l'attention limitée accordée aux recommandations relevant du domaine thématique «Autres questions institutionnelles en rapport avec l'équilibre des pouvoirs» soulève d'autres préoccupations, car ce domaine thématique est très vaste et couvre un large éventail de questions, y compris l'espace civique; qu'en omettant de traiter les questions relatives à l'espace civique ou en ne les abordant que de manière superficielle, la Commission n'a pas émis les recommandations nécessaires;

Or. en

Amendement 191
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies. considérant que le 34e rapport général du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe exprime une profonde préoccupation face à l'augmentation significative de la surpopulation carcérale, en particulier dans certains pays d'Europe occidentale, exhorte les gouvernements à y remédier par des mesures résolues et déclare que la surpopulation carcérale compromet totalement le fonctionnement des prisons et expose potentiellement les individus à des traitements inhumains et dégradants, car elle entraîne une détérioration des conditions de vie, une augmentation des tensions et de la violence, ainsi qu'une réduction des activités utiles et de la préparation au retour des détenus dans la société;

Or. en

Amendement 192
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies. considérant que les collectivités locales et régionales jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde des droits fondamentaux et de l'état de droit dans la vie quotidienne des citoyens et peuvent constituer un contrepoids important lorsque les mécanismes nationaux de contre-pouvoirs institutionnels sont mis à mal; que les pressions administratives, financières ou juridiques indues exercées sur les représentants élus au niveau local, notamment au moyen d'audits, d'inspections ou de procédures judiciaires disproportionnés, peuvent avoir un effet dissuasif sur le pluralisme politique et la participation démocratique au niveau local;

Or. en

Amendement 193
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies. considérant que les fonds de l'Union sont utilisés d'une manière qui viole les droits fondamentaux des communautés marginalisées, notamment les Roms, les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration; que de

graves lacunes persistent dans la gestion et le contrôle des fonds de l'Union, ce qui conduit à des violations des droits fondamentaux malgré les garanties juridiques existantes;

Or. en

Amendement 194
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance ***structurelle, l'efficacité et l'impartialité*** des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables; ***souligne que cela nécessite, au minimum: des systèmes automatisés et aléatoires d'attribution des affaires, avec des motifs de dérogation strictement définis et susceptibles de révision; des procédures de nomination et de promotion transparentes, fondées sur le droit et dépolitisées, garantissant que les conseils de la magistrature ou les organes équivalents sont composés principalement de membres élus par leurs pairs et que le pouvoir exécutif ne peut exercer de contrôle discrétionnaire sur les nominations, y compris à la présidence des tribunaux et des cours suprêmes; des règles stables et objectives en matière de rémunération des magistrats;***

Or. en

Amendement 195
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables; ***demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables; souligne ses vives préoccupations concernant l'influence politique excessive exercée sur les nominations judiciaires, les commissions disciplinaires, les promotions et l'attribution des affaires, notamment au moyen de structures judiciaires nouvellement créées qui contournent les garanties existantes et facilitent l'ingérence de l'exécutif, en particulier en Hongrie et en Slovaquie;***

Or. en

Amendement 196
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, ***et*** réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, ***ce qui est essentiel pour que les citoyens puissent exercer leurs droits, lutter contre la discrimination et demander des comptes aux décideurs;*** réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables; ***souligne qu'une rémunération adéquate est essentielle pour attirer et retenir un personnel judiciaire qualifié; rappelle que le fait de disposer de ressources suffisantes, notamment en matière de financement, d'infrastructures et de personnel qualifié, est indispensable pour assurer l'efficacité et l'accessibilité du système judiciaire; souligne le rôle important que joue la numérisation dans la transformation des systèmes judiciaires nationaux;***

Or. en

Amendement 197
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires ***et l'accès à l'aide***	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires***; souligne que la responsabilité***

juridictionnelle ***gratuite, de façon à assurer un accès égal*** à la justice ***pour tous, et réaffirme*** la nécessité de ***prendre*** des mesures ***concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour*** les groupes ***marginalisés et*** vulnérables;	***de l'organisation de la justice, y compris la garantie de mécanismes appropriés d'aide*** juridictionnelle***, incombe aux États membres et résulte de leurs traditions constitutionnelles; note que l'Union ne peut que soutenir le partage de bonnes pratiques et d'initiatives visant à améliorer l'accès*** à la justice***, mais que les traités ne lui ont conféré aucune compétence pour imposer des normes uniformes à cet égard; souligne*** la nécessité de ***respecter le principe de subsidiarité dans la conception*** des mesures ***concernant*** les groupes vulnérables;
	Or. pl

Amendement 198
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***demande aux*** États membres ***de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables***;	1. ***encourage les*** États membres ***à continuer de maintenir des systèmes judiciaires indépendants, qui garantissent les normes élevées actuelles dans l'Union***;
	Or. sk

Amendement 199
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle ***gratuite***, de façon à assurer un accès égal à la justice ***pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables***;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle ***conforme aux législations nationales***, de façon à assurer un accès égal à la justice;

Or. fi

Amendement 200
Nadine Morano, François-Xavier Bellamy, Céline Imart, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite***, dans le respect des législations nationales et en tenant compte des ressources des justiciables***, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables;

Or. fr

Amendement 201
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous***, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables***;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous;

Or. en

Amendement 202
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un*** accès égal à la justice pour tous***, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables***;	1. ***souligne qu'une justice équitable et accessible est un principe fondamental de l'état de droit qui exige un système judiciaire indépendant; rappelle qu'un*** accès égal à la justice ***est essentiel*** pour tous ***les citoyens***;

Or. en

Amendement 203
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous***, et réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer cet accès, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables***;	1. demande aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à l'aide juridictionnelle gratuite ***conformément au droit national***, de façon à assurer un accès égal à la justice pour tous;

Or. en

Amendement 204
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que l'état de droit est un concept qui se veut universel, mais qui découle d'une conception anglo-saxonne du droit; souligne que cette conception entre parfois en conflit avec des traditions juridiques et constitutionnelles nationales historiques telles que l'état de droit français, dont le concept d'«identité constitutionnelle de la France» a été affirmé par le Conseil constitutionnel français, le Rechtsstaat allemand, le panstwo prawa polonais et bien d'autres; considère qu'en cas de conflit juridique, la souveraineté du peuple doit prévaloir;

Or. en

Amendement 205
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. relève que, lorsqu'il existe des conseils de la justice, ils servent de tampon entre le pouvoir judiciaire et d'autres branches du pouvoir sur des questions telles que les nominations et l'évolution de carrière, ainsi que la gestion du système de justice; se félicite de l'évaluation faite par la Commission européenne dans son rapport des réformes entreprises et note que certains États membres ont réalisé des progrès et prennent des initiatives législatives pour renforcer l'indépendance et l'efficacité des conseils de la magistrature là où ils existent;

Or. en

Amendement 206
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. déplore que l'Union, tout en encourageant des pays candidats tels que la Moldavie à mener des réformes d'envergure en matière de justice, renforce dans le même temps au sein des États membres des systèmes inefficaces et néfastes hérités de l'époque communiste, en favorisant des manœuvres et l'influence de la sphère politique plutôt que l'intérêt des citoyens, ce qui sape les efforts visant à garantir l'état de droit réel;

Or. pl

Amendement 207
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. se félicite des réformes nationales entreprises dans certains États membres pour renforcer l'indépendance judiciaire, et invite les États membres et les pays candidats à continuer de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des systèmes judiciaires et l'accès à une aide juridique gratuite, assurant ainsi l'égalité d'accès à la justice pour tous;

Or. en

Amendement 208
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite les États membres à saisir les opportunités offertes par la numérisation pour simplifier les processus, améliorer l'efficacité et l'accessibilité, gagner du temps et réduire les coûts de stockage;

Or. en

Amendement 209
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo,

Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. invite les États membres à renforcer davantage les garanties d'impartialité des procureurs, compte tenu de la diversité des structures des services nationaux chargés des poursuites; exhorte ces derniers à faire progresser les réformes conformément aux recommandations de 2025, notamment en renforçant la protection de l'indépendance judiciaire et l'autonomie des procureurs dans le cadre des enquêtes parlementaires, ainsi qu'en prenant des mesures telles que le découplage du mandat du procureur général de celui du gouvernement; invite la Commission à examiner les réformes mises en œuvre à cet égard et à contrôler leur efficacité;

Or. en

Amendement 210
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. réaffirme que l'état de droit repose sur le caractère contraignant de la loi pour toutes les autorités publiques et sur le droit effectif de chaque individu d'avoir accès à un tribunal indépendant et impartial, et que ces deux dimensions sont indissociables et se renforcent mutuellement;

Or. en

Amendement 211
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. souligne que toute restriction des droits et libertés fondamentaux doit être fondée sur des normes juridiques claires, accessibles et prévisibles, et condamne les pratiques législatives qui entraînent une complexité excessive, une insécurité juridique ou un manque d'intelligibilité pour les citoyens;

Or. en

Amendement 212
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. demande à la Commission de lutter contre les attaques politiques visant les juges et l'intimidation judiciaire, afin de garantir l'indépendance des systèmes judiciaires, y compris la protection contre les ingérences politiques;

Or. en

Amendement 213

Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quinquies. exprime sa profonde préoccupation face à la tendance croissante à remettre structurellement en cause le rôle et la légitimité d'un pouvoir judiciaire indépendant, remettant ainsi en cause le bon fonctionnement du système judiciaire en tant que tel, et souligne que l'indépendance judiciaire constitue une condition préalable à la légitimité de l'autorité judiciaire, à l'applicabilité des décisions de justice et à la confiance du public dans la justice; rappelle que le principe de l'équilibre des pouvoirs implique qu'aucune autorité publique ne peut échapper au contrôle judiciaire et que la critique des juges est inacceptable lorsqu'elle vise à entraver ou à discréditer l'exercice de leur mission constitutionnelle de contrôle; condamne toute tentative, directe ou indirecte, visant à influencer, intimider ou entraver les juges dans l'exercice de leurs fonctions, y compris par des pressions disciplinaires ou des attaques publiques portant atteinte à leur autorité; établit une distinction claire entre la critique légitime des décisions judiciaires et les attaques visant la légitimité des tribunaux nationaux et internationaux en tant qu'institutions, et déplore les discours qui cherchent à délégitimer le contrôle judiciaire en tant que tel; réaffirme que les tribunaux internationaux tirent leur légitimité de la volonté souveraine des États qui les ont créés et des procédures démocratiques régissant l'élection de leurs juges, et que leur rôle est essentiel pour la protection effective des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 214
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 215
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le	***supprimé***

rapport annuel sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 216
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;	2. ***constate avec une vive inquiétude l'accumulation croissante des retards et le ralentissement des progrès dans la mise en œuvre des arrêts importants de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'ensemble de l'Union, comme en témoigne le fait qu'au 1er janvier 2025, 650 arrêts importants de la CEDH n'avaient toujours pas été pleinement mis en œuvre dans les États membres de l'Union, contre 624 en janvier 2024 et 616 l'année précédente; note en outre que 45,7 % des arrêts importants rendus à l'égard des États membres de l'Union au cours des dix dernières années sont toujours en attente d'exécution, contre 44 % à la fin de 2023 et 40 % à la fin de 2022; relève en outre qu'à la fin de 2024, le délai moyen de mise en œuvre des arrêts importants de la CEDH concernant les États membres de l'Union avait atteint 5 ans et 4 mois, contre 5 ans et 2 mois en 2023 et 5 ans et 1 mois en 2022, ce qui met en évidence un déficit structurel et croissant en matière de conformité[2 bis];*** invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et

aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit; ***invite la Commission à mettre au point un tableau de bord public ou un outil équivalent permettant de suivre la mise en œuvre au niveau national de la jurisprudence de la CEDH et de la CJUE; demande à la Commission d'émettre systématiquement des recommandations spécifiques à chaque pays, fondées sur les résultats obtenus en matière de mise en œuvre de la jurisprudence de la CEDH/CJUE, en accordant une attention particulière aux pays dont les résultats sont chroniquement insuffisants; invite instamment la Commission à utiliser de manière plus résolue les outils de mise en œuvre dans les cas de non-application persistante; demande que les cas graves de non-application soient traités comme une priorité dans le cadre du dialogue politique avec les gouvernements et les parlements nationaux; souligne que ce suivi doit également permettre d'identifier les schémas structurels de non-application, notamment dans des domaines tels que l'indépendance judiciaire, et qu'il doit donner lieu à un suivi progressif utilisant tous les outils disponibles, y compris les procédures d'infraction et, le cas échéant, la conditionnalité budgétaire;***

[2 bis] ***European Implementation Network, rapport 2025***

Or. en

Amendement 217
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;	2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit; ***recommande à la Commission, en particulier, de prendre des mesures concernant la non-exécution des arrêts de la CJUE au titre de l'article 260, paragraphe 2, du traité FUE et d'appliquer le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit en cas de non-respect des arrêts de la CJUE et de la CEDH lorsque la violation constatée affecte ou risque sérieusement d'affecter le budget ou les intérêts financiers de l'Union; souligne que le non-respect systématique du droit de l'Union doit entraîner des sanctions financières tangibles afin d'assurer une véritable dissuasion; demande à la Commission d'évaluer si les retards ou le non-respect de ces décisions justifient un recours en carence au titre de l'article 258 du traité FUE; invite la Commission à analyser systématiquement les données relatives au non-respect des avis des organes de suivi des traités des Nations unies spécifiques à chaque pays;***
	Or. en

Amendement 218
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;	2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit; ***souligne que la non-exécution des jugements nationaux et internationaux reste une préoccupation systémique dans certains États membres, comme le soulignent les récentes conclusions de la FRA et les contributions des parties prenantes; invite instamment la Commission à contrôler strictement le respect des arrêts de la CJUE par les autorités des États membres et à engager des procédures d'infraction en cas de non-respect;***

Or. en

Amendement 219
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à ***rapidement mettre en œuvre les*** arrêts ***en suspens*** de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état	2. invite les États membres à ***donner la priorité à la mise en œuvre rapide et effective des*** arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la

de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;	démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit; ***réaffirme que la mise en œuvre effective des arrêts est essentielle pour garantir la protection des droits fondamentaux consacrés par le traité UE, le traité FUE, la charte et la CEDH;***

Or. en

Amendement 220
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à ***rapidement*** mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE ***et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit***;	2. invite les États membres à mettre en œuvre ***dès que possible*** les arrêts en suspens de la CJUE;

Or. sk

Amendement 221
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*

2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; ***propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;***	2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 222
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***invite*** les ***États membres à rapidement mettre*** en œuvre les arrêts ***en suspens*** de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; ***propose la création d'une unité*** de ***suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs*** à ***la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux*** dans les ***pays de l'Union,*** et la ***pleine intégration*** des ***conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit***;	2. ***rappelle que*** les ***traités ne confèrent pas à l'Union la compétence de contrôler la manière dont sont mis*** en œuvre les arrêts ***des juridictions nationales,*** de la CJUE et ***encore moins*** de la Cour européenne des droits de l'homme***, qui fait partie d'un ordre juridique totalement distinct du Conseil de l'Europe***; ***souligne que certains arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme présentent un caractère ultra vires et portent atteinte aux compétences des États membres; invite les institutions*** de ***l'Union*** à ***respecter les solutions constitutionnelles adoptées*** dans les ***États membres*** et ***dans*** la ***jurisprudence*** des ***cours constitutionnelles nationales***;

Or. pl

Amendement 223
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;	2. invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose ***aux institutions de l'Union*** la création d'une unité de suivi chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux dans les pays de l'Union, et la pleine intégration des conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit***, en utilisant systématiquement les données relatives à la mise en œuvre et en établissant des comparaisons claires entre les pays***;

Or. en

Amendement 224
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***invite les États membres à rapidement mettre en œuvre les arrêts en suspens*** de la CJUE ***et de la Cour européenne des droits de l'homme; propose la création d'une unité de*** suivi ***chargée de surveiller la mise en œuvre des arrêts de la CJUE et de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la démocratie, à*** l'état de droit et ***aux*** droits fondamentaux dans les pays de l'Union***, et la pleine intégration des***	2. ***réaffirme le rôle central*** de la CJUE ***dans le respect de l'état de droit dans l'ensemble de l'Union et dans le bon fonctionnement du marché intérieur; demande un meilleur*** suivi ***de*** l'état de droit et ***des*** droits fondamentaux dans les pays de l'Union ***et dans les pays candidats***;

conclusions de l'unité de suivi dans le rapport annuel sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 225
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne, dans le contexte du respect des principes, des libertés et des obligations découlant des traités et de la charte des droits fondamentaux, le caractère central de l'état de droit, reconnu comme l'un des fondements de l'Union en vertu de l'article 2 du traité UE et comme un pilier essentiel d'une société démocratique, qui garantit le respect des principes de légalité, de sécurité juridique, d'interdiction de l'arbitraire des pouvoirs exécutifs, de protection juridictionnelle effective — y compris l'accès à la justice — par des tribunaux indépendants et impartiaux, également en ce qui concerne les droits fondamentaux, ainsi que la séparation des pouvoirs, la non-discrimination et l'égalité devant la loi, tels que définis dans le règlement 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 établissant un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union;

Or. it

Amendement 226
Diana Riba i Giner, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que les États démocratiques mettent en place des mécanismes de réconciliation politique et sociale, y compris au moyen de mesures d'amnistie, qui favorisent la coexistence, empêchent la judiciarisation excessive des conflits politiques et renforcent le dialogue démocratique; rappelle que l'état de droit est fragilisé lorsque des lois adoptées démocratiquement se heurtent à un blocage institutionnel ou à une résistance de la part de certains secteurs judiciaires ou administratifs, ce qui empêche leur mise en œuvre appropriée;

Or. en

Amendement 227
Emma Rafowicz, Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Murielle Laurent, Hannes Heide, Chloé Ridel

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que le nombre important de menaces et d'agressions dont sont victimes les professionnels de la justice, en particulier les avocats[1 bis], constitue une menace directe pour la démocratie et l'état de droit; invite les États membres à signer et à ratifier la convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE nº 226) et à utiliser tous les moyens appropriés pour garantir la défense et la liberté d'expression des avocats;

[1 bis] Conseil des barreaux européens (CCBE), Rapport sur les comportements menaçants et les agressions à l'encontre

des avocats, 2024. https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/HUMAN_RIGHTS/HR_Guides___recommendations/EN_2024_CCBE-report-on-threatening-behaviour-and-aggression-towards-lawyers.pdf

Or. en

Amendement 228
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. demande à la Commission d'émettre systématiquement des recommandations spécifiques à chaque pays, fondées sur les résultats obtenus en matière de mise en œuvre de la jurisprudence de la CEDH/CJUE, en accordant une attention particulière aux États membres qui persistent à ne pas les respecter; invite la Commission à recourir de manière plus résolue aux instruments coercitifs en cas de non-respect persistant, tels que les procédures d'infraction, l'article 260 du traité FUE et, le cas échéant, la conditionnalité budgétaire;

Or. en

Amendement 229
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que les systèmes de responsabilité pénale des membres du

gouvernement et des hauts fonctionnaires doivent garantir aux plaignants un accès effectif à la justice; insiste sur le fait que des dispositions constitutionnelles spécifiques ne doivent pas constituer un obstacle à l'enquête judiciaire dans les cas où il existe une atteinte grave à l'intérêt public;

Or. el

Amendement 230
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. déplore l'effondrement du système de séparation des pouvoirs, dans lequel les tribunaux s'attribuent des compétences qui ne leur incombent pas, en statuant sur des questions relatives au droit des États membres qui vont souvent de manière flagrante à l'encontre de celui-ci; considère que le précédent antidémocratique affaiblit la confiance des citoyens et invite les institutions à respecter les compétences qui leur sont attribuées;

Or. pl

Amendement 231
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. constate que l'affaiblissement de l'indépendance judiciaire par des

infractions disciplinaires vagues, la réduction des garanties contre les sanctions arbitraires et la protection insuffisante des juges contre les pressions politiques continuent de faire peser un risque sérieux sur l'application uniforme du droit de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 232
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. invite les États membres à adapter les cadres procéduraux pertinents afin de trouver un équilibre entre la protection contre des poursuites abusives ou motivées par des considérations politiques et l'enquête sans entrave sur une éventuelle responsabilité pénale; invite la Commission à inclure dans le processus de contrôle de l'état de droit une évaluation spécifique de l'efficacité des mécanismes d'accès à la justice contre les actes ou omissions de l'administration publique de haut niveau;

Or. el

Amendement 233
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. insiste sur le fait qu'un système judiciaire efficace et fonctionnant correctement dans les États membres

nécessite des barreaux et des avocats indépendants, capables d'exercer leurs fonctions librement et sans pression ni ingérence indues, compte tenu de leur rôle crucial dans la sauvegarde de l'état de droit et la défense des droits et libertés fondamentaux; souligne en outre que le respect intégral des principes fondamentaux de la profession juridique, y compris la confidentialité entre l'avocat et son client, est essentiel;

Or. en

Amendement 234
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. invite les États membres à adopter des stratégies nationales de mise en œuvre cohérentes, assorties de calendriers et de responsabilités clairs et soumises au contrôle parlementaire, à préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire et à veiller à ce que les juridictions nationales ne soient pas empêchées d'appliquer de manière cohérente la jurisprudence de la CEDH et de la CJUE;

Or. en

Amendement 235
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le	***supprimé***

recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

Or. en

Amendement 236
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;	***supprimé***

Or. en

Amendement 237
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial***;	3. ***rappelle que le droit pénal et l'application de la loi relèvent de la compétence des États membres***;

Or. fi

Amendement 238
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et ***des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les*** pouvoirs de ***surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile***; ***est fermement convaincu que la Commission***	3. souligne le lien évident entre le ***signalement du*** recul de l'état de droit et ***l'extension délibérée du contenu du concept d'état de droit à des domaines qui non seulement ne relèvent pas du champ d'application de l'état de droit dans toute approche de celui-ci, mais qui ne relèvent pas non plus des*** pouvoirs de ***l'Union***;

devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

Or. sk

Amendement 239
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;	3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial; ***note avec inquiétude le recours à des procédures juridiques extraordinaires et à des décrets exécutifs pour remodeler le paysage judiciaire en dehors du contrôle parlementaire normal, reproduisant ainsi des pratiques précédemment identifiées comme incompatibles avec la séparation des pouvoirs;***

Or. en

Amendement 240
Nadine Morano, François-Xavier Bellamy, Céline Imart, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités***, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile***; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;	3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

Or. fr

Amendement 241
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin	3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités***, ce qui est le cas en Pologne dans le cadre de la «démocratie militante» de Tusk***, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission

de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;	devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

Or. pl

Amendement 242
Nikola Minchev, Moritz Körner, Sophie Wilmès, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;	3. souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus***, le recours abusif à la détention provisoire***, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est fermement convaincu que la Commission devrait évaluer dans quelle mesure les États membres traitent ces problèmes afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

Or. en

Amendement 243
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***souligne le lien évident entre le recul de l'état de droit et les graves***	3. ***souligne que des réformes nationales ont été mises en œuvre dans***

violations des droits fondamentaux et des droits des minorités, notamment le recours excessif à la force par les services répressifs, l'absence de procédure régulière pour les détenus, l'incitation politique ou institutionnelle à la haine, les pouvoirs de surveillance disproportionnés et les mesures restrictives ciblant les organisations de la société civile; est ***fermement*** convaincu que la Commission devrait évaluer ***dans quelle mesure*** les États membres traitent ***ces problèmes*** afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

certains États membres dans des domaines tels que l'indépendance judiciaire, et est convaincu que la Commission devrait ***continuer à*** évaluer ***la manière dont*** les États membres traitent ***les violations des principes de l'état de droit et des droits fondamentaux, et redoublent d'efforts*** afin de garantir un système judiciaire accessible, efficace et impartial;

Or. en

Amendement 244
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite le gouvernement de M. Tusk à s'abstenir de toute nouvelle violation de la Constitution de la République de Pologne et de tout nouveau démantèlement des institutions indépendantes qui constituent une pierre angulaire de l'ordre juridique polonais, y compris les attaques contre la cour constitutionnelle, qui est un pilier du système constitutionnel; relève que le gouvernement de M. Tusk subira les conséquences juridiques de son ingérence radicale dans l'ordre constitutionnel de la République de Pologne et de l'introduction d'une illégalité systémique;

Or. pl

Amendement 245

Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. déplore que le gouvernement de M. Tusk ait agi illégalement en vue de soumettre le Parquet à un contrôle politique, notamment par la révocation illégale du procureur national qui, conformément à la loi sur le Parquet, ne peut être révoqué qu'avec l'accord écrit du président de la République de Pologne, ce qui signifie que cette action a enfreint la Constitution de la République de Pologne et les lois, ainsi que le principe de légitimité; note que le Médiateur européen en Pologne a exprimé des doutes juridiques quant au déroulement de la procédure ayant conduit au remplacement du procureur national et a constaté l'absence d'arrêt d'une autorité judiciaire qui aurait pour effet d'éliminer du système juridique soit l'acte sur la base duquel Dariusz Barski a été révoqué de cette fonction, soit la nomination de l'actuel procureur national Dariusz Korneluk; invite le gouvernement de M. Tusk à cesser toute attaque contre le Parquet et souligne la nécessité de permettre au procureur national légitime d'exercer sans plus tarder ses obligations statutaires;

Or. pl

Amendement 246
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quater. déplore que, dans des pays tels que la Pologne, à la suite de la prise du pouvoir par un groupe politique se présentant comme une «démocratie militante», les principes d'un État de droit démocratique soient remplacés par une politique fondée sur la revanche, la persécution de l'opposition, des processus de nature politique, des détentions dites «extractives» et même des cas de torture;

Or. pl

Amendement 247
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 quinquies. souligne les conséquences de l'érosion des principes démocratiques et de l'état de droit par les actions violentes de la démocratie militante; met en garde contre les conséquences de la nomination illégale du procureur général en Pologne; invite les fonctionnaires polonais, compte tenu de la vague de revanchisme politique, à agir conformément aux dispositions légales et à leur serment;

Or. pl

Amendement 248
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission à considérer les conditions de détention comme une préoccupation relevant de l'état de droit, compte tenu de la surpopulation généralisée, des conditions de vie inadéquates et de la hausse des taux de suicide, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues dans les systèmes pénitentiaires des États membres;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 249
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite la Commission à considérer les conditions de détention comme une préoccupation relevant de l'état de droit, compte tenu de la surpopulation généralisée, des conditions de vie inadéquates et de la hausse des taux de suicide, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues dans les systèmes pénitentiaires des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 250
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. invite la Commission à considérer les conditions de détention comme une préoccupation relevant de l'état de droit, compte tenu de la surpopulation généralisée, des conditions de vie inadéquates et de la hausse des taux de suicide, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues dans les systèmes pénitentiaires des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 251
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***invite la Commission à considérer*** les conditions de détention ***comme une préoccupation relevant de l'état de droit, compte tenu de la surpopulation généralisée, des conditions de vie inadéquates et de la hausse des taux de suicide, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues dans les systèmes pénitentiaires*** des États membres;	4. ***rappelle que*** les conditions de détention ***relèvent principalement de la compétence*** des États membres;

Or. en

Amendement 252
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***invite la Commission à considérer***	4. ***souligne*** les conditions de

les conditions de détention ***comme une préoccupation relevant de l'état de droit, compte tenu de*** la surpopulation généralisée, ***des*** conditions de vie inadéquates et ***de*** la hausse des taux de suicide, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues dans les systèmes pénitentiaires des États membres;	détention***, notamment*** la surpopulation généralisée, ***les*** conditions de vie inadéquates***, les cas de torture, y compris l'alimentation forcée, dans des situations qui ne nécessitent pas le recours à des méthodes drastiques et douloureuses*** et la hausse des taux de suicide, qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes détenues dans les systèmes pénitentiaires des États membres;
	Or. pl

Amendement 253
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) souligne que le ministère public est un élément essentiel de la capacité d'un État membre à lutter contre la criminalité et la corruption; déplore toute ingérence gouvernementale ou politique dans les enquêtes sur la corruption et rappelle que personne n'est au-dessus des lois; condamne l'utilisation abusive du système judiciaire à des fins politiques, notamment la persécution des opposants politiques et l'ingérence dans les enquêtes sur la corruption; explique que tant les poursuites motivées par des considérations politiques que les lois d'amnistie et les procédures de grâce motivées par des intérêts politiques sapent la confiance du public dans les principes constitutionnels et les normes de l'Union; insiste sur l'importance de garantir l'autonomie et l'indépendance du ministère public et d'ainsi empêcher toute ingérence politique dans ses travaux, en particulier de la part du gouvernement; souligne le rôle des procédures transparentes de nomination des procureurs en tant que facteur clé du

maintien de la confiance du public dans la justice pénale; se déclare préoccupé par les attaques répétées contre des juges et des procureurs qui mènent des enquêtes politiques très médiatisées liées à des affaires de corruption et d'abus de pouvoir perpétrés contre des opposants politiques; rappelle que les cas dans lesquels des juges et des procureurs font l'objet de poursuites pénales compromettent gravement la crédibilité des institutions et la confiance du public dans l'indépendance et l'intégrité des services du ministère public et du pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 254
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	se félicite du rôle joué par le réseau européen des médiateurs et souligne que la coopération devrait aller au-delà du simple échange d'informations, notamment grâce à l'utilisation systématique de procédures de consultation, permettant aux bureaux nationaux des médiateurs de solliciter des réponses faisant autorité au niveau de l'Union lorsqu'ils rencontrent des obstacles dans l'application du droit de l'Union, renforçant ainsi leur influence vis-à-vis des autorités nationales; déplore que les bureaux des médiateurs ne soient pas toujours consultés de manière systématique lors de la préparation du rapport sur l'état de droit, malgré leur rôle essentiel dans la détection des lacunes dans la mise en œuvre du droit de l'Union; demande donc une participation

plus structurée et plus cohérente des médiateurs nationaux aux processus au niveau de l'Union, afin de mieux établir les problèmes systémiques qui touchent plusieurs États membres et d'aider la Commission à remédier aux lacunes dans l'application effective du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 255
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point 2 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2) demande que les procédures disciplinaires concernant les juges et les procureurs soient confiées à des organes indépendants, libres de toute influence politique et, le cas échéant, que le système des procédures disciplinaires soit réformé afin d'empêcher les autorités politiques de les utiliser pour contrôler le pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 256
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point 3 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3) demande à la Commission de maintenir un contrôle permanent, en veillant à ce que les juges et les procureurs restent indépendants des autorités chargées de les nommer ou de les réaffecter; invite la Commission à surveiller de manière proactive et à réagir

rapidement aux risques de recul de l'état de droit dans les domaines de l'indépendance judiciaire et de l'accès à la justice, conformément au principe de non-régression tel qu'il a été établi dans la jurisprudence récente de la CJUE;

Or. en

Amendement 257
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. se félicite de la révision de la directive sur les droits des victimes en vue de combler les lacunes juridiques, afin de garantir que les victimes puissent accéder à la justice et bénéficier d'un soutien, y compris des possibilités de réexamen des décisions dans les procédures pénales concernant les victimes, des dispositions sur le soutien aux victimes et la protection de ces dernières, l'accès à l'indemnisation, une collecte efficace des données, une meilleure affectation des ressources pour faire respecter les droits des victimes de crimes, le respect de leur vie privée et la protection de leurs données à caractère personnel, y compris pour les migrants sans papiers et les demandeurs d'asile;

Or. en

Amendement 258
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. note que la Commission a constaté l'existence de difficultés structurelles concernant l'amélioration de l'efficacité, de l'accessibilité et de la qualité du système judiciaire de certains États membres ainsi que de pays candidats et candidats potentiels; est convaincu que la formation constitue un élément clé qui garantit l'indépendance des juges, ainsi que la qualité et l'efficacité du système judiciaire; invite les États membres à investir dans la formation judiciaire, la numérisation, l'aide juridictionnelle et l'accès à la justice pour les groupes marginalisés et vulnérables;

Or. en

Amendement 259
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. exprime sa préoccupation face aux pratiques des juridictions nationales qui aboutissent à la confiscation de biens sans recours effectif au motif de l'appartenance à une minorité nationale; invite la Commission à examiner de plus près les activités des juridictions et des autorités nationales dans ce contexte, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de la libre circulation des capitaux et la garantie d'une utilisation appropriée des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 260
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle la nécessité de garantir l'autonomie du ministère public et d'empêcher ainsi toute ingérence politique dans ses travaux; demande instamment que le système des procédures disciplinaires soit réformé afin d'empêcher leur utilisation par les autorités politiques pour contrôler le pouvoir judiciaire; insiste à cet égard pour que ces procédures soient menées par un organe indépendant;

Or. en

Amendement 261
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. explique qu'il est nécessaire que les juges restent impartiaux; rappelle que la nomination et la promotion des juges doivent être déterminées uniquement en fonction de leurs qualifications, les juges étant essentiels à la sauvegarde de l'indépendance judiciaire; rappelle que les critères de nomination et d'affectation aux postes judiciaires de haut niveau doivent être pleinement transparents;

Or. en

Amendement 262

Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. exprime sa profonde préoccupation face à l'érosion de l'indépendance judiciaire en Slovaquie, notamment la restructuration des conseils de la magistrature, l'introduction d'infractions générales d'«abus de droit» visant les juges et la repolitisation des procédures disciplinaires, qui, ensemble, exercent une pression systémique sur le pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 263
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite les États membres à améliorer d'urgence les conditions de détention dans toutes les prisons, y compris les établissements pour mineurs, en luttant contre la surpopulation, en garantissant l'accès aux soins de santé et au soutien psychologique et en renforçant les mesures de prévention du suicide;

Or. en

Amendement 264
Fredis Beleris, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. insiste sur l'importance du rôle joué par les conseils nationaux de la magistrature dans la sauvegarde de l'indépendance de la justice; rappelle que la composition et le fonctionnement de ces organes doivent être conformes aux normes établies par la Commission et le Conseil de l'Europe, et qui ont été approuvées par la CJUE;

Or. en

Amendement 265
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que le maintien en Slovaquie de l'infraction pénale vaguement définie d'«abus de droit» pour les juges, sans garanties adéquates, a un effet dissuasif sur le processus décisionnel judiciaire et est incompatible avec le principe d'indépendance judiciaire;

Or. en

Amendement 266
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que les nominations à des postes judiciaires de haut niveau doivent être transparentes et fondées sur le mérite,

sans ingérence politique;

Or. en

Amendement 267
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. invite la Commission européenne à inclure les conditions de rétention dans une catégorie distincte dans ses futurs rapports sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 268
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. déplore que les niveaux de rémunération des juges et du personnel judiciaire dans plusieurs États membres continuent de susciter des inquiétudes, ce qui rend les postes peu attrayants et donc difficiles à pourvoir; rappelle que des procédures transparentes pour la nomination et la révocation des juges, ainsi que les pouvoirs et la composition des conseils de la magistrature, sont essentielles pour sauvegarder l'indépendance de la justice; invite les États membres à mettre en place des garanties adéquates contre toute influence politique indue, y compris de la part de pays tiers;

Or. en

Amendement 269
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. note avec une profonde préoccupation qu'en Slovaquie, tous les membres du Conseil national de la magistrature nommés par les pouvoirs exécutif et législatif ont été démis de leurs fonctions avant la fin de leur mandat, sans motifs juridiques suffisants, créant ainsi un précédent qui porte gravement atteinte à l'autonomie, à l'indépendance et à l'inamovibilité de la magistrature;

Or. en

Amendement 270
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. demande que les procédures disciplinaires concernant les juges et les procureurs soient confiées à des organes indépendants, libres de toute influence politique et, le cas échéant, que le système des procédures disciplinaires soit réformé afin d'empêcher les autorités politiques de les utiliser pour contrôler le pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 271
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Javier Zarzalejos, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. encourage les États membres à garantir des possibilités de formation pour les juges; est fermement convaincu que la formation devrait être multidisciplinaire; rappelle que le fait de disposer de ressources suffisantes, notamment en matière de financement, d'infrastructures et de personnel qualifié, est indispensable pour assurer l'efficacité et l'accessibilité du système judiciaire; reconnaît le rôle du personnel judiciaire, notamment des notaires, dans de nombreux États membres; invite les États membres à saisir les opportunités offertes par la numérisation pour simplifier les processus, améliorer l'efficacité et l'accessibilité, gagner du temps et réduire les coûts de stockage;

Or. en

Amendement 272
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. rappelle que des systèmes juridiques nationaux efficaces sont indispensables, étant donné que la Commission s'appuie sur les autorités judiciaires nationales pour faire appliquer le droit de l'Union, et qu'ils sont fondamentaux pour la coopération judiciaire dans l'ensemble de l'Union et

pour la promotion de la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 273
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. avertit que la législation récemment adoptée accorde une influence disproportionnée au Conseil de la magistrature sur les commissions disciplinaires, augmentant ainsi le risque d'ingérence de l'exécutif dans les décisions disciplinaires et compromettant les garanties d'impartialité;

Or. en

Amendement 274
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. exhorte tous les États membres à signer, ratifier et mettre pleinement en œuvre sans délai la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat, en reconnaissant son importance capitale pour garantir l'indépendance et l'intégrité de la profession juridique, qui est l'un des piliers de l'état de droit; invite la Commission à présenter sans délai un projet de décision du Conseil permettant à l'Union de signer et de conclure la convention, et souligne la nécessité de

parvenir rapidement à un accord sur cette décision;

Or. en

Amendement 275
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. souligne que l'inefficacité judiciaire constitue une barrière non tarifaire au sein du marché unique, décourageant les investissements transfrontières et compromettant l'exécution des contrats; met en évidence les données du tableau de bord de la justice 2025 qui indiquent des retards critiques dans certains États membres; invite la Commission à considérer l'inefficacité judiciaire persistante non seulement comme une défaillance administrative, mais aussi comme une violation de la liberté d'entreprise prévue par la charte;

Or. en

Amendement 276
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. souligne l'importance de systèmes judiciaires indépendants et de l'accès à une aide juridictionnelle gratuite pour garantir l'égalité d'accès à la justice; rappelle que le fait de disposer de

ressources suffisantes, notamment en matière d'infrastructures et de personnel, est indispensable pour améliorer les systèmes judiciaires; recommande aux États membres de prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès à la justice;

Or. en

Amendement 277
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 septies. souligne que la liberté d'information et l'accès à l'information d'intérêt public constituent un droit fondamental et un élément essentiel de la transparence, de la responsabilité démocratique et de la lutte contre la corruption; note que le rapport de la Commission sur l'état de droit couvre systématiquement ce domaine, y compris les restrictions, retards ou obstacles injustifiés à l'accès à l'information publique; invite les États membres à garantir un accès rapide, efficace et non discriminatoire aux informations détenues par les autorités publiques, et à s'abstenir de prendre des mesures législatives ou administratives qui limitent la transparence ou entravent le contrôle public;

Or. en

Amendement 278
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 septies. rappelle que le rapport 2025 sur l'état de droit montre que bon nombre des lacunes profondément enracinées recensées les années précédentes persistent en Hongrie: l'indépendance judiciaire continue d'être remise en question, le ministère public ne bénéficie toujours pas de protections solides contre l'influence politique, les processus législatifs restent opaques et font l'objet d'une consultation publique limitée, et les efforts visant à préserver la liberté des médias, le pluralisme et l'espace civique n'ont pas donné de résultats significatifs;

Or. en

Amendement 279
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 octies. souligne le rôle central que la CJUE joue dans la défense de l'état de droit dans l'ensemble de l'Union; approuve les nouvelles initiatives visant à renforcer les ressources et les capacités de la CJUE afin qu'elle puisse répondre efficacement aux nouvelles difficultés relatives à l'état de droit;

Or. en

Amendement 280
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 nonies. rappelle que des systèmes juridiques nationaux efficaces sont indispensables dans les États membres, les pays candidats et candidats potentiels étant donné que la Commission s'appuie sur les autorités judiciaires nationales pour faire appliquer le droit de l'Union, et qu'ils sont fondamentaux pour la coopération judiciaire dans l'ensemble de l'Union et pour la promotion de la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 281
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que la corruption ***représente*** une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens;	5. rappelle que la corruption ***constitue*** une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens; ***souligne que la corruption sape la confiance du public dans les institutions; déplore que l'Eurobaromètre de 2025 sur la corruption indique que celle-ci demeure une préoccupation importante pour les citoyens de l'Union, 69 % des Européens considérant que la corruption est répandue dans leur pays, et deux tiers estimant que les affaires de corruption de haut niveau ne sont pas suffisamment poursuivies; note que plus de la moitié des personnes interrogées ne considèrent pas que les efforts déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre la corruption***

soient efficaces; considère qu'il s'agit là d'un appel clair à l'Union afin qu'elle intensifie ses travaux de prévention et de lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 282
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens;	5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens ***ainsi qu'un vecteur principal d'ingérence étrangère stratégique, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union***; ***souligne que l'état de droit exige que les personnes exerçant des fonctions publiques ne puissent pas agir de façon arbitraire ou abuser de leur pouvoir à des fins personnelles;***

Or. en

Amendement 283
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens;	5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens; ***souligne que le respect intégral du principe de partenariat dans les***

programmes de l'Union est un élément fondamental de la transparence et de la lutte contre l'utilisation abusive des fonds de l'Union, qui doit donc être strictement et continuellement appliqué par la Commission européenne dans tous les programmes;

Or. en

Amendement 284
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens;	5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens; ***souligne que, ces dernières années, des soupçons extrêmement sérieux de corruption ont également été constatés au sein des institutions de l'Union, notamment au Parlement européen;***

Or. fi

Amendement 285
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens;	5. rappelle que la corruption***, y compris les cas où la corruption et/ou le manque de transparence peuvent impliquer des représentants de l'Union et de ses institutions et organes,*** représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de

l'ensemble des citoyens;

Or. en

Amendement 286
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens;	5. rappelle que la corruption représente une menace grave pour la démocratie, l'état de droit et le traitement équitable de l'ensemble des citoyens***, et qu'elle entrave le développement économique***;

Or. en

Amendement 287
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. prend note des conclusions de la dernière enquête Eurobaromètre sur la corruption, menée régulièrement depuis 2005, qui montre que la corruption reste une préoccupation majeure pour les citoyens de l'Union européenne; note en particulier que 69 % des Européens considèrent que la corruption est répandue dans leur pays et 51 % estiment qu'elle est répandue au sein des partis politiques; souligne toutefois que les pratiques de corruption sont massivement rejetées, 71 % des personnes interrogées estimant qu'il n'est jamais acceptable d'accorder des faveurs en échange

d'avantages de la part des autorités publiques, 74 % rejetant l'offre de cadeaux et 80 % rejetant l'offre d'argent pour obtenir de tels avantages; regrette que la confiance du public dans la lutte contre la corruption reste faible, puisque deux tiers des Européens estiment que les affaires de corruption de haut niveau ne font pas l'objet de poursuites suffisantes, plus de la moitié considèrent que l'action du gouvernement est inefficace et près de la moitié doutent de l'application impartiale des mesures de lutte contre la corruption; note en outre que, si 5 % des personnes interrogées au niveau de l'Union déclarent avoir été victimes ou témoins de corruption au cours des douze derniers mois, seule une personne sur cinq l'a signalée, et que moins de la moitié des Européens savent où signaler un cas de corruption, ce qui révèle des lacunes importantes dans les mécanismes de signalement et la sensibilisation du public;

Or. en

Amendement 288
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission à conclure immédiatement les négociations relatives à l'adhésion à part entière de l'Union au GRECO; est fermement convaincu que cette adhésion à part entière au GRECO ancrerait davantage l'Union dans le système de l'état de droit et renforcerait sa coopération avec les États membres, les pays candidats et les pays voisins dans la lutte contre la corruption; exhorte les États membres à mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations du

GRECO du Conseil de l'Europe et à se conformer à tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 289
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. relève avec préoccupation que plusieurs structures spécialisées dans la lutte contre la corruption ont été démantelées ou absorbées par des organismes moins indépendants, ce qui a entraîné une forte baisse du nombre d'enquêtes et de poursuites judiciaires dans les affaires de corruption, y compris celles concernant des personnalités de haut rang, comme le montrent les analyses récentes d'experts;

Or. en

Amendement 290
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande une nouvelle fois à la Commission de conclure rapidement les négociations sur l'adhésion de l'Union au groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe;

Or. en

Amendement 291
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. invite les États membres à publier, adopter, actualiser, contrôler, mettre en œuvre et réviser leur stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, en fixant des objectifs, des priorités et les mesures correspondantes ainsi que les moyens d'atteindre ces objectifs, afin de garantir que la lutte contre la corruption soit intégrée dans tous les domaines politiques concernés; rappelle l'importance de la coopération entre les autorités nationales et le Parquet européen; recommande que les États membres qui ne coopèrent pas avec le Parquet européen ne soient pas éligibles à la gestion directe des fonds;

Or. en

Amendement 292
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. souligne que le procureur général de Slovaquie continue d'utiliser des pouvoirs extraordinaires pour annuler des décisions du ministère public, y compris dans des affaires de corruption très médiatisées, sapant ainsi la confiance du public et l'égalité des armes au sein du

système judiciaire; note que des lacunes persistent en matière de prévention, d'enquête et de poursuite de la corruption malgré les recommandations de l'Union, notamment en ce qui concerne les marchés publics, les règles relatives aux conflits d'intérêts et l'absence de contrôle indépendant;

Or. en

Amendement 293
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres, les pays candidats et les pays candidats potentiels, ainsi que les institutions, organes et organismes de l'Union, à renforcer les mesures préventives contre la corruption, notamment la gestion transparente des fonds de l'Union, les codes de conduite des agents de la fonction publique, les déclarations de patrimoine obligatoires, les règles en matière de conflits d'intérêts, les systèmes d'alerte précoce et les restrictions relatives aux pratiques de pantouflage;	6. invite les États membres, les pays candidats et les pays candidats potentiels, ainsi que les institutions, organes et organismes de l'Union, à renforcer les mesures préventives contre la corruption, notamment la gestion transparente des fonds de l'Union, les codes de conduite des agents de la fonction publique, les déclarations de patrimoine obligatoires, les règles en matière de conflits d'intérêts, les systèmes d'alerte précoce et les restrictions relatives aux pratiques de pantouflage; ***invite la Commission à faire preuve d'une transparence totale dans tous les domaines d'action; rappelle les graves allégations de corruption à l'encontre des employés actuels et anciens de la Commission;***

Or. fi

Amendement 294
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres, les pays candidats et les pays candidats potentiels, ainsi que les institutions, organes et organismes de l'Union, à renforcer les mesures préventives contre la corruption, notamment la gestion transparente des fonds de l'Union, les codes de conduite des agents de la fonction publique, les déclarations de patrimoine obligatoires, les règles en matière de conflits d'intérêts, les systèmes d'alerte précoce et les restrictions relatives aux pratiques de pantouflage;	6. invite les États membres, les pays candidats et les pays candidats potentiels, ainsi que les institutions, organes et organismes de l'Union, ***à mettre en place ou*** à renforcer les mesures préventives ***et de lutte*** contre la corruption, notamment ***le maintien de la spécialisation et de l'indépendance des institutions de lutte contre la corruption,*** la gestion transparente des fonds de l'Union, les codes de conduite des agents de la fonction publique, les déclarations de patrimoine obligatoires ***et leur vérification***, les règles en matière de conflits d'intérêts, les systèmes d'alerte précoce et les restrictions relatives aux pratiques de pantouflage;

Or. pl

Amendement 295
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite les États membres, les pays candidats et les pays candidats potentiels***, ainsi que les institutions, organes et organismes de l'Union,*** à renforcer les mesures préventives contre la corruption, notamment la gestion transparente des fonds de l'Union, les codes de conduite des agents de la fonction publique, les déclarations de patrimoine ***obligatoires***, les règles en matière de conflits d'intérêts***, les systèmes d'alerte précoce*** et les ***restrictions relatives aux*** pratiques de pantouflage;	6. invite les États membres, ***mais aussi*** les pays candidats et les pays candidats potentiels, à renforcer les mesures préventives contre la corruption, notamment la gestion transparente des fonds de l'Union, les codes de conduite des agents de la fonction publique, ***les règles claires sur*** les déclarations de patrimoine, les règles en matière de conflits d'intérêts et les pratiques de pantouflage;

Or. en

Amendement 296
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 6 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	demande une nouvelle fois à la Commission de conclure immédiatement les négociations sur l'adhésion de l'Union au groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe; souligne que l'adhésion à part entière à l'Union, au-delà du statut d'observateur actuel, est nécessaire pour remédier à l'asymétrie existante, selon laquelle tous les États membres de l'Union sont évalués par le GRECO, mais pas les institutions de l'Union elles-mêmes, ce qui limite la cohérence du cadre européen en matière d'intégrité; souligne qu'on ne peut raisonnablement attendre de la Commission qu'elle procède à une auto-évaluation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, et qu'il est essentiel de faire appel à un organisme de contrôle externe reconnu et indépendant pour garantir la crédibilité, la transparence et la confiance du public; affirme qu'il est important d'envoyer un signal politique clair indiquant que les institutions de l'Union sont elles-mêmes soumises au même niveau de contrôle et aux mêmes normes que les autorités nationales; rappelle que l'adhésion de l'Union au GRECO renforcerait l'harmonisation des règles, améliorerait la coopération, garantirait la cohérence méthodologique et éviterait les doubles emplois; note que l'adhésion de l'Union peut suivre deux voies juridiques, soit par une demande directe d'adhésion à l'accord du GRECO, soit, plus simplement, par l'adhésion à l'une ou aux

deux conventions de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe (STCE nº 173 et/ou 174), ce qui entraînerait automatiquement l'adhésion au GRECO; invite donc la Commission à suivre sans délai la voie juridique la plus efficace pour adhérer pleinement au GRECO et à veiller à ce que le rapport annuel sur l'état de droit couvre également les institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 297
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. reconnaît le rôle important du Parquet européen dans la protection de l'état de droit et la lutte contre la corruption dans l'Union, et encourage la Commission à suivre de près le niveau de coopération des États membres avec le Parquet européen dans les rapports ultérieurs;

Or. en

Amendement 298
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;	7. ***exprime sa profonde préoccupation face à la tendance récente dans certains États membres à démanteler ou affaiblir les organismes de lutte contre la corruption, à réattribuer leurs compétences de manière à réduire leur indépendance ou à utiliser les pouvoirs du ministère public ou de la police à des fins politiques, ce qui compromet l'efficacité des cadres nationaux de lutte contre la corruption;*** demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 299
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;	7. demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire; ***demande instamment à l'Union de garantir des ressources suffisantes à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);***

Or. fi

Amendement 300
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;	7. demande aux États membres de garantir ***la spécialisation,*** l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire***, conformément aux obligations de la CNUCC et aux recommandations du GRECO***;

Or. pl

Amendement 301
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;	7. demande aux ***institutions de l'Union et aux*** États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 302
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*

7. ***demande aux États membres de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'affectation de ressources suffisantes aux*** conseils de discipline, aux parquets, aux agences de lutte contre la corruption et au pouvoir judiciaire;	7. ***salue l'approche adoptée par les États membres en ce qui concerne l'indépendance et l'impartialité des*** conseils de discipline, ***des*** parquets, ***des*** agences de lutte contre la corruption et ***du*** pouvoir judiciaire;

Or. sk

Amendement 303
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 7 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite les organismes européens tels qu'Europol, Eurojust, la Cour des comptes européenne, le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) à améliorer leur coopération, notamment en révisant et en renforçant l'architecture antifraude de l'Union, afin de garantir une détection, une prévention et une poursuite plus efficaces des violations de l'état de droit lorsque celles-ci ont des répercussions directes ou indirectes sur les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 304
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 7 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) considère que les amnisties ou les grâces ne doivent pas être utilisées de manière abusive pour protéger des

personnalités politiques, car cela pourrait nuire à la confiance du public; invite dès lors les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive relative à la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 305
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. reconnaît le rôle essentiel du Parquet européen en tant que pilier central de l'état de droit et de la lutte contre la corruption dans l'Union, en particulier pour la protection efficace des intérêts financiers de l'Union; invite la Commission à surveiller de près et en permanence le niveau et la qualité de la coopération de tous les États membres avec le Parquet européen, et à faire pleinement usage de ses pouvoirs lorsque la coopération est insuffisante; soutient le renforcement des pouvoirs de surveillance, de coordination et d'action du Parquet européen afin de renforcer sa capacité à enquêter et à poursuivre les actes de corruption dans les États membres; invite en outre la Commission à accélérer, à titre prioritaire, la révision du règlement relatif au Parquet européen; souligne la nécessité de renforcer la coopération opérationnelle et le soutien à l'analyse des données entre le Parquet européen et Europol afin d'alléger la charge analytique du Parquet européen;

Or. en

Amendement 306
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. déplore que certains États membres n'aient pas mis en œuvre les recommandations formulées par la Commission dans son rapport 2025 sur l'état de droit en matière de corruption, de règles relatives au financement des partis politiques et des campagnes électorales et de réglementation du lobbying; note, dans le cadre de l'accord sur la directive du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre la corruption, la nécessité, pour tous les États membres, de se conformer à cette réglementation, y compris dans le contexte d'abus de fonctions; rappelle que ces délits relèvent du champ d'application de la directive, font partie intégrante du cadre réglementaire relatif à la lutte contre la corruption et à la transparence et sont contraires aux conventions internationales contre la corruption;

Or. it

Amendement 307
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que l'état de droit exige des agents publics qu'ils agissent de manière transparente et dans l'intérêt public, sans recourir à des abus de pouvoir ou prises de décision arbitraires; invite les États membres à promouvoir une culture de l'intégrité au moyen de formations	8. souligne que l'état de droit exige des agents publics***, aussi bien dans l'Union que dans les États membres,*** qu'ils agissent de manière transparente et dans l'intérêt public, sans recourir à des abus de pouvoir ou prises de décision arbitraires***; demande instamment à***

régulières sur la lutte contre la corruption, destinées aux fonctionnaires, aux services répressifs et au pouvoir judiciaire, et en associant activement la société civile au suivi des actions du gouvernement;	***l'Union de dénoncer rapidement tout abus de pouvoir révélé dans ses institutions et d'y réagir***; invite les États membres à promouvoir une culture de l'intégrité au moyen de formations régulières sur la lutte contre la corruption, destinées aux fonctionnaires, aux services répressifs et au pouvoir judiciaire, et en associant activement la société civile au suivi des actions du gouvernement;

Or. fi

Amendement 308
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que l'état de droit exige des agents publics qu'ils agissent de manière transparente et dans l'intérêt public, sans recourir à des abus de pouvoir ou prises de décision arbitraires; invite les États membres à promouvoir une culture de l'intégrité au moyen de formations régulières sur la lutte contre la corruption, destinées aux fonctionnaires, aux services répressifs et au pouvoir judiciaire***, et en associant activement la société civile au suivi des actions du gouvernement***;	8. souligne que l'état de droit exige des agents publics qu'ils agissent de manière transparente et dans l'intérêt public, sans recourir à des abus de pouvoir ou prises de décision arbitraires; invite les États membres à promouvoir une culture de l'intégrité au moyen de formations régulières sur la lutte contre la corruption, destinées aux fonctionnaires, aux services répressifs et au pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 309
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*

8. souligne que l'état de droit exige des agents publics qu'ils agissent de manière transparente et dans l'intérêt public, sans recourir à des abus de pouvoir ou prises de décision arbitraires; invite les États membres à promouvoir une culture de l'intégrité au moyen de formations régulières sur la lutte contre la corruption, destinées aux fonctionnaires, aux services répressifs et au pouvoir judiciaire***, et en associant activement la société civile au suivi des actions du gouvernement***;	8. souligne que l'état de droit exige des agents publics qu'ils agissent de manière transparente et dans l'intérêt public, sans recourir à des abus de pouvoir ou prises de décision arbitraires; invite les États membres à promouvoir une culture de l'intégrité au moyen de formations régulières sur la lutte contre la corruption, destinées aux fonctionnaires, aux services répressifs et au pouvoir judiciaire;

Or. en

Amendement 310
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'état de droit exige la transparence et l'intégrité non seulement des États membres, mais aussi des institutions de l'Union; note que les cas de fraude au sein des institutions de l'Union, notamment les allégations au sujet de conflits d'intérêts, de corruption, de procédures de recrutement ambiguës et d'absence de responsabilité administrative, affaiblissent la crédibilité de l'Union dans l'évaluation des États membres; invite les institutions de l'Union à appliquer pleinement les principes de bonne gouvernance;

Or. pl

Amendement 311
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite les États membres à renforcer les exigences en matière de transparence dans la prise de décision publique, notamment par la mise en place de registres obligatoires des lobbyistes, d'obligations de déclaration en matière de financement politique et de règles visant à prévenir les conflits d'intérêts; souligne que les pratiques de lobbying opaques et non réglementées portent atteinte à la responsabilité démocratique et à l'état de droit;

Or. en

Amendement 312
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. se déclare préoccupé par le fait que les récentes réformes du droit pénal visant à réduire les sanctions et les délais de prescription pour les infractions liées à la corruption ont entraîné l'abandon de centaines d'affaires liées à la corruption, y compris celles impliquant des infractions graves, ce qui affaiblit la dissuasion, favorise un climat d'impunité et érode la confiance dans les institutions publiques;

Or. en

Amendement 313
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales, en accordant une ***priorité*** particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement;	9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales, en accordant une ***attention*** particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement; ***invite en outre les États membres à donner suite à ces affaires dans un délai raisonnable afin de ne pas générer un sentiment d'impunité chez leurs citoyens; demande à la Commission de rendre compte systématiquement des résultats des enquêtes, des mises en accusation et des condamnations définitives dans les affaires de corruption de haut niveau dans chaque État membre, à établir une distinction entre ces résultats et à recenser les situations d'impunité persistante en tant que vulnérabilités structurelles ayant des implications importantes pour la protection du budget de l'Union;***

Or. en

Amendement 314
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et	9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et

impartiales, en accordant une priorité particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement;	impartiales, en accordant une priorité particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires***, y compris les membres du personnel des institutions et des organisations internationales telles que l'Union européenne***, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement; ***déplore que, dans certains États membres, dont la Pologne, les personnes qui luttent contre la corruption fassent l'objet de représailles et de persécutions, même des décennies après la dénonciation de la corruption aux plus hauts niveaux du gouvernement;***
	Or. pl

Amendement 315
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales, en accordant une priorité particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement;	9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales, en accordant une priorité particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement; ***souligne la nécessité de cette approche, y compris pour l'Union elle-même;***
	Or. fi

Amendement 316
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales***, en accordant une priorité particulière aux affaires impliquant des hauts fonctionnaires***, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement;	9. demande instamment aux États membres de veiller à ce que ***toutes*** les affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales, afin de préserver l'état de droit, de garder la confiance du public et de garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de gouvernement;

Or. en

Amendement 317
Nikola Minchev, Moritz Körner, Irena Joveva, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission, dans le chapitre consacré à la lutte contre la corruption, à accorder une attention accrue aux résultats obtenus en matière d'enquêtes et de poursuites, y compris aux indications d'application sélective ou d'instrumentalisation des mécanismes de lutte contre la corruption et d'intégrité à l'encontre d'opposants politiques ou de voix critiques; demande instamment à la Commission d'analyser en particulier la nomination, le fonctionnement et l'indépendance des organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption et des procureurs, et à formuler des recommandations claires lorsque des cas d'application sélective sont identifiés;

Or. en

Amendement 318
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite les États membres à aligner leurs dispositions juridiques relatives à la responsabilité pénale des membres du gouvernement sur la législation de l'Union et à supprimer les obstacles matériels et procéduraux qui entravent l'administration efficace de la justice dans les affaires concernées et ouvrent pratiquement la voie à l'impunité;

Or. en

Amendement 319
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se joint aux appels lancés par le GRECO visant à garantir la spécialisation et l'indépendance des organes de lutte contre la corruption;

Or. pl

Amendement 320
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite les États membres à ***protéger les*** lanceurs d'alerte et ***les*** journalistes qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des fonds de l'Union, ***en garantissant l'existence de*** canaux de signalement confidentiels et ***de*** voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression;	10. ***reconnaît le rôle crucial que jouent les lanceurs d'alerte pour dénoncer la corruption et promouvoir la transparence dans les secteurs public et privé; souligne la nécessité de veiller à ce qu'ils soient efficacement protégés contre les représailles et le harcèlement; demande un nouveau renforcement des autorités indépendantes et autonomes chargées de la protection des lanceurs d'alerte et leur intégration dans des cadres nationaux plus larges de lutte contre la corruption, afin de garantir une approche unifiée et solide dans tous les États membres;*** invite ***instamment*** les États membres à ***renforcer la protection des*** lanceurs d'alerte et ***des*** journalistes qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des fonds de l'Union, ***y compris par des*** canaux de signalement confidentiels et ***des*** voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression; ***demande l'introduction de circonstances aggravantes spécifiques dans le droit pénal pour les infractions commises à l'encontre de journalistes lorsque ces actes sont motivés par leurs activités professionnelles ou en lien avec ces dernières;***

Or. en

Amendement 321
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite les États membres à protéger les lanceurs d'alerte ***et les journalistes*** qui dénoncent la corruption ou la mauvaise	10. invite les États membres à protéger les lanceurs d'alerte qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des

gestion des fonds de l'Union, en garantissant l'existence de canaux de signalement confidentiels et de voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression;	fonds de l'Union, en garantissant l'existence de canaux de signalement confidentiels et de voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression; ***demande instamment que le mécanisme des lanceurs d'alerte ne soit pas utilisé abusivement à d'autres fins, telles que l'absence de poursuites dans le cadre de procédures pénales;***

Or. sk

Amendement 322
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite les États membres à protéger les lanceurs d'alerte et les journalistes qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des fonds de l'Union, en garantissant l'existence de canaux de signalement confidentiels et de voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression;	10. ***appelle l'Union et les États membres à veiller à ce que la dénonciation des abus soit facilitée autant que possible;*** invite les États membres à protéger les lanceurs d'alerte et les journalistes qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des fonds de l'Union, en garantissant l'existence de canaux de signalement confidentiels et de voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression;

Or. fi

Amendement 323
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. invite les États membres à protéger les lanceurs d'alerte et les journalistes qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des fonds de l'Union, en garantissant l'existence de canaux de signalement confidentiels et de voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression;	10. invite les États membres ***et les pays candidats*** à protéger les lanceurs d'alerte et les journalistes qui dénoncent la corruption ou la mauvaise gestion des fonds de l'Union, en garantissant l'existence de canaux de signalement confidentiels et de voies de recours efficaces contre les représailles, ainsi que la protection du journalisme d'investigation et de la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 324
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) demande une nouvelle fois à la Commission de conclure immédiatement les négociations sur l'adhésion de l'Union au groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe; note que cette adhésion permettra d'assurer davantage de transparence, de responsabilité et d'efficacité dans la gestion des fonds de l'Union, le processus législatif et le travail des institutions de l'Union et insiste pour que le rapport annuel sur l'état de droit couvre les institutions de l'Union; réitère son appel à tous les États membres pour qu'ils adoptent et suivent les recommandations du GRECO;

Or. en

Amendement 325
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point 2 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2) invite les organes européens, tels qu'Europol, Eurojust, la Cour des comptes européenne, le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), à améliorer leur collaboration en matière de lutte contre la corruption et la fraude portant atteinte aux finances de l'Union;

Or. en

Amendement 326
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite de l'accord provisoire conclu le 2 décembre 2025 entre le Conseil et le Parlement européen sur la nouvelle directive européenne relative à la lutte contre la corruption, qui actualise et renforce le cadre juridique de l'Union conformément à la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC); salue en particulier l'harmonisation au niveau de l'Union de la définition des infractions de corruption fondamentales, notamment la corruption dans les secteurs public et privé, le détournement de fonds, le trafic d'influence, l'entrave à la justice, l'enrichissement illicite, la dissimulation et les abus graves de fonction publique; se félicite du renforcement des sanctions pénales à l'encontre des personnes physiques et morales, notamment des peines privatives de liberté d'au moins trois à cinq ans, de l'inéligibilité à des

fonctions publiques et de l'exclusion de l'accès aux fonds publics, ainsi que des amendes proportionnelles au chiffre d'affaires pour les entreprises; prend note du renforcement des règles en matière de compétence, qui permettent aux États membres de poursuivre certaines infractions commises à l'étranger; salue le renforcement du cadre préventif, notamment l'obligation de mettre en place des organismes ou des unités organisationnelles spécialisés dans la lutte contre la corruption, d'effectuer régulièrement des évaluations des risques et d'assurer la protection des lanceurs d'alerte et des personnes coopérantes; souligne l'importance d'une transposition rapide et correcte et d'une mise en œuvre effective de cette directive dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 327
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. constate que dans certains États membres, tels que la Hongrie et la Slovaquie, la concentration de l'influence exécutive sur les procureurs, combinée à des réformes législatives permettant la clôture d'affaires de corruption ou l'affaiblissement des sanctions, reflète les tendances à un recul systémique précédemment relevées par le Parlement dans le cadre des procédures au titre de l'article 7 du traité UE;

Or. en

Amendement 328
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union à renforcer leurs mesures de lutte contre la corruption en ce qui concerne la divulgation et la gestion des conflits d'intérêts, le libre accès à l'information, les règles régissant l'interaction des institutions, organes et organismes de l'Union avec le secteur privé;

Or. en

Amendement 329
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que la protection des lanceurs d'alerte doit également couvrir le personnel des institutions de l'Union européenne qui dénonce des cas de fraude administrative, de mauvaise gestion dans l'utilisation des fonds de l'Union et de conflits d'intérêts au sein de la Commission et de ses agences;

Or. pl

Amendement 330
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. estime que les nouvelles dispositions institutionnelles de lutte contre la corruption adoptées en Slovaquie ne garantissent pas l'indépendance, la transparence et l'application effective des mesures, et pourraient même renforcer le contrôle politique au lieu d'empêcher la mauvaise gestion des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 331
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Protection des journalistes, et pluralisme et liberté des médias	Pluralisme et liberté des médias

Or. en

Amendement 332
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. salue les initiatives visant à promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes ainsi qu'un environnement sûr et favorable pour les journalistes, telles que le règlement européen sur la liberté des médias; invite les États membres et les pays candidats et candidats potentiels à améliorer la

transparence en matière d'attribution de publicité d'État en ligne et hors ligne et à suivre les recommandations énoncées dans la recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union;

Or. en

Amendement 333
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***se dit fermement convaincu*** que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une attaque directe contre l'état de droit, car ils compromettent non seulement la capacité des citoyens et des institutions à demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir, mais ils représentent également l'une des formes les plus extrêmes de censure et sont donc une menace directe pour la liberté d'expression et le fonctionnement des institutions démocratiques;	11. ***déclare*** que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une attaque directe contre l'état de droit, car ils compromettent non seulement la capacité des citoyens et des institutions à demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir, mais ils représentent également l'une des formes les plus extrêmes de censure et sont donc une menace directe pour la liberté d'expression et le fonctionnement des institutions démocratiques; ***souligne en outre que ces attaques produisent un effet dissuasif sur le journalisme d'investigation et doivent, en toutes circonstances, donner lieu à des enquêtes rapides, approfondies, indépendantes et efficaces; insiste sur le fait que le journalisme indépendant et les médias de service public font partie de l'infrastructure cognitive de l'Union, comparable aux services essentiels, et doivent dès lors être protégés à la fois contre le contrôle de l'exécutif et contre toute mainmise partisane;***

Or. en

Amendement 334
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se dit fermement convaincu que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une attaque directe contre l'état de droit, ***car ils*** compromettent non seulement la capacité des citoyens et des institutions à demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir, mais ils représentent également l'une des formes les plus extrêmes de censure et sont donc une menace directe pour la liberté d'expression et le fonctionnement des institutions démocratiques;	11. se dit fermement convaincu que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une attaque directe contre l'état de droit, ***et souligne que les menaces, le harcèlement et les campagnes à motivation politique*** compromettent non seulement la capacité des citoyens et des institutions à demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir, mais ils représentent également l'une des formes les plus extrêmes de censure et sont donc une menace directe pour la liberté d'expression et le ***bon*** fonctionnement des institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 335
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se dit fermement convaincu que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une attaque directe contre l'état de droit, car ils compromettent non seulement la capacité des citoyens et des institutions à demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir, mais ils représentent également l'une des formes	11. se dit fermement convaincu que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une attaque directe contre l'état de droit, car ils compromettent non seulement la capacité des citoyens et des institutions à demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir, mais ils représentent également l'une des formes

les plus extrêmes de censure ***et sont donc une menace directe pour*** la liberté d'expression et le fonctionnement des institutions démocratiques;	les plus extrêmes de censure ***qui affaiblissent radicalement*** la liberté d'expression et ***constituent donc une menace directe pour*** le fonctionnement des institutions démocratiques;

Or. fi

Amendement 336
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite à un renforcement et à une structuration de la coopération entre l'Union et la plateforme du Conseil de l'Europe pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes; rappelle que la plateforme constitue un mécanisme d'alerte unique et vérifié, géré par des ONG spécialisées et des organisations de journalistes, permettant de signaler des violations graves de la liberté d'expression dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe; souligne que les États membres sont censés répondre aux alertes et informer la plateforme des mesures prises, conformément à leurs obligations positives de garantir un environnement propice au pluralisme des médias; invite instamment la Commission à tenir systématiquement compte des alertes, des informations de suivi et des constats de la plateforme dans ses activités de suivi, y compris dans le rapport sur l'état de droit, et à renforcer la coopération opérationnelle et l'échange d'informations avec le Conseil de l'Europe et ses organisations partenaires afin d'améliorer la détection précoce, la prévention et le traitement des menaces pesant sur les journalistes et la liberté des

médias dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 337
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. condamne fermement toute tentative des institutions de l'Union de censurer des contenus licites ou de contrôler le discours politique dans les médias sociaux au moyen du règlement sur les services numériques (DSA); exprime sa vive inquiétude face au fait que la promotion de la modération des contenus et le recours à des vérificateurs de faits politiquement biaisés et non indépendants portent atteinte au débat démocratique et créent un climat d'autocensure; relève en outre avec préoccupation que la Commission a doublé, en 2025, le nombre d'agents à temps plein affectés à l'application du DSA, ce qui soulève de sérieuses questions quant à la proportionnalité et à l'extension des pouvoirs de supervision; invite la Commission à présenter immédiatement une proposition visant à abroger le DSA actuel et à le remplacer par un règlement strictement limité, rétablissant la responsabilité première des États membres en matière de contenus licites, tout en promouvant véritablement la liberté d'expression, le droit à l'information et le pluralisme politique, et en mettant fin à l'externalisation de la censure à des organisations dépourvues de responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 338
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle la défense scandaleuse de la Commission européenne dans son rapport sur l'état de droit de l'espion russe Pablo González (Rubtsov) opérant sous le couvert d'un journaliste; considère qu'il est inacceptable que la Commission fasse figurer dans son rapport sur l'état de droit des informations non vérifiées fournies par des ONG à motivation politique et invite la Commission à fournir des clarifications à cet égard, ainsi qu'à abandonner les allégations scandaleuses à l'encontre de la Pologne;

Or. pl

Amendement 339
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. condamne tous les actes de violence à l'encontre de journalistes et souligne que les assassinats de journalistes d'investigation constituent une violation grave de la liberté d'expression et du droit des citoyens à une information fiable; indique que la responsabilité de la prévention et de la poursuite efficace de ces crimes incombe en premier lieu aux États membres,

conformément à leur ordre constitutionnel; souligne qu'il est indispensable, pour le bon fonctionnement de la démocratie, de garantir la sécurité des journalistes et de clarifier pleinement ces crimes, mais que l'évaluation de ces questions doit être fondée sur des faits et ne doit pas entraîner une extension de la définition de l'état de droit au-delà du cadre des traités;

Or. pl

Amendement 340
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***condamne fortement*** la surveillance illégale ***des journalistes***, notamment au moyen de logiciels espions; ***se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les*** recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime ***qu'il s'agit d'une inaction fautive***;	12. ***réaffirme avec force l'importance fondamentale de protéger les journalistes contre toute forme de*** surveillance illégale, notamment au moyen de logiciels espions***, et salue tous les efforts visant à renforcer les garanties contre de telles pratiques***; ***exprime toutefois sa préoccupation persistante quant au suivi limité donné par la Commission aux*** recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime ***que leur mise en œuvre intégrale et en temps utile renforcerait considérablement la capacité de l'Union à prévenir les abus et à défendre les droits fondamentaux***; ***invite par conséquent la Commission à faire rapport au Parlement européen, en particulier à sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), sur l'état concret de la mise en œuvre de ces recommandations;***

Or. en

Amendement 341
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. condamne fortement ***la*** surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; ***se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive;***	12. condamne fortement ***les cas de*** surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; ***souligne que les États membres doivent disposer d'outils efficaces pour détecter et neutraliser les activités des services étrangers, le sabotage, le terrorisme et les opérations hybrides; constate que le débat sur les outils de surveillance tels que Pegasus ignore souvent les menaces réelles auxquelles sont confrontés les États de l'Union; rappelle que le cas de Pablo González (Rubtsov), exerçant une activité d'agent secret sous le couvert du journalisme, montre à quel point le risque d'infiltration de la part de pays tiers agressifs est sérieux; souligne que la sécurité nationale, conformément aux traités, continue à relever de la compétence des États membres, qui doivent disposer des outils opérationnels appropriés, tout en garantissant les procédures prévues par la loi, ainsi que le contrôle démocratique et la protection des droits des citoyens***;

Or. pl

Amendement 342
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. condamne fortement la surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive;	12. condamne fortement la surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive; ***invite la Commission à établir, dans ses futurs rapports sur l'état de droit, un lien plus explicite entre l'utilisation continue de logiciels espions de surveillance à l'encontre des journalistes et la menace directe que cette utilisation représente pour la liberté des médias, le pluralisme des médias et la sécurité des journalistes;***

Or. en

Amendement 343
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. condamne fortement la surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; ***se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive;***	12. condamne fortement la surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions;

Or. en

Amendement 344
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. condamne fermement la surveillance des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive;	12. condamne fermement la surveillance des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions***, qui constitue une violation grave de la liberté d'expression et de la liberté des médias, portant ainsi atteinte aux piliers fondamentaux de la démocratie***; se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive;

Or. fi

Amendement 345
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***condamne fortement la*** surveillance ***illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; se dit consterné par le refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive***;	12. ***souligne l'importance de protéger la confidentialité des communications et des journalistes contre toute*** surveillance ***illégale, et encourage la Commission et les États membres à s'appuyer sur les garanties existantes pour renforcer davantage ces protections***;

Or. en

Amendement 346

Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***condamne fortement la*** surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; ***se dit consterné par le*** refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents***, et estime qu'il s'agit d'une inaction fautive***;	12. ***perçoit les accusations de*** surveillance illégale des journalistes, notamment au moyen de logiciels espions; ***prend acte du*** refus de la Commission de mettre en œuvre toutes les recommandations de la commission d'enquête du Parlement sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions équivalents;

Or. sk

Amendement 347
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à évaluer systématiquement le respect, par les États membres, des garanties relatives aux droits fondamentaux dans l'utilisation de logiciels espions et d'autres technologies de surveillance intrusive, y compris le contrôle judiciaire, les vérifications de la nécessité et de la proportionnalité, ainsi que l'existence de mécanismes de recours effectifs; réitère que l'utilisation illégale ou arbitraire de logiciels espions à l'encontre de journalistes, d'avocats, d'opposants politiques ou d'acteurs de la société civile menace la séparation des pouvoirs et doit entraîner l'application du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 348
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. dénonce l'utilisation du logiciel espion Paragon Graphite, un outil de surveillance intrusive développé en Israël et commercialisé comme étant exporté exclusivement vers des gouvernements démocratiques; constate avec préoccupation le nombre élevé de personnes ciblées par ce logiciel espion, rappelant que Meta a identifié au moins 61 appareils infectés dans 17 États membres et qu'Apple a averti de l'existence de victimes dans plus de 150 pays à travers le monde, parmi lesquelles figurent des journalistes et des acteurs de la société civile;

Or. en

Amendement 349
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar, Sophie Wilmès, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. déplore l'utilisation répétée d'actes de surveillance secrète et d'espionnage commis par les autorités hongroises à l'encontre de responsables de la Commission européenne, ainsi que de l'Office européen de lutte antifraude; avertit que ces agissements constituent une menace grave pour les intérêts de l'Union et portent une atteinte sévère au

fonctionnement de l'Union jusqu'à ses plus hauts niveaux de prise de décision; demande, par conséquent, l'ouverture d'une enquête publique complète;

Or. en

Amendement 350
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que l'utilisation d'outils de surveillance fondés sur l'intelligence artificielle, y compris la reconnaissance faciale, doit respecter strictement les droits fondamentaux, être soumise à une autorisation judiciaire et faire l'objet d'un contrôle transparent; invite la Commission à évaluer si les pratiques nationales supposant la surveillance biométrique ou la collecte massive de données constituent un risque systémique pour l'état de droit;

Or. en

Amendement 351
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. se félicite de l'entrée en vigueur complète du règlement sur la liberté des médias le 8 août 2025, mais déplore que, malgré l'échéance fixée pour la mise en conformité, la majorité des États membres

n'aient pas aligné leurs cadres nationaux sur ses exigences;

Or. en

Amendement 352
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite les États membres à mettre en œuvre le règlement de manière effective et sans délai, et exhorte la Commission européenne à engager, le cas échéant, des procédures d'infraction en cas de non-respect des obligations découlant dudit règlement;

Or. en

Amendement 353
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias***, qu'elle soit publique ou privée,*** reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale,	13. ***exprime son inquiétude face à l'ingérence politique croissante dans la gouvernance, la gestion et la dotation en personnel des médias de service public dans plusieurs États membres, ce qui porte atteinte à leur indépendance et à leur pluralisme;*** demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias

veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias;	reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue***; souligne l'importance des médias de service public***; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias; ***se félicite des initiatives prises au niveau national pour créer un registre des médias contenant des informations publiques sur la propriété et les investissements publicitaires afin de garantir la transparence, l'impartialité et la vérifiabilité;***

Or. en

Amendement 354
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle	13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias; ***estime,***

d’observateur critique des médias;

en particulier, que la prise de contrôle illégale et violente de médias de service public en Pologne, y compris l’utilisation de méthodes propres aux services secrets et la violation de toutes les dispositions et normes en vigueur par le gouvernement de M. Tusk, est incompatible avec les normes européennes; demande que ces décisions soient annulées, que les conséquences juridiques appropriées soient tirées et que les dommages causés soient réparés;

Or. pl

Amendement 355
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu’elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l’indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d’observateur critique des médias;	13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu’elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue***; estime qu’une présence trop importante des médias de service public réduit l’espace dont disposent les acteurs médiatiques privés et nuit ainsi à la pluralité des médias***; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l’indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d’observateur critique des médias;

Or. fi

Amendement 356
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias;	13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion***, assurer une allocation transparente des fonds publics, protéger l'indépendance éditoriale, lutter contre la désinformation*** et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias;

Or. en

Amendement 357
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale,	13. demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la propriété des médias, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue; invite les États membres à adopter des cadres législatifs pour empêcher la concentration horizontale,

veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias;	veiller à la transparence de la propriété***, des sources de financement*** et de la gestion et garantir des mécanismes indépendants de contrôle et de conformité, afin de préserver l'indépendance éditoriale et journalistique ainsi que le rôle d'observateur critique des médias;

Or. en

Amendement 358
Fredis Beleris, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***demeure profondément préoccupé par le fait que dans de nombreux États membres, la*** propriété des médias***, qu'elle soit publique ou privée, reste fortement concentrée, ce qui représente un risque pour la diversité des informations et des points de vue***; ***invite les*** États membres à ***adopter*** des cadres législatifs ***pour empêcher la concentration horizontale, veiller à la transparence de la propriété et de la gestion et garantir*** des mécanismes ***indépendants*** de contrôle ***et de conformité, afin de préserver*** l'indépendance éditoriale et journalistique ***ainsi que le rôle d'observateur critique des médias***;	13. ***souligne que la transparence en matière de*** propriété des médias ***favorise l'indépendance de ces derniers et renforce la confiance du public***; ***se félicite des évolutions positives observées dans plusieurs*** États membres***, telles que la création ou l'extension de registres en ligne des propriétaires et leur contrôle efficace, et encourage tous les États membres à continuer de promouvoir le pluralisme des médias grâce*** à des cadres législatifs ***et à*** des mécanismes de contrôle ***qui préservent*** l'indépendance éditoriale et journalistique;

Or. en

Amendement 359
Javier Zarzalejos, Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 13 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) condamne toute ingérence

politique dans la gestion des médias publics; invite les États membres à préserver l'indépendance éditoriale et à garantir la transparence dans la nomination des organes directeurs, et à ne pas abaisser les majorités requises pour leur élection; exhorte la Commission à surveiller les réformes susceptibles de compromettre le pluralisme des médias et l'indépendance des services publics de radiodiffusion;

Or. en

Amendement 360
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. constate avec préoccupation que, dans certains États membres, les médias de service public ont fait l'objet de réformes structurelles renforçant l'influence politique sur les procédures de nomination et de révocation, ce qui porte atteinte à l'indépendance éditoriale et au pluralisme; condamne l'érosion persistante du pluralisme des médias par la publicité contrôlée par l'État, d'autorités de régulation sous influence politique et de la concentration des médias publics et privés au sein de conglomérats pro-gouvernementaux, restreignant de manière significative l'accès à une information indépendante;

Or. en

Amendement 361
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. se dit préoccupé par l'exclusion des médias de l'opposition, en particulier la chaîne «Telewizja Republika», des conférences de presse par le gouvernement de M. Tusk, ce qui va à l'encontre des normes internationales, entraîne un accès restreint à l'information et affaiblit les mécanismes de contrôle des actions du gouvernement; condamne les mesures prises par le gouvernement de M. Tusk en vue d'exercer une pression sur les acteurs publics et privés pour qu'ils se retirent des contrats publicitaires conclus avec les médias de l'opposition;

Or. pl

Amendement 362
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. exprime son inquiétude face au fait que le financement de l'Union accordé à des organisations médiatiques puisse créer des situations de dépendance portant atteinte à l'indépendance éditoriale; invite les institutions de l'Union à établir des garanties strictes encadrant le financement des médias, notamment en exigeant que les organes bénéficiaires conservent une pleine autonomie éditoriale, que les procédures d'attribution des financements soient transparentes et politiquement neutres, et qu'aucun média ne reçoive de fonds subordonnés à l'adhésion à des points de

vue politiques ou à des lignes éditoriales particulières;

Or. en

Amendement 363
Katarina Barley, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. rappelle que les plateformes en ligne telles qu'Instagram, TikTok et X constituent des sources d'information majeures pour les citoyens, en particulier pour les publics plus jeunes; exprime son inquiétude face au fait que les systèmes de recommandation de ces plateformes favorisent des contenus polarisants, créant des «chambres d'écho»; souligne que cette situation fait peser un risque sérieux sur les démocraties; invite la Commission à faire effectivement respecter le DSA en ce qui concerne la responsabilité des plateformes de limiter les risques pesant sur le pluralisme des médias et le débat civique;

Or. en

Amendement 364
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. s'inquiète du souhait de certains États membres et de la Commission d'introduire un «label de vérité» au nom de la lutte contre la désinformation; est

d'avis qu'une telle mesure constituerait une atteinte disproportionnée à la liberté de la presse et au pluralisme de l'information;

Or. en

Amendement 365
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à intégrer pleinement la mise en œuvre du règlement européen sur la liberté des médias dans son évaluation de l'état de droit; souligne que les violations du règlement européen sur la liberté des médias doivent être considérées comme des risques systémiques pour l'état de droit;

Or. en

Amendement 366
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. relève que la dissolution de l'acteur de service public existant et son remplacement par une nouvelle entité soumise à un contrôle politique accru sur les nominations et les révocations constitue une régression grave en matière d'indépendance et de pluralisme des médias; avertit que les modifications apportées à la législation sur l'accès à l'information, notamment l'introduction

de frais et l'allongement des délais, réduisent la capacité des journalistes et de la société civile à surveiller les autorités publiques et à dénoncer la corruption;

Or. en

Amendement 367
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. constate que les actions de la Commission et de certaines agences de l'Union tendent également à privilégier des médias et des organisations sélectionnés, ce qui soulève des questions concernant la transparence et l'égalité de traitement des acteurs des médias sur le marché de l'Union;

Or. pl

Amendement 368
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande aux États membres et aux pays candidats ***d'assurer*** la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union***, conformément aux recommandations de*** la Commission ***2021/1534[46] et 2022/758[47]***;	14. ***salue les initiatives visant à promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes ainsi qu'un environnement sûr et favorable pour les journalistes, telles que le règlement européen sur la liberté des médias et demande sa mise en œuvre rapide;*** demande aux États membres et aux pays candidats ***et candidats potentiels d'améliorer la transparence en matière***

d'attribution de publicité d'État en ligne et hors ligne et à suivre les recommandations énoncées dans la recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection***, la sécurité et le renforcement des moyens d'action*** des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union***; demande à*** la Commission ***de fournir aux États membres l'assistance nécessaire à la transposition du règlement européen sur la liberté des médias en droit national, et à surveiller sa mise en œuvre, en particulier dans certains États membres qui sont mal classés dans les indices de liberté des médias***; ***souligne que le règlement européen sur la liberté des médias constitue une étape cruciale dans la protection de l'indépendance, du pluralisme et de l'intégrité du paysage médiatique dans l'ensemble de l'Union;***

[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj).

[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj)
.

Or. en

Amendement 369
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande aux États membres et aux pays candidats d'assurer la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union, conformément aux recommandations de la Commission 2021/1534[46] et 2022/758[47];	14. demande aux États membres et aux pays candidats d'assurer la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union, conformément aux recommandations de la Commission 2021/1534[46] et 2022/758[47]; ***souligne que cette protection doit englober non seulement des mesures efficaces de sécurité physique, mais aussi des garanties solides contre les menaces en ligne, le harcèlement et les attaques numériques, ainsi que la création d'un environnement de travail sûr, favorable et non hostile, permettant aux journalistes d'exercer leurs activités professionnelles librement et sans crainte de représailles;***
[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).	[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 370
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande aux États membres et aux pays candidats d'assurer la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union, conformément aux recommandations de la Commission 2021/1534[46] et 2022/758[47];	14. demande aux États membres et aux pays candidats d'assurer la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union, conformément aux recommandations de la Commission 2021/1534[46] et 2022/758[47]; ***souligne que les obstacles à l'accès à l'information, y compris les frais récemment introduits ou l'allongement des délais pour les demandes, risquent de freiner le journalisme d'investigation et d'affaiblir le contrôle démocratique;***
[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).	[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 371
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. demande aux États membres et aux pays candidats d'assurer la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union, conformément aux recommandations de la Commission 2021/1534[46] et 2022/758[47];	14. demande aux États membres et aux pays candidats d'assurer la protection des journalistes et des autres professionnels des médias dans l'Union, conformément aux recommandations de la Commission 2021/1534[46] et 2022/758[47]; ***souligne que cette protection doit inclure des garanties contre toute forme de censure étatique ou de restrictions indirectes à la liberté d'expression;***
[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[46] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).	[47] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 372
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. condamne la propagation des discours de haine, y compris dans les médias sociaux et grand public, car elle constitue une menace sérieuse pour la démocratie et l'état de droit; demande une application plus stricte de la réglementation des médias afin de lutter contre les discours de haine et de préserver un paysage médiatique diversifié et inclusif, conformément à sa résolution du 18 janvier 2024 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union; souligne que les personnalités publiques et politiques de premier plan doivent montrer l'exemple et garantir un débat respectueux; rappelle que la liberté d'expression est une valeur fondamentale des sociétés démocratiques et ne devrait pas être limitée de manière injustifiée; rappelle en outre que toute législation sur les discours de haine et les crimes de haine devrait être fondée sur les principes de nécessité et de proportionnalité; souligne que la liberté d'expression doit s'exercer dans le cadre de la loi et conformément à l'article 11 de la charte et ne devrait pas être exploitée pour cautionner les discours de haine et les crimes de haine;

Or. en

Amendement 373
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à ***mettre pleinement en œuvre*** la directive contre les	15. invite les États membres à ***veiller à la mise en œuvre intégrale, rapide et***

poursuites-bâillons[48];

effective de la directive contre les poursuites-bâillons ***et de la recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 relative à la protection des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des autres acteurs de la participation publique contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives***; ***invite les États membres à aller au-delà de la simple transposition minimale et à adopter des cadres nationaux complets contre les poursuites-bâillons, incluant des mécanismes de rejet précoce, des règles efficaces de transfert des frais, des sanctions dissuasives contre les plaignants abusifs, ainsi que des mesures efficaces de protection et de soutien pour les journalistes et autres cibles de poursuites-bâillons confrontés à l'intimidation, à la diffamation et aux restrictions professionnelles; recommande vivement que, dans le cadre de la transposition, les États membres étendent le champ d'application de la directive aux affaires purement nationales, étant donné que la grande majorité des poursuites-bâillons surviennent au niveau national; constate que des lacunes importantes subsistent pour les victimes dont les affaires échappent au champ actuel de la directive, et invite donc la Commission à proposer, sans retard indu, des instruments législatifs ou complémentaires pour traiter les affaires de poursuites-bâillons non couvertes par le cadre européen existant, afin de garantir un niveau élevé et uniforme de protection dans l'ensemble de l'Union;***

[48] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L,

2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj)
.

Or. en

Amendement 374
Diana Riba i Giner, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons[48];	15. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons ***et la recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public»), et à adopter des mesures nationales globales de lutte contre les poursuites-bâillons afin de protéger les journalistes et d'apporter un soutien aux personnes exposées à des intimidations, des diffamations et des limitations de la capacité d'exercer leur profession***; ***recommande qu'au moment de transposer la directive, les États membres étendent leur application aux affaires nationales, étant donné que la majorité des cas de poursuites-bâillons ont lieu au niveau national; invite la Commission à présenter des propositions pour traiter les cas de poursuites-bâillons qui ne relèvent pas de la directive actuelle;***

[48] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les

demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj)
.

Or. en

Amendement 375
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons[48];	15. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons[48] ***et à adopter des mesures nationales globales de lutte contre les poursuites-bâillons afin de protéger les journalistes et d'apporter un soutien aux personnes exposées à des intimidations, des diffamations et des limitations de la capacité d'exercer leur profession***;
[48] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).	[48] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 376

Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons[48];	15. invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons[48]; ***recommande aux États membres, dans le cadre de la transposition de la directive, d'étendre son application aux affaires nationales, étant donné que la majorité des poursuites-bâillons ont lieu au niveau national;***
[48] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).	[48] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 377
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. s'inquiète de l'ingérence étrangère dans les États membres et dans les pays candidats et candidats potentiels, en

particulier de la manipulation des médias sociaux et de la désinformation par des forces internes et externes à l'Union visant à influencer l'opinion publique et à fausser le débat démocratique; souligne l'importance de la transparence des algorithmes des plateformes, d'audits indépendants et de mécanismes solides de vérification des faits pour lutter contre la désinformation et préserver la démocratie; invite les principales plateformes numériques à coopérer avec les autorités nationales chargées de l'application de la loi afin de soutenir les enquêtes sur les activités illégales en ligne; invite la Commission et les États membres à surveiller cette situation et à appliquer rapidement le règlement sur les services numériques et le règlement sur les marchés numériques, en particulier en ce qui concerne les très grandes plateformes en ligne;

Or. en

Amendement 378
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission à envisager d'urgence de modifier la directive sur la lutte contre les poursuites-bâillons afin d'étendre son champ d'application au-delà des affaires transfrontières;

Or. en

Amendement 379
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 380
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 381

Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;	16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés; ***rappelle que le terme «désinformation» a parfois été utilisé pour désigner des informations qui se sont avérées véridiques avec le temps, et que les accusations de désinformation ne doivent pas servir de prétexte à la censure des journalistes ou des citoyens;***

Or. en

Amendement 382
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union,	16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union,

notamment des journalistes, risquent d'être menacés;

notamment des journalistes, risquent d'être menacés; ***prie instamment la Commission de renforcer la liberté d'expression et de concentrer ses efforts de lutte contre la désinformation sur la désinformation systématique et menée par des États hostiles tels que la Russie;***

Or. fi

Amendement 383
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu ***doit*** être ***garanti*** avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;	16. demande à la Commission d'évaluer si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; est fermement convaincu que le droit d'être entendu ***et des garanties juridiques adéquates doivent*** être ***garantis*** avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;

Or. en

Amendement 384
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***demande à*** la Commission ***d'évaluer*** si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont	16. ***invite*** la Commission ***à évaluer*** si les sanctions de l'Union visant à lutter contre la désinformation sont conformes à

conformes à l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; ***est fermement convaincu*** que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;	l'exigence de proportionnalité prévue par le droit de l'Union et l'article 11 de la charte; ***considère*** que le droit d'être entendu doit être garanti avant l'application de telles mesures par le Conseil, en particulier lorsque les droits des citoyens de l'Union, notamment des journalistes, risquent d'être menacés;

Or. en

Amendement 385
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	se félicite de l'entrée en vigueur complète du règlement européen sur la liberté des médias le 8 août 2025 comme une étape importante dans la protection de médias libres, indépendants et pluralistes dans l'Union, notamment en garantissant, pour la première fois en droit de l'Union, la protection des sources journalistiques et contre les logiciels espions, l'indépendance et la viabilité financière des médias de service public, le droit individuel d'accéder à une pluralité de contenus médiatiques indépendants sur le plan éditorial, ainsi que le pluralisme médiatique et la transparence de la propriété des médias et de la publicité étatique; regrette toutefois que, dans la plupart des États membres, le règlement européen sur la liberté des médias soit encore loin d'être appliqué efficacement; invite les États membres à remplir immédiatement leurs obligations, notamment en matière de transparence dans l'attribution de la publicité étatique, de transparence de la propriété des

médias et du fonctionnement indépendant des médias de service public; invite la Commission à assister activement les États membres dans l'application du règlement européen sur la liberté des médias, y compris par l'adoption de lignes directrices interprétatives si nécessaire, et à suivre de près son application effective, notamment dans les États membres affichant de faibles classements dans les indices de liberté des médias; souligne que, compte tenu de l'applicabilité directe du règlement, les journalistes et parties prenantes peuvent déjà s'en prévaloir devant les juridictions nationales et européennes; invite la Commission à ne pas hésiter à lancer sans délai des procédures d'infraction lorsque les manquements au règlement européen sur la liberté des médias persistent, afin de garantir que ce règlement devienne un véritable bouclier pour le journalisme et le débat démocratique dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 386
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission et les États membres à garantir l'indépendance des médias et à promouvoir l'utilisation des langues minoritaires et régionales dans les médias; encourage les États membres à s'abstenir d'adopter des mesures restrictives limitant l'accès des minorités aux médias; exhorte ces États à veiller à ce que les services de médias audiovisuels ne contiennent pas d'incitations à la violence ou à la haine contre les minorités nationales et linguistiques traditionnelles;

souligne le rôle essentiel des médias dans le reportage et la révélation des violations des droits des minorités;

Or. en

Amendement 387
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prie instamment les États membres et les pays candidats et candidats potentiels de protéger et promouvoir la liberté et le pluralisme des médias, de garantir l'allocation transparente des fonds publics, d'empêcher la concentration de la propriété des médias, de protéger l'indépendance éditoriale et de lutter contre la désinformation, notamment grâce à des lois solides – y compris des dispositions spécifiques sur la transparence de la propriété des médias – et à des régulateurs indépendants; souligne le rôle important des médias de service public;

Or. en

Amendement 388
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à poursuivre les enquêtes en cours sur les grandes plateformes en ligne et à veiller à la pleine application de la législation sur les

services numériques; se félicite de l'amende de 120 millions d'euros récemment infligée à X; invite la Commission à poursuivre son enquête afin de déterminer si X manipule la visibilité de l'information, amplifie les discours de haine ou la propagande politique, et si ses algorithmes fonctionnent sans contrôle ou sont eux-mêmes susceptibles d'être manipulés;

Or. en

Amendement 389
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle que la liberté d'expression est une pierre angulaire des sociétés démocratiques et un élément essentiel de l'état de droit; constate avec inquiétude l'augmentation des mesures administratives et pénales visant les universitaires, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à abroger ou modifier les législations qui restreignent indûment la liberté d'expression ou ont un effet dissuasif sur le débat public;

Or. en

Amendement 390
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prie instamment les États membres de protéger la liberté et le pluralisme des médias, d'empêcher la concentration de la propriété des médias, de protéger l'indépendance éditoriale et de lutter contre la désinformation, notamment grâce à des lois solides et à des régulateurs indépendants; souligne l'importance que revêt pour la démocratie une radiodiffusion publique indépendante et stable, ainsi que la nécessité de garantir le financement des médias de service public;

Or. en

Amendement 391
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite les États membres et la Commission à protéger avant tout la liberté d'expression, y compris en ligne; est d'avis que certaines dispositions du règlement sur les services numériques (DSA) encouragent les grandes plateformes à censurer, parfois de manière proactive, des opinions pourtant licites;

Or. en

Amendement 392
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. relève des cas documentés de pressions sur des journalistes indépendants, de pratiques de surveillance et d'abus des lois sur la diffamation, créant un environnement hostile au journalisme d'investigation;

Or. en

Amendement 393
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite les États membres à mettre en place un cadre qui garantisse la liberté des citoyens de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, et à veiller à ce que les coordinateurs nationaux prévus par le règlement sur les services numériques soient en mesure de remplir pleinement leurs fonctions en facilitant l'échange d'informations et la coopération au niveau européen; souligne, à cet égard, l'importance d'une mise en œuvre effective et rapide du DSA pour garantir un environnement en ligne sûr, transparent et responsable;

Or. en

Amendement 394
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. demande instamment aux États membres de veiller à ce que la transposition de la directive (UE) 2016/343 sur la présomption d'innocence n'introduise pas de restrictions au droit de rendre compte et d'informer le public sur des questions d'intérêt public qui ne sont pas prévues par la directive, y compris les enquêtes judiciaires; invite les États membres à réexaminer et, si nécessaire, à modifier les dispositions nationales existantes qui pourraient limiter les libertés des journalistes;

Or. en

Amendement 395
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. rappelle que la liberté d'opinion, d'expression et d'information est garantie à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 396
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. rappelle que les médias de

service public doivent garantir un pluralisme politique reflétant la société; rappelle que les journalistes de service public doivent rester politiquement neutres dans l'exercice de leurs fonctions et qu'ils ont le droit de conserver des opinions personnelles; condamne les purges politiques dans le service public;

Or. en

Amendement 397
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. invite la Commission à inclure une sous-section spécifique sur les mesures de lutte contre la désinformation sur les plateformes en ligne dans le pilier sur la liberté des médias dans son rapport sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 398
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. souligne que la désinformation à grande échelle et la manipulation et l'ingérence d'informations étrangères, qui sont de plus en plus amplifiées par des systèmes d'IA avancés, portent directement atteinte

	à l'état de droit et aux processus démocratiques, et appuie fermement le renforcement de l'action de l'Union pour protéger l'intégrité de l'espace informationnel; invite la Commission et les États membres à appliquer pleinement et de manière décisive le DSA et le règlement sur l'IA afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'atténuation effective des risques systémiques liés à l'IA pour l'état de droit, en particulier dans les contextes électoraux;

Or. en

Amendement 399
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées;	***supprimé***

Or. en

Amendement 400
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte ***pour les actions publiques et privées***;	17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte ***des acteurs tant publics que privés, en agissant comme des gardiens contre les violations de l'état de droit et en contribuant activement à la sauvegarde des valeurs fondamentales de l'Union***; ***rappelle que, dans ce contexte, la Commission reconnaît que des obstacles persistent dans certains États membres à la création d'un environnement favorable au travail de ces organisations et des défenseurs des droits de l'homme; rappelle en outre que la Commission reconnaît également la nécessité pour les États membres de prendre des mesures supplémentaires, notamment en fournissant des formations spécifiques, en lançant des campagnes de sensibilisation et en développant des mécanismes de soutien pour protéger les défenseurs des droits de l'homme; invite la Commission à redoubler d'efforts pour améliorer leur protection, protéger les activistes et garantir que les conditions nécessaires à l'exercice effectif de leurs activités soient assurées;***

Or. en

Amendement 401
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées;	17. souligne le rôle crucial joué par ***les autorités indépendantes, les médiateurs,*** les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées; ***rappelle la nécessité d'un environnement sûr, favorable et stimulant pour ces derniers;***

Or. en

Amendement 402
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées;	17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées; ***condamne dès lors fermement toutes les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des États membres par l'intermédiaire d'ONG politiques;***

Or. sk

Amendement 403
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées;	17. souligne le rôle crucial joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées; ***insiste sur le fait que toute influence doit s'exercer dans les limites de la loi;***

Or. fi

Amendement 404
Céline Imart, Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle ***crucial*** joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées;	17. souligne le rôle joué par les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG) pour ce qui est de promouvoir et de défendre la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées;

Or. fr

Amendement 405
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le rôle crucial joué par ***les organisations de terrain ou liées à des communautés, les syndicats, les groupes militants, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales (ONG)*** pour ce qui est de promouvoir et de défendre ***la démocratie,*** l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que ***de garantir l'obligation de rendre compte pour les actions publiques et privées***;	17. souligne le rôle crucial joué par ***une société civile forte et libre*** pour ce qui est de promouvoir et de défendre l'égalité, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que ***d'encourager l'engagement civique et la participation aux processus démocratiques***;

Or. en

Amendement 406
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. exprime sa vive préoccupation face au manque de transparence concernant le financement de la société civile par l'Union; constate avec inquiétude des rapports selon lesquels la Commission a financé des ONG pour des campagnes, du plaidoyer public et des actions en justice, y compris des activités visant à influencer des résultats réglementaires en faveur du pacte vert pour l'Europe, sans divulgation publique des accords contractuels ou des critères de financement; souligne que des milliards d'euros sont distribués chaque année aux ONG sans publication des

contrats, de mécanismes d'attribution transparents ni de contrôle adéquat, créant de sérieux risques d'instrumentalisation politique de l'argent des contribuables et de conflits d'intérêts; invite la Commission à assurer la divulgation publique complète de tous les financements européens accordés aux ONG, y compris les détails des contrats, les critères de financement et le suivi des performances;

Or. en

Amendement 407
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que les organisations de la société civile, y compris celles qui défendent l'état de droit et la démocratie, la protection des groupes marginalisés et la justice sociale, jouent un rôle crucial dans le maintien de l'état de droit et devraient être protégées contre toute restriction ou intimidation injustifiée; souligne en outre qu'il importe de veiller à ce que l'Union fournisse à ces organisations des ressources financières suffisantes pour soutenir leurs activités, en particulier à la lumière des défis croissants tels que le rétrécissement de l'espace civique et l'augmentation des charges administratives; reconnaît qu'un financement suffisant est essentiel afin que ces organisations puissent contribuer efficacement à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice sociale, qui sont des valeurs inscrites dans les traités, dans l'ensemble

des États membres;

Or. en

Amendement 408
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. déplore que les institutions de l'Union promeuvent unilatéralement le soutien aux organisations libérales et de gauche, outrepassant ainsi les compétences que leur confèrent les traités et s'immisçant dans les querelles idéologiques; souligne que la Commission et les autres institutions de l'Union n'ont pas le droit d'allouer des fonds publics ou toute autre forme de soutien à des activités à caractère idéologique, y compris à des initiatives visant à influencer les positions des institutions de l'Union ou des États membres;

Or. pl

Amendement 409
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport; invite la Commission à se rendre, dans la mesure du possible, dans les États membres pour

y réaliser des inspections sur site plutôt que virtuelles, ce qui permettrait de dresser un tableau plus complet et plus circonstancié de la situation locale;

Or. en

Amendement 410
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique;*** invite les États membres à ***créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion***;	18. invite les États membres à ***garantir la protection de la liberté de réunion pour tous***;

Or. fi

Amendement 411
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. condamne ***les attaques*** sans précédent ***et de grande ampleur contre*** l'espace civique dans l'ensemble de	18. condamne ***l'activisme politique des ONG, qui abuse d'une manière*** sans précédent ***et de plus en plus de*** l'espace

l'Union***, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique***; ***est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion;***

civique dans l'ensemble de l'Union;

Or. sk

Amendement 412
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion;	18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion; ***constate que les organisations de la société civile continuent de faire face à des charges administratives, à des campagnes de diffamation ciblées et à des restrictions d'accès aux ressources, y compris au financement étranger, créant un effet dissuasif qui porte atteinte à leur***

rôle de contrôle;

Or. en

Amendement 413
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des*** restrictions ***notables*** de l'espace civique et du droit de réunion pacifique***; est fermement convaincu*** que la ***tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration*** de l'état de droit***, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au*** droit de réunion pacifique***; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion***;	18. ***constate avec préoccupation les*** restrictions ***croissantes*** de l'espace civique et ***de l'exercice*** du droit de réunion pacifique ***dans plusieurs États membres, et rappelle*** que la ***protection d'un espace civique ouvert est une composante essentielle*** de l'état de droit ***et de la gouvernance démocratique; invite les États membres à garantir un environnement sûr, favorable et juridiquement sûr pour l'exercice du*** droit de réunion pacifique***, conformément au droit de l'Union et aux normes européennes en matière de droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 414
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre	18. ***souligne que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association sont***

l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion;

des droits fondamentaux protégés par le droit international et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la démocratie et la responsabilité des gouvernements;
condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion;

Or. en

Amendement 415
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace*** civique ***dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique*** et du droit de réunion pacifique***; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les*** États membres ***de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion***;	18. ***souligne l'importance d'un espace*** civique et du droit de réunion pacifique ***dans toute l'Union, en notant que dans certains*** États membres***, il existe des possibilités de renforcer davantage ces droits; souligne que les tendances mondiales et les préoccupations en matière de sécurité ont rendu de plus en plus importante la sauvegarde de ces libertés***;

Or. en

Amendement 416
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du*** droit de réunion pacifique; ***est fermement convaincu*** que ***la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au*** droit de réunion pacifique***; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion***;	18. ***rappelle*** que ***le*** droit de réunion pacifique ***doit être exercé dans le plein respect de la loi, sans agresser les agents chargés de l'application de la loi et sans causer de dommages aux biens publics ou privés, et souligne que la protection de ce droit exige à la fois un comportement responsable de la part des participants et une action proportionnée de la part des autorités publiques***;

Or. en

Amendement 417
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de	18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de

réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion;	réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse la liberté de réunion; ***constate que la transparence du financement des ONG est essentielle dans un contexte de menaces croissantes;***

Or. pl

Amendement 418
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit***, ainsi que des programmes politiques de plus en plus sécuritaires, ont*** intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse ***la liberté de réunion***;	18. condamne les attaques sans précédent et de grande ampleur contre l'espace civique dans l'ensemble de l'Union, qui se traduisent, dans plusieurs États membres, par des restrictions notables de l'espace civique et du droit de réunion pacifique; est fermement convaincu que la tendance mondiale à un recul de la démocratie et à une détérioration de l'état de droit ***a*** intensifié les restrictions au droit de réunion pacifique; presse les États membres de créer un environnement sûr et favorable qui garantisse ***les droits fondamentaux et libertés de leurs citoyens***;

Or. en

Amendement 419
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. est profondément préoccupé par les difficultés que rencontre la société civile dans plusieurs États membres en raison des restrictions répétées à la liberté de manifestation et de réunion; souligne les critiques émises par le Conseil de l'Europe, par l'OCDE, par les Nations unies et par plusieurs organisations à l'égard de plusieurs lois introduites dans certains États membres, telles que la loi sur la sécurité, la suppression des protections juridiques qui en résulte et le caractère contraire aux obligations en matière de droits de l'homme; exprime de vives inquiétudes concernant les restrictions que ces lois comportent concernant le droit à la liberté et à la sécurité, l'interdiction des détentions arbitraires, le droit à la liberté de mouvement, le droit à un procès équitable, le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, la liberté de réunion, la liberté d'association et les droits fondamentaux;

Or. it

Amendement 420
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. rappelle aux États membres qu'ils doivent veiller à ce que les lois et les pratiques relatives aux rassemblements

respectent toujours les normes internationales en matière de droits de l'homme relatives à la liberté de réunion et au maintien de l'ordre lors des manifestations, notamment en veillant à ce que les fonctionnaires de police bénéficient d'une solide formation sur les droits de l'homme; demande aux États membres de ne pas adopter de lois ou de pratiques qui restreignent à titre préventif le droit de rassemblement pacifique ou qui criminaliseraient les manifestants à l'avance sans contrôle juridictionnel; invite les États membres à mettre en place un système efficace d'enregistrement des contrôles d'identité et à publier des statistiques sur le nombre de personnes blessées ou tuées lors de manifestations, afin d'améliorer la responsabilité des forces de l'ordre;

Or. en

Amendement 421
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se félicite du lancement de la Stratégie de l'Union pour la société civile comme étape clé pour renforcer la protection, le soutien et l'implication des organisations de la société civile dans l'ensemble de l'Union, reconnaissant leur rôle essentiel dans l'élaboration des politiques, la prestation de services, la sensibilisation et la représentation des groupes vulnérables; se félicite en particulier des trois objectifs principaux de la Stratégie, à savoir: favoriser l'engagement par la création d'une plateforme pour la société civile d'ici 2026, la soutenir et la protéger par la mise

en place d'un centre de connaissances en ligne sur l'espace civique et le développement de mesures de protection supplémentaires, et assurer un financement durable et transparent;

Or. en

Amendement 422
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. reconnaît le rôle important des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la protection des minorités, la lutte contre la discrimination et la promotion des droits des minorités, y compris ceux des minorités nationales et linguistiques traditionnelles; souligne que ces organisations doivent bénéficier d'un soutien adéquat de manière juste et équitable, garantissant un accès égal et évitant toute exclusion;

Or. en

Amendement 423
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission à inclure un chapitre autonome sur l'espace civique afin de donner une plus grande visibilité à la question et de permettre que les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion soient pleinement abordés;

Or. en

Amendement 424
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources, y compris des ressources étrangères, poursuive l'un des objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 425
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en veillant à ce que toute ***mesure limitant le droit*** des associations ***de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources***, y compris ***des ressources étrangères, poursuive l'un des objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH***;	19. invite les États membres et la Commission à ***continuer à*** améliorer l'environnement juridique ***et réglementaire*** de la société civile***, tout*** en veillant à ce que toute ***restriction imposée au financement et aux activités*** des associations ***soit clairement justifiée, proportionnée et pleinement conforme au droit de l'Union et aux normes européennes en matière de droits de l'homme***, y compris ***la Convention européenne des droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 426
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources, y compris ***des ressources*** étrangères, ***poursuive l'un des objectifs*** légitimes ***visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH***;	19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources, y compris étrangères, ***soit appliquée dans le strict respect du principe de proportionnalité et uniquement dans la poursuite d'objectifs d'intérêt public clairement définis et*** légitimes;

Or. en

Amendement 427
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile ***en veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources***, y compris des ressources étrangères, ***poursuive l'un des objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH***;	19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique ***afin d'assurer la transparence du financement*** de la société civile, y compris des ressources étrangères, ***afin d'empêcher toute influence indue et de garantir la responsabilité***;

Or. en

Amendement 428
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en ***veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser*** des ressources***, y compris des ressources étrangères, poursuive l'un des objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH***;	19. ***rappelle que le financement étranger des organisations de la société civile peut constituer une tentative d'ingérence étrangère;*** invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en ***encourageant une transparence totale quant à l'origine*** des ressources ***de la société civile afin de tenir les citoyens bien informés***;

Or. en

Amendement 429
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en ***veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources, y compris des ressources étrangères, poursuive l'un des*** objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH;	19. invite les États membres et la Commission à améliorer l'environnement juridique de la société civile en ***garantissant un niveau élevé de transparence en ce qui concerne les sources de financement, leur structure administrative et les objectifs de leurs activités, afin d'empêcher toute influence politique extérieure, conformément aux*** objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH;

Or. el

Amendement 430

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les États membres ***et la Commission à améliorer*** l'environnement juridique de la société civile ***en veillant à ce que toute mesure limitant le droit des associations de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources, y compris des ressources étrangères, poursuive l'un des objectifs légitimes visés à l'article 11, paragraphe 2, de la CEDH***;	19. invite les États membres ***à surveiller*** l'environnement juridique de la société civile***; souligne l'importance de la transparence financière afin d'empêcher toute utilisation abusive des fonds; souligne qu'il importe de lutter contre les législations relatives au financement étranger qui s'inspirent de la «loi sur les agents étrangers» de la Russie***;

Or. fi

Amendement 431
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. se déclare profondément préoccupé par le rétrécissement de l'espace civique et la persécution croissante des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans l'Union, en particulier ceux qui luttent contre le racisme, pour la justice climatique, les droits des personnes LGBTIQ, les droits des femmes et le soutien aux migrants; constate que ces groupes font face à un éventail de menaces, notamment des restrictions juridiques et financières, des suspensions de financement, des campagnes de diffamation, des intimidations et des incriminations; condamne, en particulier, la répression croissante de l'activisme climatique dans plusieurs États membres, y compris le recours abusif aux lois contre le terrorisme et la criminalité organisée

ainsi que la classification des militants pacifiques pour le climat en tant que membres d'«organisations criminelles»; invite les États membres à s'abstenir de prendre des mesures juridiques disproportionnées à l'encontre de ces militants; demande instamment à la Commission de suivre de manière systématique la situation de ces organisations dans ses rapports sur l'état de droit et d'accroître le financement de l'Union consacré aux acteurs de la société civile qui luttent contre le racisme et œuvrent en faveur d'autres droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 432
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que la restriction de l'espace civique, y compris l'entrave aux libertés de réunion, d'association et d'expression, constitue une préoccupation structurelle pour l'état de droit, comme le soulignent les évaluations successives de l'Agence des droits fondamentaux (FRA);

Or. en

Amendement 433
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. déplore la persistance du ciblage

	des organisations de la société civile, notamment par des exigences administratives lourdes, des règles de financement restrictives et des campagnes de diffamation, reproduisant des schémas précédemment condamnés par la Cour de justice et les instances des Nations unies;

Or. en

Amendement 434
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;	***supprimé***

Or. en

Amendement 435
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et	20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et

l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;	l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis; ***plaide, en parallèle, pour un principe de transparence symétrique, selon lequel toute entité cherchant à influencer les politiques publiques, qu'il s'agisse d'une entité lobbyiste ou d'une ONG, serait soumise aux mêmes exigences rigoureuses de divulgation concernant le financement et la propriété effective, afin de prévenir la capture idéologique et de réduire les risques d'opérations «de contrefaçon d'opinion» étrangères, en particulier autour d'institutions critiques;***
	Or. en

Amendement 436
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;	20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme***, y compris la criminalisation de l'aide humanitaire et des activités de recherche et de sauvetage; appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre favorable à la société civile et réaffirme l'importance de mettre pleinement en œuvre la directive contre les poursuites-bâillons et la recommandation de la Commission (UE) 2022/758 pour***

	protéger les OSC; considère que la Commission et les États membres devraient accroître le financement des OSC; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;

Or. en

Amendement 437
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se ***dit préoccupé par*** l'augmentation des restrictions juridiques et financières, ***les*** campagnes ***de dénigrement*** et ***l'incrimination des*** organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est ***strictement*** nécessaire ***et proportionné*** par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;	20. se ***félicite de*** l'augmentation des restrictions juridiques et financières, ***des*** campagnes ***d'information*** et ***du durcissement du cadre pénal dans les cas où les*** organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme ***sont utilisés comme des instruments au service d'intérêts étrangers***; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est nécessaire par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis ***et à la garantie d'une transparence totale quant à leurs sources de financement et leurs objectifs d'action***;

Or. el

Amendement 438
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par ***l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des*** organisations de la société civile ***et des défenseurs des droits de l'homme***; ***souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire*** et ***proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis***;	20. se dit préoccupé par ***les preuves et les rapports suggérant que certaines*** organisations de la société civile ***se sont livrées à des activités illégales, notamment en aidant et en encourageant la migration irrégulière et en coopérant avec des réseaux de trafic d'êtres humains***; ***souligne que les ONG qui enfreignent systématiquement le droit national et international constituent une menace directe pour l'état de droit*** et ***doivent être tenues responsables par le biais de mécanismes d'application efficaces***;

Or. en

Amendement 439
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par ***l'augmentation des restrictions juridiques et financières,*** les campagnes de dénigrement ***et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme***; souligne que les obligations ***de déclaration*** des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;	20. se dit préoccupé par les campagnes de dénigrement ***de plus en plus virulentes menées par les ONG politiques***; souligne que les obligations des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;

Or. sk

Amendement 440
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par ***l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des*** organisations de la société civile ***et des défenseurs des droits de l'homme***; ***souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;***	20. se dit préoccupé par ***le manque de transparence dans le financement de certaines*** organisations de la société civile; ***respecte les efforts législatifs déployés par certains États membres pour accroître la transparence de ce financement;***

Or. en

Amendement 441
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;	20. se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme***, ainsi que des politiciens de l'opposition***; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis;

Or. en

Amendement 442
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de*** la société civile ***et des défenseurs des droits de l'homme; souligne que les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis***;	20. ***encourage les États membres à garantir un cadre équilibré qui favorise la responsabilité tout en permettant à*** la société civile ***d'opérer efficacement dans le respect de l'état de droit et de contribuer activement à sa promotion***;

Or. en

Amendement 443
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***se dit préoccupé par l'augmentation des restrictions juridiques et financières, les campagnes de dénigrement et l'incrimination des organisations de la société civile et des défenseurs*** des droits de l'homme; souligne que ***les obligations de déclaration des ONG ne doivent pas aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire et proportionné par rapport aux objectifs spécifiques poursuivis***;	20. ***souligne qu'il importe de permettre aux organisations de la société civile et aux défenseurs*** des droits de l'homme ***d'opérer dans un environnement sûr et conforme à l'état de droit***; souligne que***, dans les sociétés démocratiques et les États de droit, chacun doit également avoir la liberté de critiquer et d'exprimer des soupçons d'abus à l'encontre de ces acteurs***;

Or. fi

Amendement 444
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se déclare préoccupé par le financement en augmentation constante des ONG par le budget de l'Union et souligne le paradoxe selon lequel les ONG ne fonctionnent souvent de fait que grâce aux fonds de l'Union, ce qui soulève des questions quant à leur indépendance; observe les articles parus dans la presse selon lesquels la Commission, sous l'influence de l'ancien commissaire Frans Timmermans, aurait alloué au moins 700 000 EUR à certaines entités qualifiées d'ONG dans le cadre de contrats classifiés, afin de reproduire la position de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe et d'influencer les députés du Parlement européen; invite la Commission à divulguer sans plus tarder toutes les informations relatives à ce scandale et à effectuer un examen complet de tous les paiements provenant du budget de l'Union en faveur des ONG, en particulier celles qui exercent des activités de lobbying en faveur de toute initiative de la Commission;

Or. pl

Amendement 445
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que le renforcement de la société civile doit s'accompagner de mécanismes de transparence efficaces sur les sources de financement et la structure de gouvernance des ONG concernées; demande de veiller à ce que les ONG bénéficiant d'un financement, en particulier de la part de pays tiers ou d'acteurs non étatiques internationaux,

divulguent de manière claire et accessible leurs flux de financement, leurs priorités stratégiques et la composition de leurs organes de direction; souligne qu'une transparence totale est essentielle pour prévenir les cas d'influence politique ciblée, d'intérêts privés ou d'orientations idéologiques susceptibles de se substituer aux processus de responsabilité démocratiques;

Or. el

Amendement 446
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission à inclure dans son évaluation annuelle une analyse spécifique des mesures nationales pouvant restreindre les activités des organisations de la société civile; souligne qu'un environnement civique favorable fait partie intégrante de l'état de droit et doit être garanti dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 447
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. s'oppose fermement au financement par la Commission et ses

agences d'organisations non gouvernementales dont les activités consistent à influencer les positions d'autres institutions de l'Union, y compris le Parlement européen, et les politiques des États membres; considère de telles pratiques comme non démocratiques et inacceptables et invite la Commission à publier un rapport détaillé sur cette question et la Cour des comptes européenne à effectuer un contrôle approfondi dans ce domaine;

Or. pl

Amendement 448
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces;	***supprimé***

Or. en

Amendement 449
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*

21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 450
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces;	21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces; ***souligne que l'accès au financement de l'Union doit rester pleinement conforme aux traités et, conformément au règlement financier, être juste, transparent et non discriminatoire; insiste sur le fait que les décisions de financement motivées politiquement sont inacceptables, portent atteinte à la confiance dans l'Union et ne respectent pas la protection des intérêts financiers de l'Union, ni l'exigence juridique de bonne gestion financière;***

Or. en

Amendement 451
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces;	21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme***, selon des critères objectifs et équitables; souligne que la bonne utilisation des fonds publics nécessite le pluralisme et l'égalité d'accès aux financements disponibles***; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces;

Or. el

Amendement 452
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme;*** invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces;	21. invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces; ***invite les États membres et la Commission à veiller à ce que le soutien financier aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme soit transparent; rappelle que la Cour des comptes européenne estime que, globalement, les informations relatives aux subventions accordées aux ONG ne sont pas fiables;***

Or. fi

Amendement 453
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ***ce que*** des ressources financières suffisantes ***soient attribuées*** aux organisations de la société civile ***et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme***, notamment par ***des mécanismes de réaction rapide aux menaces***;	21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ***la transparence totale dans l'attribution*** des ressources financières aux organisations de la société civile, notamment par ***la divulgation publique des bénéficiaires, des montants, des critères de financement et des sources de financement***;

Or. en

Amendement 454
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées ***aux organisations de*** la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme***, notamment par des mécanismes de réaction rapide aux menaces***;	21. demande aux États membres et à la Commission de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient attribuées ***à*** la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme***, dans le plein respect des règles existantes en matière de transparence, de responsabilité et de dépenses***; invite les États membres à garantir une protection effective des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 455
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. exprime sa vive inquiétude face aux restrictions disproportionnées du droit de réunion pacifique dans plusieurs États membres, y compris les interdictions préventives, la surveillance des manifestants et l'usage excessif de la force; invite la Commission à intégrer la protection de la liberté de réunion dans son évaluation de l'état de droit et invite les États membres à veiller à ce que toute restriction soit strictement nécessaire, proportionnée et soumise à un contrôle judiciaire effectif;

Or. en

Amendement 456
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. Autres questions institutionnelles en rapport avec l'équilibre des pouvoirs
	invite les États membres à s'abstenir de recourir de manière excessive à des procédures accélérées ou à des décrets d'urgence, ceux-ci ayant une incidence négative sur la stabilité et la qualité de la réglementation et la démocratie; prie les États membres de mettre en place des processus législatifs transparents après consultation systématique des différentes

parties prenantes;

Or. en

Amendement 457
Nadine Morano, François-Xavier Bellamy, Céline Imart, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande à la Commission et aux Etats membres d'oeuvrer à l'introduction de davantage de transparence sur les ressources financières des organisations de terrain ou liées à des communautés, des syndicats, des groupes militants, des défenseurs des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales (ONG);

Or. fr

Amendement 458
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. met en évidence la restriction de l'espace civique et la persécution croissante des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux œuvrant pour les droits des personnes LGBTIQ+, les droits des femmes, le soutien aux migrants et la lutte contre le racisme, qui sont de plus en plus ciblés par des enquêtes politiquement motivées et des

coupes du financement;

Or. en

Amendement 459
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

Or. en

Amendement 460
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. dénonce l'usage excessif et systématique des procédures législatives accélérées en Hongrie et en Slovaquie, une proportion significative des lois étant adoptée sans consultation adéquate, ce qui porte atteinte aux principes d'une meilleure législation, de transparence, d'inclusivité et de contrôle démocratique;

Or. en

Amendement 461
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. rappelle la nécessité de veiller à ce que des garanties fiables en matière de protection des données soient en place lorsque les États membres ou les autorités nationales utilisent des logiciels de surveillance; rappelle que l'utilisation de logiciels espions doit être proportionnée;

Or. en

Amendement 462
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. exprime une vive inquiétude face aux allégations de surveillance et d'espionnage illégaux, de plus en plus documentées, visant même les institutions de l'Union; souligne que de telles pratiques, si elles sont confirmées, constitueraient une grave menace pour l'état de droit, la séparation des pouvoirs, le contrôle démocratique et l'intégrité des processus décisionnels de l'Union; rappelle que l'utilisation de logiciels espions ou de structures de renseignement à des fins politiques mine la confiance mutuelle entre États membres, compromet la protection des droits fondamentaux et risque de fausser le fonctionnement du marché intérieur et des politiques de l'Union; invite à une transparence totale, à un contrôle judiciaire et parlementaire effectif, et à des mesures correctives concrètes, y compris au niveau de l'Union, afin de garantir la responsabilité et que les responsables soient tenus de rendre compte; souligne que tout usage avéré abusif d'outils de surveillance doit

entraîner des conséquences tangibles dans le cadre juridique et financier de l'Union;

Or. en

Amendement 463
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. constate que les amendements constitutionnels adoptés en Slovaquie, introduisant des concepts larges et indéfinis tels que l'«identité nationale» et les «enjeux culturels et éthiques», risquent d'être interprétés de manière arbitraire, contredisent les recommandations de la Commission de Venise et portent atteinte à la sécurité juridique; met en exergue la primauté du droit de l'Union qui doit être respectée par tous les États membres et protégée activement par la Commission européenne en tant que gardienne des traités; souligne que les États membres restent légalement liés par le principe pacta sunt servanda et par les obligations découlant du droit international et européen, et que, par conséquent, les amendements constitutionnels mettant l'accent sur la souveraineté nationale en matière d'«identité nationale» ne peuvent redéfinir ni limiter la validité du droit international et européen dans l'ordre juridique national;

Or. en

Amendement 464
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. exprime son inquiétude quant aux réformes constitutionnelles hongroises codifiant une définition strictement binaire du genre et restreignant l'adoption aux couples hétérosexuels mariés, ainsi qu'à la non-reconnaissance des partenariats de même sexe et de l'adoption d'enfants par des couples de même genre reconnus par la législation d'un autre État membre, susceptibles d'entraîner des discriminations et de compromettre la protection des droits fondamentaux, en contradiction avec les normes européennes en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 465
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. invite les États membres à renforcer l'indépendance des organes de contrôle nationaux afin de garantir la disponibilité des ressources et l'absence d'ingérence politique;

Or. en

Amendement 466
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. réaffirme le rôle essentiel des cours suprêmes et constitutionnelles dans la sauvegarde de l'ordre constitutionnel, le respect du droit de l'Union et le maintien du système de contre-pouvoirs, et rappelle que leur indépendance et leur fonctionnement effectif doivent être pleinement protégés;

Or. en

Amendement 467
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 septies. souligne l'obligation des États membres de garantir la mise en œuvre rapide et complète des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et des décisions définitives des juridictions nationales, et invite à des mécanismes nationaux de coordination renforcés pour traiter les manquements structurels;

Or. en

Amendement 468
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

21 octies. souligne l'importance de préserver la séparation des pouvoirs et un cadre institutionnel stable dans chaque État membre; invite les États membres à veiller à ce que toutes les réformes constitutionnelles ou législatives influant sur la séparation des pouvoirs respectent pleinement les valeurs fondamentales et les principes juridiques de l'Union;

Or. en

Amendement 469
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 21 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 nonies. souligne l'importance de la liberté académique en tant que partie intégrante de l'état de droit, en invitant instamment les États membres à protéger les universités de l'ingérence politique et à garantir l'autonomie institutionnelle; encourage les États membres à promouvoir une culture de l'état de droit par des campagnes de sensibilisation, des initiatives de proximité et des actions visant à promouvoir les valeurs et les principes démocratiques;

Or. en

Amendement 470
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 decies. demande l'inclusion, dans le pilier relatif aux contre-pouvoirs, d'un sous-pilier consacré à la protection de la liberté académique et artistique;

Or. en

Amendement 471
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Droits fondamentaux	Droits fondamentaux***, égalité et non-discrimination***

Or. en

Amendement 472
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Droits fondamentaux	***Égalité et non-discrimination devant la loi***

Or. en

Amendement 473
Diana Riba i Giner, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*

Droits fondamentaux	Droits fondamentaux ***et égalité***

Or. en

Amendement 474
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que la protection et la promotion des droits fondamentaux constituent un pilier essentiel de l'état de droit et une obligation centrale pour tous les États membres; insiste sur le fait que ces droits doivent être protégés de manière égale pour tous, sans discrimination, y compris par des processus législatifs transparents, des recours judiciaires effectifs et des mécanismes de contrôle indépendants;

Or. en

Amendement 475
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 476
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 477
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 478
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 479
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ ***et*** demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+; ***salue les objectifs et actions définis comme cadre clé pour promouvoir l'égalité et la non-discrimination dans l'Union, en particulier l'accent mis sur l'amélioration de la mise en œuvre du droit de l'égalité et de la lutte contre la discrimination dans les États membres, le soutien et la protection des personnes et activistes LGBTIQ+, et le renforcement des mécanismes de suivi et de responsabilisation; se félicite de l'accent mis sur la sensibilisation et la formation des professionnels clés, y compris les forces de l'ordre et le personnel de santé, sur la violence sexiste, comme outils essentiels pour garantir une protection efficace et inclusive des droits;*** demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une

interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;

Or. en

Amendement 480
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***se félicite de la stratégie 2026-2030*** en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ ***et demande instamment à*** la Commission ***de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres***;	22. ***déplore le rapport sur la stratégie*** en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+***, qui indique que*** la Commission ***encouragera la possibilité d'une autodétermination fondée sur le genre sans restrictions d'âge; souligne que cette initiative est en contradiction avec les questions de protection des mineurs, de responsabilité parentale et d'éthique***;

Or. el

Amendement 481
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	22. se félicite de la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+***, même si certaines parties de celle-ci concernant les procédures légales de reconnaissance du genre ont été critiquées,*** et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États

membres;

Or. en

Amendement 482
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***se félicite de*** la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;	22. ***refuse*** la stratégie 2026-2030 en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ et demande instamment à la Commission de présenter une proposition législative portant sur une interdiction contraignante des pratiques de conversion dans l'ensemble des États membres;

Or. sk

Amendement 483
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne avec insistance que l'état de droit est une condition préalable au bon fonctionnement de nos démocraties et à la protection des droits individuels en vertu de l'article 2 du traité UE; rappelle que les cadres juridiques des États membres doivent consacrer l'égalité de traitement sur le plan juridique et promouvoir l'égalité ainsi que le droit des personnes à ne pas faire l'objet de discriminations dans les procédures

judiciaires; invite la Commission à agir en cas de non-respect de ces principes; reconnaît que la libre circulation des personnes dans l'Union, le droit de résider librement sur le territoire de l'Union et le regroupement familial ne doivent pas être entravés par des pratiques discriminatoires; invite la Commission à surveiller le respect par les États membres de la jurisprudence de la CJUE à cet égard, notamment l'affaire Coman et l'affaire C-713/23, et à engager une procédure d'infraction lorsqu'un État membre ne se conforme pas à ces décisions; invite tous les États membres à instaurer la reconnaissance juridique des partenariats entre personnes de même sexe;

Or. en

Amendement 484
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. exprime son inquiétude quant au fait que les évaluations de l'état de droit par la Commission mettent l'accent de manière sélective sur certains droits fondamentaux tout en accordant une attention insuffisante à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'expression et d'information, et au droit de propriété; souligne qu'une approche équilibrée de la protection des droits fondamentaux exige une prise en considération égale de tous les droits;

Or. en

Amendement 485
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. met en évidence la nécessité de renforcer la mise en œuvre des valeurs et principes consacrés dans les traités; souligne que l'état de droit et les droits fondamentaux se renforcent mutuellement, et que les violations de l'état de droit ont une incidence directe sur l'exercice des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 486
Petra Steger, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. exprime une vive inquiétude concernant l'annulation du premier tour des élections présidentielles roumaines par la Cour constitutionnelle de Roumanie en décembre 2024, qui a annulé les résultats seulement deux jours avant le second tour prévu, sans démontrer que les irrégularités alléguées avaient matériellement faussé le résultat; avertit qu'une telle décision crée un précédent dangereux pour l'annulation d'élections démocratiques sur la base d'allégations non prouvées d'ingérence étrangère;

Or. en

Amendement 487
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. s'inquiète du retard dans la protection des droits des minorités; déplore que les droits des minorités nationales et linguistiques traditionnelles soient de plus en plus négligés au sein des institutions et politiques européennes; invite les États membres à veiller à ce que leurs politiques et cadres juridiques n'entraînent pas de discrimination à l'égard de ces minorités; rappelle sa proposition d'inclure la protection des droits des minorités dans les rapports sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 488
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. exprime son inquiétude quant au fait qu'en Allemagne, les services de renseignement intérieur aient classé et placé le parti politique Alternative für Deutschland (AfD) sous surveillance sur la base de prétendues «gesichert rechtsextremistische Bestrebungen» (Activités d'extrême droite avérées), une mesure qui soulève des questions de proportionnalité, de fondement probatoire et de respect de la neutralité politique dans l'application des lois de sécurité; souligne que de telles mesures doivent strictement respecter les

garanties constitutionnelles, être soumises à un contrôle judiciaire indépendant et éviter de créer un effet dissuasif sur la participation démocratique;

Or. en

Amendement 489
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 quater. invite la Commission à proposer des mesures européennes pour sauvegarder et promouvoir les droits des minorités et des langues; demande à nouveau, dans ce contexte, que l'Union adhère à la convention-cadre pour la protection des minorités nationales et à la charte européenne des langues régionales ou minoritaires;

Or. en

Amendement 490
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	***supprimé***

Or. el

Amendement 491
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 492
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 493
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 494
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 495
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 496
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte; ***rappelle les conclusions de l'avocat général rendu dans l'affaire C-769/22, qui a conclu que la législation restreignant la visibilité, la représentation ou la diffusion d'informations concernant les personnes LGBTIQ pour de prétendus motifs de protection de l'enfance, lorsqu'elle n'est pas fondée sur une justification objective, scientifique et proportionnée, est incompatible avec le droit de l'Union et la charte des droits fondamentaux; souligne que de telles mesures reposent sur des***

jugements de valeur discriminatoires, renforcent la stigmatisation, portent atteinte à la liberté d'expression et d'information, violent le droit à la vie privée et familiale ainsi que la dignité humaine, et ne peuvent être justifiées par la morale publique, les droits parentaux ou la volonté de la majorité; relève en outre que la discrimination systématique à l'égard des personnes LGBTIQ remet en cause les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE et nuit au fonctionnement de l'ordre juridique de l'Union dans son ensemble;

Or. en

Amendement 497
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte; ***demande la poursuite avec détermination et vigueur de l'action visant à combattre toutes les formes de discrimination; invite les États membres à respecter pleinement leurs obligations; invite instamment la Commission à engager des procédures d'infraction en cas de violation des règles et principes européens consacrés par les traités et la charte des droits fondamentaux; souligne la persistance de lacunes juridiques et la faiblesse des mécanismes d'exécution; demande que des procédures accélérées soient systématiquement engagées et que***

des mesures provisoires soient demandées devant la CJUE dans les affaires d'infraction; demande au Conseil de parvenir sans délai à un accord sur la directive horizontale anti-discrimination;

Or. it

Amendement 498
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» et l'«idéologie de genre»***; ***souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;***	23. ***rappelle qu'il existe d'importantes différences culturelles et religieuses entre les États membres; prie instamment la Commission de respecter la souveraineté des États membres, y compris en ce qui concerne les questions relatives aux personnes LGBTIQ et à l'égalité entre les hommes et les femmes***;

Or. fi

Amendement 499
Fredis Beleris, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la «propagande LGBTIQ» ***et l'«idéologie de genre»***; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte;	23. se dit fortement préoccupé par les mesures discriminatoires introduites dans certains États membres sous le prétexte de lutter contre la ***prétendue*** «propagande LGBTIQ»; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte ***des droits***

fondamentaux;

Or. en

Amendement 500
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se dit fortement préoccupé par les ***mesures discriminatoires introduites dans certains*** États membres sous le prétexte de lutter ***contre la «propagande*** LGBTIQ» ***et l'«idéologie de genre»***; souligne que la Commission doit agir rapidement et avec détermination ***lorsque des États membres contournent le droit de l'Union, en particulier la charte***;	23. se dit fortement préoccupé par les ***atteintes à l'identité nationale des*** États membres ***et, partant, à la compétence exclusive des États membres, commises*** sous le prétexte de lutter ***pour les droits des personnes*** LGBTIQ; souligne que***, dans ces cas, le droit de l'Union est contourné, et que*** la Commission doit agir rapidement et avec détermination;

Or. sk

Amendement 501
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. déplore l'absence de progrès dans les politiques d'égalité et de non-discrimination dans certains États membres et exprime sa préoccupation quant à l'absence de mise en œuvre des lois antidiscriminatoires; regrette qu'en dépit des cadres existants de l'Union, tels que la directive 2000/78/CE, des lacunes persistent dans la mise en œuvre, ce qui prive les victimes d'un soutien juridique adéquat; invite l'Union à continuer à prendre des mesures contre la discrimination et les crimes de haine

visant les personnes LGBTQIA+, les femmes, les mineurs, les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses, les personnes handicapées, les personnes âgées, les migrants et d'autres groupes vulnérables, afin de garantir que les droits fondamentaux consacrés par les traités et par la charte sont pleinement respectés pour tous;

Or. it

Amendement 502
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se dit préoccupé par l'augmentation des pratiques de promotion systématique de perceptions idéologiques spécifiques sur l'orientation sexuelle et le genre dans les écoles; souligne que les États membres disposent d'une marge d'action légitime pour protéger les mineurs, la cohésion sociale et l'ordre public; souligne que la Commission doit respecter les compétences nationales dans ce domaine, étant donné qu'elle aborde les questions d'éducation, de politique familiale et de sécurité nationale;

Or. el

Amendement 503
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

23 bis. se déclare préoccupé par le rôle accru de la Commission en ce qui concerne la reconnaissance du genre et les limites d'âge, tel qu'exprimé dans la stratégie de la Commission en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ + pour la période 2026-2030; souligne qu'il appartient aux seuls États membres d'en décider;

Or. fi

Amendement 504
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne que le débat sur les droits des personnes LGBTIQ+ ne doit pas être utilisé comme un outil d'ingérence dans les compétences des États membres ou comme un moyen de pression politique, en particulier lorsqu'il ne concerne pas le droit de l'Union mais des solutions culturelles et familiales nationales;

Or. pl

Amendement 505
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH;	***supprimé***

rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;

Or. el

Amendement 506
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH; rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;	***supprimé***

Or. en

Amendement 507
Petra Steger, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH;	***supprimé***

rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;

Or. en

Amendement 508
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH; rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;	24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH; rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination; ***relève que ces obstacles constituent une violation des principes et obligations consacrés par les traités et par la charte, notamment les dispositions relatives à la libre circulation des personnes, au respect de la vie familiale ainsi qu'aux droits de l'enfant, comme indiqué dans la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989; se félicite de la proposition de règlement du Conseil sur la reconnaissance de la parentalité entre les États membres présentée par la Commission; rappelle le mandat du Parlement européen soutenant la reconnaissance de la filiation dans l'ensemble de l'Union, indépendamment de la manière dont l'enfant a été conçu, est né ou du type de famille à laquelle il appartient; invite le Conseil à faire***

aboutir pleinement ces recommandations et à protéger les droits fondamentaux des enfants, à agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, à accroître la sécurité juridique et à lutter contre la discrimination;

Or. it

Amendement 509
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ ***conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH***; ***rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;***	24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+;

Or. pl

Amendement 510
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit ***de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH***;	24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit ***national***;

rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;

Or. en

Amendement 511
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ ***conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH***; rappelle que ***des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière*** de l'union ou de la parentalité homosexuelle ***persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination***;	24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTIQ +; rappelle que***, dans plusieurs États membres, il existe différentes opinions culturelles et religieuses sur la reconnaissance*** de l'union ou de la parentalité homosexuelle; ***souligne la nécessité de légiférer sur ces questions au niveau national***;

Or. fi

Amendement 512
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence ***de la CJUE et de la CEDH***; ***rappelle que des obstacles juridiques à la***	24. demande à tous les États membres de protéger les droits des personnes LGBTQ+ conformément au droit de l'Union, à la charte ***des droits fondamentaux***, ainsi qu'à la jurisprudence ***pertinente***; ***demande également de veiller***

reconnaissance transfrontière de l'union ou de la parentalité homosexuelle persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination;	***à ce que la*** libre circulation et ***le principe*** de non-discrimination ***soient garantis***;

Or. en

Amendement 513
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande ***à tous les*** États membres de protéger les droits des ***personnes LGBTQ+*** conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH; ***rappelle que des obstacles juridiques à la reconnaissance transfrontière de l'union*** ou de la parentalité homosexuelle ***persistent dans plusieurs États membres, en violation des principes de libre circulation et de non-discrimination***;	24. demande ***aux*** États membres de protéger les droits des ***citoyens de l'Union*** conformément au droit de l'Union, à la charte, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH; ***accepte que, dans certains États membres, les partenariats*** ou la parentalité homosexuelle ***soient refusés au motif qu'ils sont contraires à l'ordre public et à l'identité nationale***;

Or. sk

Amendement 514
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que l'arrêt de la CJUE dans l'affaire C-713/23 Trojan constitue un exemple de dépassement du principe des compétences attribuées, car par une interprétation large de l'article 21 du traité FUE, la Cour s'immisce de facto

dans le domaine du droit de la famille qui, conformément aux souhaits exprimés par les États membres, relève de leur compétence exclusive; souligne que le fait d'imposer l'obligation de reconnaître les mariages homosexuels étrangers à des États dont les constitutions définissent le mariage exclusivement comme une union entre un homme et une femme constitue une violation de l'article 4, paragraphe 2, du traité UE et entraîne une ingérence inacceptable, sans fondement juridique, dans des domaines sensibles du droit de la famille;

Or. pl

Amendement 515
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que l'absence de procédure de reconnaissance juridique du genre constitue une violation des droits fondamentaux consacrés par les traités et par la charte des droits fondamentaux; invite tous les États membres à garantir à la reconnaissance juridique de l'identité de genre dans les documents officiels et au droit à l'autodétermination, ainsi qu'à veiller à la reconnaissance mutuelle de l'identité de genre et à la protection des données à caractère personnel; demande en outre la mise en œuvre de politiques globales fondées sur les droits de l'homme;

Or. it

Amendement 516
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;	***supprimé***

Or. sk

Amendement 517
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre	***supprimé***

toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 518
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;	25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union***; constate que tant la Commission que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ont constaté une hausse inquiétante des crimes de haine et des discours de haine dans plusieurs États membres, aggravée par la rhétorique politique et par la mauvaise application des règles en matière de lutte contre la discrimination***; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne; ***attire l'attention sur l'absence d'une loi européenne complète dans ce domaine; invite les États membres à adopter une décision visant à inclure les discours de haine et les crimes de haine parmi les crimes visés à l'article 83, paragraphe 1,***

du traité FUE; demande enfin à la Commission d'envisager d'autres mesures, qui entrent dans les catégories de criminalité déjà prévues, afin de proposer une législation efficace contre ces phénomènes, même lorsque ceux-ci sont motivés par l'identité de genre, l'expression de genre, les caractéristiques sexuelles ou l'orientation sexuelle;

Or. it

Amendement 519
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;	25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; ***souligne également la discrimination persistante à l'égard des communautés roms dans l'ensemble de l'Union et la nécessité de mesures ciblées pour remédier à l'exclusion structurelle; invite la Commission et les États membres à étendre la base juridique de l'Union dans ce domaine et à inclure les discours de haine et les crimes haineux dans la liste des «crimes de l'Union»;*** demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que

l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne; ***invite instamment le Conseil à débloquer la directive sur l'égalité de traitement;***

Or. en

Amendement 520
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;	25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; ***déplore que les crimes et les discours de haine, en ligne et hors ligne, contre les minorités, y compris les minorités nationales et linguistiques traditionnelles, persistent toujours dans l'Union; demande un renforcement de la protection des personnes exposées au risque de victimisation motivée par la haine;*** demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 521
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée ***du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne***; demande ***à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne***;	25. est profondément préoccupé par la montée ***de l'antisémitisme dans l'Union et par les attaques contre la religion dominante en Europe, le christianisme; souligne que l'échec de la politique d'immigration constitue la plus grande menace pour les droits des femmes et des personnes LGBT en Europe***; demande ***aux États membres d'éradiquer la discrimination à l'égard des personnes handicapées***;

Or. fi

Amendement 522
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle***, de l'identité de genre*** ou du statut de minorité d'une personne; demande ***à la Commission et*** aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec ***la pleine participation de la***	25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle ou du statut de minorité d'une personne***, et souligne que les efforts visant à lutter contre le racisme doivent également s'attaquer explicitement au racisme anti-blancs, à l'insécurité croissante et à l'hostilité ciblée auxquelles sont***

société civile et la contribution des acteurs concernés***, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne***;

confrontés les résidents locaux dans les zones à forte concentration de migrants non européens, ainsi qu'au nombre croissant d'actes antichrétiens; demande aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la contribution des acteurs concernés;

Or. en

Amendement 523
Fredis Beleris, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux ***motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne***; demande à la Commission et aux États membres d'adopter ***et de mettre en œuvre*** des mesures ***efficaces*** pour ***combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne***;	25. est profondément préoccupé par la montée ***de l'antisémitisme,*** du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne ***toutes*** les ***formes de*** crimes et ***de*** discours haineux; demande à la Commission et aux États membres d'adopter***, de renforcer et d'appliquer efficacement*** des mesures ***globales*** pour ***prévenir, enquêter et poursuivre ces actes, et veiller à ce que les victimes bénéficient d'un soutien rapide et aient accès à la justice***;

Or. en

Amendement 524
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de ***racisme***, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;	25. est profondément préoccupé par la montée du racisme***, de l'antisémitisme*** et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme***, l'antisémitisme***, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de ***haine***, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 525
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse, ou par des préjugés à l'encontre du handicap***, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre*** ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits	25. est profondément préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie dans l'ensemble de l'Union; condamne les crimes et discours haineux motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance religieuse ***à l'encontre des chrétiens***, ou par des préjugés à l'encontre du handicap ou du statut de minorité d'une personne; demande à la Commission et aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre toutes les formes de racisme, avec la pleine participation de la société civile et la contribution des acteurs concernés, tels que l'Agence des droits fondamentaux de

fondamentaux de l'Union européenne;	l'Union européenne;

Or. el

Amendement 526
Diana Riba i Giner, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. exprime sa profonde préoccupation face à la sécurisation continue et au rôle de boucs émissaires donné aux populations roms dans l'Union et dans les pays candidats, souvent déguisés en mesures de prévention de la criminalité ou de protection de la sécurité publique et de l'identité traditionnelle; invite la Commission et les États membres à adopter et mettre en œuvre des mesures efficaces pour lutter contre l'antitsiganisme, assurer la protection des communautés roms et garantir l'implication significative des organisations de la société civile roms et des partis politiques roms dans l'élaboration de tous les documents stratégiques pertinents de l'Union; demande en outre instamment la mise en place de mécanismes de suivi et de cadres de responsabilité renforcés pour évaluer l'incidence des politiques de sécurité de l'Union sur les populations roms et pour prévenir les pratiques discriminatoires, et souligne que la sécurité des Roms doit être explicitement prise en considération également dans le processus de négociation d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 527
Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Cecilia Strada, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. plaide en faveur de la mise en place de garanties effectives pour assurer un espace en ligne sûr et afin de lutter contre la haine, la discrimination et la désinformation; souligne que ces phénomènes portent atteinte à la dignité humaine, à la sécurité et à la participation démocratique; demande instamment une intervention concrète de l'Union pour enrayer la diffusion de contenus illicites en ligne; demande l'application intégrale des stratégies européennes, dont le règlement sur les services numériques, le règlement sur l'intelligence artificielle et celui sur la liberté des médias, afin de protéger les droits fondamentaux des personnes;

Or. it

Amendement 528
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada, Krzysztof Śmiszek, Leoluca Orlando, Annalisa Corrado

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Commission et les États membres à traiter systématiquement la discrimination raciale et les pratiques policières racistes dans le cadre de l'évaluation de l'état de droit; souligne la nécessité de mener des enquêtes efficaces sur les violences à motivation raciale, de collecter des données ventilées conformes aux normes des droits fondamentaux, et d'assurer la pleine participation des organismes pour l'égalité de traitement et des organisations de la société civile dans

le suivi des mesures antiracistes;

Or. en

Amendement 529
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. rappelle que la discrimination intersectionnelle reste largement ignorée dans la politique et la pratique, et invite la Commission et les États membres à garantir une protection effective des personnes subissant une discrimination fondée sur des motifs croisés, notamment la race, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le statut migratoire;

Or. en

Amendement 530
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. juge alarmante la récente résurgence de l'antisémitisme, y compris d'actes de violence et d'intimidation et l'apparition de symboles de haine dans l'espace public;

Or. en

Amendement 531
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. condamne la montée de la christianophobie et de l'antisémitisme au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 532
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. demande à la Commission d'inclure, dans son rapport en vertu du premier pilier sur les systèmes judiciaires, un sous-pilier consacré à l'enregistrement et au suivi des crimes de haine afin de renforcer la responsabilité judiciaire, de garantir la protection effective des droits fondamentaux, d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes et de renforcer la capacité des systèmes judiciaires à recenser les carences structurelles dans l'application de l'état de droit;

Or. en

Amendement 533
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada, Krzysztof Śmiszek, Leoluca Orlando, Annalisa Corrado

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. exprime sa vive inquiétude face à la persistance de la ségrégation raciste dans le logement, les écoles et l'accès aux services dans plusieurs États membres; invite la Commission à évaluer ces pratiques comme des problèmes structurels liés à l'état de droit et invite instamment les États membres à adopter des stratégies de déségrégation en étroite coopération avec les organisations roms et les organismes de promotion de l'égalité;

Or. en

Amendement 534
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. exprime sa préoccupation face à la montée de l'antisémitisme, de l'islamophobie et d'autres formes de haine religieuse dans l'ensemble de l'Union; invite les États membres à garantir une protection égale devant la loi pour toutes les minorités;

Or. en

Amendement 535
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution

Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. invite la Commission à évaluer systématiquement l'intégrité des processus électoraux, y compris la pression politique sur les autorités électorales, le détournement des ressources publiques, la manipulation des règles de vote et les obstacles à la participation des minorités; souligne que des élections libres et équitables constituent un pilier essentiel de l'état de droit;

Or. en

Amendement 536
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté;	***supprimé***

Or. en

Amendement 537
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté;	***supprimé***

Or. en

Amendement 538
Milan Uhrík

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective ***des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des***	26. condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective ***de leurs propres citoyens en adoptant une approche frivole à l'égard de la*** migration ***clandestine***;

responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration ***et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté***;

Or. en

Amendement 539
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté***;	26. ***souligne que l'afflux vers l'Europe de migrants qui ne respectent pas les principes d'égalité et de démocratie en Europe constitue une grave menace pour les femmes et les membres des minorités sexuelles, ainsi que, plus largement, pour les démocraties européennes***;

Or. fi

Amendement 540
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne le fait*** que ***certains***	26. ***souligne*** que ***les*** États membres ont

États membres ont ***adopté*** des lois, des politiques et des pratiques ***qui compromettent la*** protection ***effective*** des ***droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre*** de leurs politiques en matière de migration ***et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté***;

le droit et l'obligation d'appliquer des lois, des politiques et des pratiques ***de*** protection des ***frontières qui sont nécessaires pour garantir la sécurité publique, en particulier dans le contexte de l'instrumentalisation de la migration par Moscou et Minsk, qui se manifeste également par le recours délibéré à la violence à l'encontre des gardes-frontières, y compris les menaces pour la vie et la santé; constate que les défis réels de la migration de masse et des activités criminelles liées au trafic d'êtres humains sont souvent négligés dans l'évaluation des actions des États membres; souligne que la politique migratoire de l'Union doit respecter les décisions souveraines des États en matière de gestion des frontières, sans relocalisation de force ni restriction du droit des États à décider*** de leurs ***propres*** politiques en matière de migration;

Or. pl

Amendement 541
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne le fait*** que certains États membres ***ont*** adopté des lois, des politiques et des pratiques ***qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer***; ***invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des***	26. ***se félicite*** que certains États membres ***aient*** adopté des lois, des politiques et des pratiques ***visant à réduire les flux migratoires irréguliers vers le territoire européen et à rétablir un contrôle efficace des frontières extérieures, tout en garantissant le respect des obligations juridiques applicables***;

personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté;

Or. en

Amendement 542
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne le fait que certains*** États membres ***ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent*** la protection ***effective*** des droits fondamentaux des ***réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la*** protection internationale ***est respecté***;	26. ***reconnaît que les*** États membres ***ont la responsabilité de garantir à la fois*** la protection des droits fondamentaux des ***personnes ayant droit à une*** protection internationale ***et la protection effective de leurs frontières***; ***souligne que la lutte contre la migration illégale et les réseaux de passeurs est une condition préalable à un accès légal et sûr à l'asile;***

Or. el

Amendement 543
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne*** le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui ***compromettent*** la protection effective des droits fondamentaux des ***réfugiés, des***	26. ***se félicite et apprécie*** le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui ***renforcent*** la protection effective des droits fondamentaux des ***citoyens de l'Union***;

demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à ***placer*** les droits fondamentaux des ***migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté***;	invite la Commission et les États membres à ***respecter scrupuleusement*** les droits fondamentaux des ***citoyens de l'Union et à les protéger rigoureusement contre l'immigration clandestine***;

Or. sk

Amendement 544
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté;	26. condamne le fait que certains États membres ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté; ***réaffirme que les renvois forcés sont en tout état de cause contraires au droit de l'Union et au droit international;***

Or. en

Amendement 545

Nadine Morano, François-Xavier Bellamy, Céline Imart, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. condamne le fait que ***certains États*** membres ***ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer; invite*** la Commission ***et les États membres à placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale est respecté***;	26. condamne le fait que ***ces dernières années, le taux de retour des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière sur le territoire de l'Union, en baisse structurelle, soit passé sous le seuil de 25%; affirme que cette situation constitue une menace pour l'état de droit dans la mesure où elle résulte du non-respect de décisions de retour émises ou confirmées par des autorités judiciaires indépendantes; appelle les Etats*** membres ***et*** la Commission ***à mettre rapidement en oeuvre une politique de retour plus effective***;

Or. fr

Amendement 546
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne le fait que certains*** États membres ***ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent*** la protection ***effective*** des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants***, sur terre et en mer***; invite la Commission et les États membres à ***placer les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs*** d'asile et ***des réfugiés, ainsi que le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs***	26. ***rappelle l'obligation qui incombe aux*** États membres ***de respecter leurs engagements découlant du droit international et du droit de l'Union dans le domaine de la migration et de l'asile, et de garantir*** la protection des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants; invite la Commission et les États membres à ***veiller à ce que le droit*** d'asile et ***de*** protection internationale ***soit mis en œuvre dans le plein respect des conventions***

politiques en matière de migration et d'asile, afin de garantir que le droit des personnes à l'asile et à la protection internationale ***est respecté***;

internationales applicables et de la charte des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 547
Fredis Beleris, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***condamne le fait que certains*** États membres ***ont adopté des lois, des politiques et des pratiques qui compromettent la protection effective des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, sur terre et en mer***; ***invite la Commission et les États membres à placer les droits fondamentaux des*** migrants, ***des*** demandeurs d'asile et ***des*** réfugiés, ainsi que ***le principe du partage des responsabilités, au centre de leurs*** politiques en matière de migration et d'asile***, afin de garantir que le droit des personnes à*** l'asile et ***à la protection internationale est respecté***;	26. ***souligne l'importance d'un système d'asile et de migration européen fonctionnel et crédible qui garantisse le partage des responsabilités entre les*** États membres; ***souligne que les*** migrants, ***les*** demandeurs d'asile et ***les*** réfugiés ***ont des droits qui doivent être protégés***, ainsi que ***des responsabilités claires; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les*** politiques ***de l'Union*** en matière de migration et d'asile ***respectent ces droits tout en favorisant une mise en œuvre équitable et efficace du pacte sur*** l'asile et ***la migration***;

Or. en

Amendement 548
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

26 bis. invite les États membres à mettre en œuvre le pacte sur la migration et l'asile dans le respect des principes inscrits dans les traités et dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et conformément au droit international; demande aux États membres de veiller à ce que les ressortissants de pays tiers bénéficient de l'égalité des droits et d'un traitement égal et humain; presse la Commission de veiller à ce que l'externalisation et la gestion extraterritoriale des migrations, comme les accords bilatéraux conclus entre les États membres et des États tiers, ne portent en aucun cas atteinte à ces principes et aux critères énoncés dans la législation de l'Union; condamne fermement toute restriction arbitraire et illégale des droits individuels des migrants, le recours excessif aux pratiques de détention et l'assistance juridique limitée;

Or. en

Amendement 549
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada, Krzysztof Śmiszek, Leoluca Orlando, Annalisa Corrado

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que les refoulements systématiques, la détention arbitraire de migrants et de demandeurs d'asile et l'entrave à l'aide humanitaire constituent de graves violations du droit de l'Union et portent atteinte à l'état de droit; invite la Commission à intégrer dans le cycle annuel de l'état de droit le suivi de la gestion des frontières, les mécanismes de recours indépendants et la responsabilité pour ces violations;

Or. en

Amendement 550
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. estime que les conclusions et avis de l'agence européenne des droits fondamentaux, ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne constituent une bonne base pour l'interprétation de l'article 2 du traité UE et le champ d'application des droits inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 551
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. souligne que toutes les personnes présentes sur le territoire de l'Union, indépendamment de leur nationalité, de leur lieu de naissance ou de la régularité de leur arrivée dans les États membres, doivent être égaux devant la loi, exercer pleinement leurs droits, bénéficier d'un traitement équitable et humain et avoir accès à des procédures de protection internationale équitables, dans le plein respect du droit international et du principe de non-refoulement; encourage

la Commission et les États membres à lutter davantage contre la discrimination fondée sur la nationalité;

Or. en

Amendement 552
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se félicite de la décision de la Commission de maintenir sa proposition de directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la finaliser et à l'adopter sans plus tarder;	***supprimé***

[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. fi

Amendement 553
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se félicite de la décision de la Commission de maintenir sa proposition de directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la finaliser et à l'adopter sans plus tarder;	***supprimé***

[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. en

Amendement 554
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se félicite de la décision de la Commission de maintenir sa proposition de directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la finaliser et à l'adopter sans plus tarder;	***supprimé***

[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. en

Amendement 555
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se félicite de la décision de la Commission de maintenir sa proposition de	27. se félicite de la décision de la Commission de maintenir sa proposition de

directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la finaliser et à l'adopter sans plus tarder;	directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la finaliser et à l'adopter sans plus tarder***, soulignant que cette directive est essentielle pour combler les lacunes existantes en matière de protection contre la discrimination dans l'ensemble de l'Union***;
[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).	[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. en

Amendement 556
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. ***se félicite de la décision de*** la Commission ***de maintenir*** sa proposition de directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la ***finaliser et à l'adopter sans plus tarder***;	27. ***appelle*** la Commission ***à réviser*** sa proposition de directive sur l'égalité de traitement[49] et invite instamment le Conseil à la ***soutenir dans cette démarche***;
[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).	[49] Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (COM(2008)0426).

Or. sk

Amendement 557
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, qui devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE», et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol tel que défini par l'absence de consentement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 558
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, ***qui*** devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE»***, et appelle de ses vœux une*** proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol ***tel que*** défini par l'absence de consentement;	28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, ***tant en ligne que hors ligne, et réaffirme que cette violence*** devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE»***; demande instamment la présentation d'une*** proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol***,*** défini par l'absence de consentement***, conformément à la convention d'Istanbul et à la proposition initiale de directive, présentée par la Commission, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique***; ***invite les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la convention d'Istanbul, et invite la Commission à suivre de près la mise en œuvre de la toute première législation***

européenne sur la violence sexiste;

Or. en

Amendement 559
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Alexandre Varaut, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, qui devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE»***, *et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol tel que défini par l'absence de consentement***;	28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, qui devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE»***; constate que plusieurs États membres ont signalé des changements significatifs dans les schémas de violence sexuelle au cours de la dernière décennie, y compris des défis liés à l'intégration, à la cohésion sociale et à la gestion des flux migratoires irréguliers***; ***souligne que pour répondre efficacement à la violence sexiste, il faut tenir compte de ces évolutions et se fonder sur une analyse globale et factuelle de tous les facteurs qui y contribuent;***

Or. en

Amendement 560
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, qui devrait être ajoutée à la liste	28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, qui devrait être ajoutée à la liste

des «infractions de l'UE», et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol tel que défini par l'absence de consentement;	des «infractions de l'UE», et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol tel que défini par l'absence de consentement; ***souligne en outre que la prévention de la violence sexiste et la réponse à y apporter doivent également inclure la garantie effective des droits sexuels et reproductifs des femmes, y compris l'accès sûr et légal à l'avortement;***

Or. en

Amendement 561
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste***, qui devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE», et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union*** sur la ***lutte contre*** le viol ***tel que défini par l'absence de consentement***;	28. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste***; invite la Commission et les États membres à garantir une protection effective des femmes, en particulier dans les environnements où elles sont exposées à une violence systémique, y compris les menaces découlant de l'islam radical et des pratiques fondées*** sur la ***charia, ainsi que le mariage des enfants,*** le viol ***ou la mutilation sexuelle féminine (MSF)***;

Or. pl

Amendement 562
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***invite la Commission et*** les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste***, qui devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'UE», et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol tel que défini par l'absence de consentement***;	28. ***encourage*** les États membres***, dans le cadre de leurs compétences,*** à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste;

Or. sk

Amendement 563
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***invite la Commission et les États membres à prendre des mesures suivies d'effets contre la violence à caractère sexiste, qui devrait être ajoutée à la liste des «infractions de l'Union européenne», et appelle de ses vœux une proposition législative de l'Union sur la lutte contre le viol tel que défini par l'absence de consentement***;	28. ***rappelle que, malgré leur extrême gravité, les infractions sexuelles ne sont pas de nature transfrontière et doivent donc être réglementées au niveau national***;

Or. fi

Amendement 564
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. souligne que la violence fondée sur le sexe, en ligne et hors ligne, constitue un délit majeur et généralisé, ainsi qu'une violation grave des droits

fondamentaux, et qu'elle enfreint le principe d'égalité devant la loi; invite la Commission et les États membres à prendre des mesures contre la violence fondée sur le genre, tant en ligne que hors ligne, y compris la violence commise au moyen de plateformes numériques;

Or. en

Amendement 565
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. exprime sa préoccupation face à l'influence croissante des mouvements anti-genre cherchant à porter atteinte aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'Union; invite les États membres à lutter contre les campagnes de désinformation et à garantir l'indépendance des institutions chargées de promouvoir l'égalité des sexes;

Or. en

Amendement 566
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. est profondément préoccupé par les niveaux croissants d'antisémitisme

dans l'Union et les condamne fermement;

Or. en

Amendement 567
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. demande une nouvelle fois que l'accès à l'avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	***supprimé***

Or. el

Amendement 568
Fredis Beleris, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. demande une nouvelle fois que l'accès à l'avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 569
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. demande une nouvelle fois que l'accès à l'avortement sûr et légal soit	***supprimé***

inscrit dans la charte;

Or. en

Amendement 570
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. demande une nouvelle fois que l'accès à l'avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	***supprimé***

Or. en

Amendement 571
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***demande une nouvelle fois que l'accès à l'avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	29. ***rappelle que les politiques de santé relèvent de la compétence des États membres***;

Or. en

Amendement 572
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. demande une nouvelle fois que	29. demande une nouvelle fois que le

l'accès à l'avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte;	droit à un avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte ***des droits fondamentaux***;

Or. en

Amendement 573
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***demande une nouvelle fois que l'accès à l'avortement sûr et légal soit inscrit dans la charte***;	29. ***souligne que le droit à l'avortement doit être décidé au niveau national***;

Or. fi

Amendement 574
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***demande une nouvelle fois*** que l'accès à l'avortement ***sûr et légal*** soit inscrit dans la charte;	29. ***rejette catégoriquement*** que l'accès à l'avortement soit inscrit dans la charte;

Or. sk

Amendement 575
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite à la lutte contre la violence fondée sur le sexe, tant en ligne que hors ligne;

Or. en

Amendement 576
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 577
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;	***supprimé***

Or. en

Amendement 578
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*

30. est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;	***supprimé***

Or. en

Amendement 579
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et	***supprimé***

certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 580
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. est profondément préoccupé par ***l'utilisation, dans certains États membres,*** des fonds de l'Union ***aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine***; ***demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence***	30. est profondément préoccupé par ***le niveau élevé d'utilisation abusive*** des fonds de l'Union;

sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;

Or. fi

Amendement 581
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à*** des violations des droits fondamentaux, ***notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine***; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; ***propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;***	30. ***attire l'attention sur la question*** des violations des droits fondamentaux, ***qui sont plus prononcées dans certains États membres, en particulier dans les «zones interdites»***; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit;

Or. sk

Amendement 582
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Jean-Marc Germain, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. est profondément préoccupé par ***l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des*** violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; ***propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques*** et ***à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile***;	30. est profondément préoccupé par ***les rapports fournis par des organisations de la société civile selon lesquelles certaines*** violations des droits fondamentaux ***pourraient être liées à l'utilisation de certains fonds de l'Union dans certains États membres***, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine***; invite la Commission à examiner de manière approfondie si de telles violations se produisent dans le cadre de programmes ou de projets financés par l'Union et, lorsque de telles violations sont constatées, à considérer que les conditions favorisantes et les jalons concernés de la facilité pour la reprise et la résilience ne sont pas atteints, de façon à suspendre tout nouveau paiement jusqu'à ce que les manquements soient corrigés***; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; ***demande un financement adéquat des organismes tels que le Parquet européen*** et ***l'Office européen de lutte antifraude afin de garantir leur capacité à enquêter efficacement sur les violations de l'état de droit portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union***;

Or. en

Amendement 583
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;	30. est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations ***de l'état de droit et*** des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine; demande à la Commission d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment à l'évaluation de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 584
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***est profondément préoccupé par l'utilisation, dans certains États membres, des fonds de l'Union aux fins de faciliter ou de contribuer à des violations des*** droits fondamentaux***, notamment en ce qui concerne la ségrégation dans l'accès au logement et à l'enseignement, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, l'institutionnalisation des personnes handicapées et des enfants, et certaines initiatives de rénovation urbaine***; ***demande à*** la Commission ***d'inclure des recommandations visant à lutter contre ces violations dans son rapport annuel sur l'état de droit; propose qu'une part spécifique des fonds de l'Union soit affectée au*** suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment ***à l'évaluation*** de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi ***qu'à la recherche juridique, aux contentieux stratégiques et à l'évaluation indépendante des éventuelles violations, avec une forte implication des organisations de la société civile***;	30. ***note avec préoccupation les indications de risques potentiels pour les*** droits fondamentaux ***liés à la mise en œuvre de certains programmes financés par l'Union dans certains États membres***; ***invite en outre*** la Commission ***et les États membres à renforcer les dispositifs de*** suivi indépendant des actions financées par l'Union, notamment ***au moyen d'évaluations*** de leur incidence juridique et de leur incidence sur les droits fondamentaux, ainsi ***que d'évaluations indépendantes, afin de garantir le respect du droit de l'Union et de la charte des droits fondamentaux***;

Or. en

Amendement 585
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. souligne que le mécanisme de conditionnalité, comme expliqué par la CJUE, sert à protéger le budget de l'Union et non l'état de droit en tant que tel; met en garde contre l'imposition d'un mécanisme de conditionnalité complexe qui, sous prétexte de garantir

prétendument le respect de l'état de droit dans l'ensemble du droit de l'Union, au-delà de sa dimension budgétaire, pourrait entraîner une distorsion des objectifs de l'intégration européenne et mettre en péril l'avenir du projet européen; invite la Commission à appliquer ce mécanisme de manière impartiale et uniquement dans les cas où les conditions de son utilisation sont réellement remplies et à s'abstenir d'appliquer deux poids, deux mesures, d'autant plus que la base et le bien-fondé mêmes dudit mécanisme soulèvent de sérieux doutes;

Or. pl

Amendement 586
Céline Imart, Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. Souligne que la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds de l'Union sont des composantes essentielles de l'état de droit; exprime sa préoccupation face aux constats du Rapport spécial 11/2025 de la Cour des comptes européenne concernant l'opacité entourant les ONG financées par l'Union, notamment dans le cadre du programme LIFE, qui fragilise le contrôle démocratique et la confiance des citoyens; invite la Commission à remédier rapidement aux lacunes identifiées;

Or. fr

Amendement 587
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. rappelle que l'accès effectif à la protection sociale, à un revenu minimum adéquat et à des services publics non discriminatoires est crucial pour l'exercice égal des droits; invite la Commission à prendre en considération l'incidence de l'exclusion sociale, de la pauvreté extrême et du manque de logement en tant que facteurs structurels portant atteinte à l'égalité devant la loi;

Or. en

Amendement 588
Marco Tarquinio, Sandro Ruotolo, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. souligne que l'absence de progrès dans le développement de services de proximité pour les personnes en situation de handicap suscite de sérieuses préoccupations quant au respect des obligations en matière de droits fondamentaux; invite la Commission à intégrer la mise en œuvre de la CNUDPH dans son analyse de l'état de droit, y compris les garanties contre l'utilisation discriminatoire des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 589
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. constate que des cas d'utilisation abusive des fonds de l'Union ont également été signalés au sein des institutions de l'Union, ce qui montre la nécessité d'appliquer des normes de responsabilité uniformes à tous les bénéficiaires des fonds de l'Union, y compris la Commission et ses agences;

Or. pl

Amendement 590
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;	***supprimé***

[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement

européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. en

Amendement 591
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;	***supprimé***

[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. en

Amendement 592
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que ***train de mesures à part entière*** et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;	31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que ***partie d'une même boîte à outils homogène et cohérente*** et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité ***dans le cas de la Hongrie***, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire; ***souligne que le règlement sur la conditionnalité a été un outil clé pour protéger les intérêts financiers de l'Union contre les violations de l'état de droit, et qu'il doit être appliqué, dès que ses conditions juridiques sont remplies, à l'ensemble du budget de l'Union, y compris les instruments liés à la performance ainsi que le financement prévu à l'article 122 du traité FUE; souligne en particulier que les lacunes en matière d'état de droit affectant le pouvoir judiciaire et ces violations relèvent du fonctionnement du système judiciaire et dans des cas tels que les violations des règles, la manipulation ou le favoritisme dans les appels d'offres et les demandes impliquant un financement de l'Union, ainsi que le harcèlement administratif violant l'égalité de traitement des collectivités locales et***

	régionales, des entreprises ou d'autres destinataires finaux et bénéficiaires, et leur accès aux fonds de l'Union ainsi qu'aux marchés publics, aux organes d'audit, aux garanties de lutte contre la corruption ou aux systèmes de contrôle constituent des risques directs pour le budget de l'Union et requièrent une application cohérente et stricte de la conditionnalité; souligne que la politisation de l'administration publique et la concentration indue dans les procédures de passation de marchés représentent des risques systémiques pour l'état de droit qui menacent la bonne gestion financière;
[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).	[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).
	Or. en

Amendement 593
Nikola Minchev, Moritz Körner, Irena Joveva, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes	31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes

persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;

persistent; ***invite la Commission à veiller à ce que cette évaluation reste toujours strictement impartiale et exempte de politisation, de marchandage politique ou de considérations étrangères au respect objectif des normes relatives à l'état de droit;*** estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;

[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. en

Amendement 594
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. ***insiste sur le fait*** que les mesures ***nécessaires au déblocage des*** fonds de l'Union***, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre*** du règlement portant dispositions communes, du règlement ***relatif à*** la facilité pour la reprise et la résilience***[50]*** ainsi que du règlement sur la conditionnalité ***liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent***; estime que ***la Commission devrait prendre*** des ***mesures supplémentaires au titre du règlement***	31. ***s'oppose à ce*** que les ***différentes*** mesures ***et obligations liées à l'accès aux*** fonds de l'Union ***découlant*** du règlement portant dispositions communes, du règlement ***concernant*** la facilité pour la reprise et la résilience***,*** ainsi que du règlement sur la conditionnalité***, soient considérées comme un train de réformes unique et complet, dont le non-respect dans n'importe quel domaine justifie la suspension de tous les paiements***; ***souligne qu'une telle approche va à l'encontre du principe de proportionnalité, entraîne une extension non autorisée des compétences de la***

relatif à la conditionnalité***, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au*** pouvoir judiciaire;

Commission et risque d'exercer une pression politique sur les États membres; estime que ***le respect*** des ***conditions devrait être évalué distinctement pour chaque instrument et conformément à sa base juridique, et que le mécanisme de*** conditionnalité ***ne peut être utilisé pour interférer dans des domaines tels que l'organisation du*** pouvoir judiciaire***, qui relèvent de la compétence exclusive des États membres***;

[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI:http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. pl

Amendement 595
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. ***insiste sur le fait*** que ***les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations*** de l'état de	31. ***souligne*** que ***la protection*** de l'état de droit ***est indispensable à la protection des intérêts financiers de l'Union***; ***souligne que des systèmes judiciaires indépendants, des cadres efficaces de lutte contre la corruption et des procédures administratives transparentes sont essentiels pour garantir que les fonds de l'Union sont gérés, attribués et dépensés conformément aux principes de bonne gestion financière;***

droit***, notamment celles liées au pouvoir judiciaire***;

[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. en

Amendement 596
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. ***insiste sur le fait*** que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées ***de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent***; ***estime que*** la Commission ***devrait prendre des mesures supplémentaires*** au titre du règlement relatif à la conditionnalité***, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire***;	31. ***est convaincu*** que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées ***au cas par cas***; ***condamne fermement les tentatives d'autres institutions visant à influencer*** la Commission ***dans la manière dont elle devrait agir*** au titre du règlement relatif à la conditionnalité;
[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI:	[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI:

http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).	http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. sk

Amendement 597
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;	31. insiste sur le fait que les mesures nécessaires au déblocage des fonds de l'Union, telles que définies par les décisions pertinentes prises au titre du règlement portant dispositions communes, du règlement relatif à la facilité pour la reprise et la résilience[50] ainsi que du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, doivent être évaluées de manière cohérente***, objective et bien définie*** en tant que train de mesures à part entière et qu'aucun paiement ne devrait être effectué tant que des lacunes persistent; estime que la Commission devrait prendre des mesures supplémentaires au titre du règlement relatif à la conditionnalité, en ce qui concerne d'autres violations de l'état de droit, notamment celles liées au pouvoir judiciaire;
[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).	[50] Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

Or. fi

Amendement 598
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. rappelle que les bénéficiaires finaux des financements de l'Union, qui ne sont pas les entités gouvernementales, n'ont pas à subir de conséquences négatives en raison de problèmes causés par les autorités nationales dans les cas où des mesures budgétaires sont prises; demande une nouvelle fois à la Commission de veiller à ce que les destinataires finaux ou les bénéficiaires de fonds de l'Union ne soient pas privés de ceux-ci, conformément au règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit; invite la Commission à trouver les moyens de distribuer les fonds de l'Union par l'intermédiaire des collectivités locales et des ONG si le gouvernement concerné ne coopère pas au sujet des défaillances; indique qu'une solution possible consiste à mettre à disposition les crédits correspondant aux dégagements au titre des régimes de conditionnalité pour les utiliser dans le cadre d'autres instruments ou programmes de l'Union mis en œuvre en gestion directe ou indirecte, en particulier ceux qui contribuent à soutenir la démocratie européenne, la société civile, les valeurs de l'Union ou la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 599
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. constate que le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit fournit

une base factuelle essentielle pour identifier les problèmes systémiques pouvant affecter la bonne exécution du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 600
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 ter. souligne que le mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit fait partie intégrante des outils de gouvernance financière de l'Union; considère que son objectif est de protéger le budget de l'Union contre les violations des principes de l'état de droit qui affectent ou risquent sérieusement de nuire à la bonne gestion financière des fonds de l'Union; invite à son application cohérente, rapide et impartiale;

Or. en

Amendement 601
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 602
Nadine Morano, François-Xavier Bellamy, Céline Imart, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 603
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 604
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 605
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation; ***se félicite que la proposition maintienne les conditions horizontales sur le respect des principes de l'état de droit et de la charte pour la gestion partagée et les introduise pour la politique agricole commune; estime qu'une telle approche de la conditionnalité peut apporter une solution aux problèmes recensés en ce qui concerne la possibilité d'affecter les montants suspendus et la protection des destinataires finaux ou des bénéficiaires, étant donné que la proposition prévoit que les fonds seront à nouveau mis à disposition pour être utilisés en gestion directe ou indirecte, en particulier les instruments et programmes qui contribuent à soutenir la démocratie***

européenne, la société civile, les valeurs de l'Union ou la lutte contre la corruption; demande que les fonds suspendus ou gelés en raison de violations des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE soient considérés comme perdus par l'État membre concerné et ne lui soient pas réaffectés, et recommande plutôt que les fonds remis à disposition soient au moins en partie redirigés vers des acteurs non étatiques principalement au sein de l'État membre où les violations ont eu lieu; estime toutefois que les conditions horizontales devraient englober toutes les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE et que la procédure décisionnelle devrait être identique et aboutir aux décisions de la Commission;

Or. en

Amendement 606
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des*** fonds ***au*** respect de ***l'état de droit et de la charte avant leur approbation***;	32. ***souligne que le respect intégral par les États membres de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doit être considéré comme une condition préalable essentielle à l'octroi de*** fonds ***de l'Union; insiste sur le fait que le plein*** respect de ***ces conditions doit précéder l'approbation de tous les programmes et projets financés par l'Union présentés par les autorités publiques, et que le non-respect de ces conditions doit entraîner la suspension immédiate de tout financement de l'Union jusqu'à ce que des mesures correctives appropriées soient mises en œuvre***; ***souligne que lorsque de telles suspensions interviennent, le principe de***

«conditionnalité intelligente» doit être appliqué de manière globale afin de garantir que les bénéficiaires indépendants des autorités nationales puissent continuer à bénéficier pleinement des financements de l'Union;

Or. en

Amendement 607
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Jean-Marc Germain, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	32. accueille favorablement la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation; ***constate que la nouvelle proposition introduit des conditions horizontales sur le respect des principes de l'état de droit et de la charte; exprime sa préoccupation concernant les chevauchements avec le mécanisme de conditionnalité récemment proposé dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel; invite à un cadre unifié, cohérent et global pour tous les programmes de l'Union, sous l'égide du règlement sur la conditionnalité;***

Or. en

Amendement 608
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***accueille favorablement*** la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	32. ***souligne*** la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation; ***insiste sur le fait qu'une telle approche renforce la capacité de l'Union à protéger ses intérêts financiers et à garantir que le financement de l'Union soutienne des politiques fondées sur les droits fondamentaux et les principes démocratiques;***

Or. en

Amendement 609
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***accueille favorablement*** la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	32. ***prend acte de*** la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation; ***souligne qu'il suivra attentivement la manière dont les fonds seront alloués et veillera à ce que ce mécanisme ne soit pas utilisé à des fins politiques contre des représentants «gênants» des États membres;***

Or. sk

Amendement 610

Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***accueille favorablement*** la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;	32. ***s'oppose fermement à*** la suggestion figurant dans la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034, à savoir subordonner près de la moitié des fonds au respect de l'état de droit et de la charte avant leur approbation;

Or. pl

Amendement 611
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sophie Wilmès, Jean-Marc Germain, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne la nécessité de renforcer les synergies entre les différents outils liés à l'état de droit et leur lien avec le budget de l'Union, comme l'a également souligné la présidente de la Commission dans son discours sur l'état de l'Union, et de renforcer les liens entre les recommandations du rapport annuel sur l'état de droit et le soutien financier provenant du budget de l'Union; déplore le manque de détails sur la manière dont ce lien est établi dans le rapport 2025 sur l'état de droit, et notamment dans ses recommandations; invite instamment la Commission à traduire les recommandations par pays contenues dans ses rapports annuels sur l'état de droit en jalons concrets que les États

membres devront atteindre systématiquement et qui serviront, le cas échéant, à justifier de manière étayée l'activation du règlement relatif à la conditionnalité;

Or. en

Amendement 612
Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Marco Tarquinio, Alessandro Zan, Juan Fernando López Aguilar, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. regrette les rapports indiquant que certains fonds de l'Union pourraient avoir été utilisés pour soutenir des entreprises intervenant dans le développement ou l'exportation de technologies de surveillance intrusives, y compris des logiciels espions; invite la Commission à garantir une transparence totale sur toutes ces allocations et à publier sans délai une liste détaillée des bénéficiaires, programmes et montants concernés, ainsi que les mesures prises pour prévenir tout usage abusif des ressources de l'Union;

Or. en

Amendement 613
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. invite la Commission à renforcer la coordination structurée et systématique entre les directions générales concernées

par l'état de droit, les droits fondamentaux, la justice, la mise en œuvre budgétaire, l'élargissement, le marché intérieur et les affaires intérieures, afin de garantir la cohérence des politiques, la cohérence des évaluations et un suivi efficace sur tous les instruments et programmes de financement liés à ces domaines;

Or. en

Amendement 614
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Jadwiga Wiśniewska, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. invite la Commission à ne pas exploiter le mécanisme de conditionnalité, qui devrait être limité à la protection du budget européen contre la corruption, à des fins politiques ou pour imposer des choix idéologiques;

Or. en

Amendement 615
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sophie Wilmès, Jean-Marc Germain, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 ter. souligne qu'une approche plus intelligente est nécessaire pour protéger les bénéficiaires finaux, en particulier ceux subissant les conséquences des

déficiences de l'état de droit, afin qu'ils ne soient pas affectés lorsque les fonds de l'Union sont suspendus à leurs gouvernements respectifs en raison de violations de l'état de droit; rappelle l'obligation faite aux États membres soumis à des mesures au titre du règlement relatif à la conditionnalité de continuer à honorer tous les engagements vis-à-vis des destinataires finaux et des bénéficiaires; souligne qu'il convient que les mesures prises pour garantir que les destinataires finaux et bénéficiaires légitimes puissent continuer à avoir accès au financement de l'Union n'affaiblissent pas l'application du règlement relatif à la conditionnalité;

Or. en

Amendement 616
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 ter. invite la Commission à définir clairement les critères et indicateurs pour évaluer l'existence et l'efficacité des «mécanismes adéquats» que les États membres doivent démontrer afin que leurs plans nationaux et régionaux soient approuvés, dans le but d'assurer le respect continu des principes de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux tout au long de la mise en œuvre des fonds de l'Union; appelle en outre à la mise en place de procédures d'évaluation transparentes et vérifiables, incluant, le cas échéant, l'établissement de jalons spécifiques ou de critères de conditionnalité liés au décaissement des fonds;

Or. en

Amendement 617
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 quater. se félicite du principe selon lequel les bénéficiaires finaux ne doivent pas être pénalisés par la suspension de fonds de l'Union résultant de violations de l'état de droit ou de la charte des droits fondamentaux; souligne, toutefois, la nécessité d'une clarté totale quant aux modalités pratiques permettant d'assurer l'accès continu des bénéficiaires finaux; invite la Commission à fournir des orientations claires sur ce point afin de garantir la sécurité juridique, la protection effective des bénéficiaires et une véritable responsabilité budgétaire;

Or. en

Amendement 618
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 32 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 quinquies. invite la Commission à veiller à ce que toute décision de suspendre, réduire ou bloquer tout ou partie des paiements soit fondée sur des moments d'évaluation clairement définis, transparents et prévisibles au cours de la mise en œuvre des fonds de l'Union, conformément au principe de

proportionnalité et en tenant compte de la nature, de la durée, de la gravité et de l'ampleur de l'infraction constatée; souligne que le suivi continu doit être complété par des examens périodiques au moins réguliers et formellement établis, y compris une évaluation annuelle de la conformité explicitement liée aux conclusions des rapports de la Commission sur l'état de droit, afin de garantir la sécurité juridique, la responsabilité et la mise en œuvre effective des mesures correctives;

Or. en

Amendement 619
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 32 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 sexies. rappelle en outre que, lorsque les fonds de l'Union sont définitivement perdus pour un État membre en raison de violations persistantes de l'état de droit ou de la charte des droits fondamentaux, leur réallocation sous gestion directe ou indirecte doit être assurée de manière transparente et ciblée, en particulier vers des programmes soutenant la démocratie, la société civile, les valeurs de l'Union et la lutte contre la corruption; souligne qu'une part clairement définie de ces fonds réalloués devrait, le cas échéant, être orientée vers le soutien à des organisations de la société civile indépendantes opérant dans l'État membre concerné; insiste sur le fait que cette réallocation doit pleinement respecter les principes de bonne gestion financière et de traitement égal;

Or. en

Amendement 620
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 32 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 septies. se félicite de l'intention de la Commission de renforcer le lien entre le rapport annuel sur l'état de droit et le soutien financier de l'Union, comme indiqué dans le mandat de la Commissaire McGrath et dans la Communication sur le cadre financier pluriannuel 2028–2034; constate que les plans de partenariat national et régional (plans NRP) proposés consolideraient les principaux fonds de l'Union dans un cadre stratégique unique par État membre et rendraient les décaissements de plus en plus fondés sur la performance; souligne que la conditionnalité liée à l'état de droit s'appliquera à ces plans, exigeant le respect des recommandations du rapport sur l'état de droit et permettant la suspension ou la réallocation de fonds en cas de violations persistantes de l'état de droit ou de la charte des droits fondamentaux, y compris par un soutien direct aux programmes de démocratie, de société civile et de lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 621
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 32 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 octies. invite la Commission européenne à évaluer les ressources humaines nécessaires pour appliquer de manière cohérente et efficace le règlement sur la conditionnalité, et à clarifier ce qui constitue un lien suffisamment direct entre les violations des principes de l'état de droit et les intérêts financiers de l'Union, ainsi qu'à établir des critères pour évaluer l'efficacité des mesures budgétaires et correctives, comme l'a demandé la Cour des comptes européenne; demande à la Commission européenne d'identifier, d'évaluer et de documenter systématiquement pour tous les États membres la manière dont l'état de droit a été pris en considération dans le cadre du règlement sur la conditionnalité; rappelle que toute proposition visant à lever des mesures budgétaires devrait être fondée sur des informations fiables, complètes et actualisées;

Or. en

Amendement 622
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. constate qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la	33. constate qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats***; relève que l'incertitude juridique, la décision administrative arbitraire et la***

corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique et qu'ils participent au bon fonctionnement du marché unique; propose que la Commission, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des parties concernées et des organisations de la société civile, notamment les syndicats;

protection judiciaire incohérente nuisent à la prévisibilité économique et affectent la capacité des entreprises à opérer sur le marché intérieur, comme le soulignent les parties prenantes consultées pour le rapport sur l'état de droit 2025; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique et qu'ils participent au bon fonctionnement du marché unique; propose que la Commission, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des parties concernées et des organisations de la société civile, notamment les syndicats***, les associations judiciaires, les organisations de journalistes, les barreaux et autres groupes professionnels dont l'expertise est essentielle pour identifier rapidement les risques systémiques liés à l'état de droit***; ***souligne que la Commission devrait entreprendre des efforts ciblés pour sensibiliser les acteurs économiques au rapport sur l'état de droit et encourager leurs contributions dans tous les États membres;***

Or. en

Amendement 623
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. ***constate*** qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la	33. ***se félicite*** qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la

corruption et l’exécution des contrats; souligne qu’un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique et qu’ils participent au bon fonctionnement du marché unique; propose que la Commission, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des parties concernées et des organisations de la société civile, notamment les syndicats;

corruption et l’exécution des contrats; souligne qu’un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique et qu’ils participent au bon fonctionnement du marché unique; ***souligne que le nouvel examen transversal sur la compétitivité reflète le lien essentiel entre l’état de droit et un climat des affaires stable, prévisible et sécurisé, car la sécurité juridique, des règles de passation de marchés équitables et transparentes, des mesures de lutte contre la corruption efficaces, la liberté des médias et l’équilibre des pouvoirs sont des moteurs clés de la compétitivité et du bon fonctionnement du marché unique;*** propose que la Commission, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des parties concernées et des organisations de la société civile, notamment les syndicats;

Or. en

Amendement 624
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. ***constate*** qu’une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l’état de droit ***afin de traiter des questions d’état de droit qui ont des conséquences sur*** l’environnement économique ***général,*** les entreprises ***et*** les travailleurs***, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l’exécution des contrats***; souligne qu’un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un ***bon*** système de contre-pouvoirs ont tous	33. ***se félicite*** qu’une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l’état de droit ***«ce qui constitue une évolution très positive qui reconnaît le lien étroit entre les normes en matière d’état de droit et la santé globale de*** l’environnement économique ***de l’Union»; souligne que cette approche permet d’identifier les obstacles structurels qui touchent*** les entreprises***,*** les travailleurs ***et l’activité économique transfrontière, contribuant ainsi à créer un climat commercial plus prévisible, plus***

une incidence économique et ***qu'ils participent*** au bon fonctionnement du marché unique; ***propose que*** la Commission***, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des*** parties concernées ***et des organisations de la société civile***, notamment les syndicats;

transparent et plus équitable dans toute l'Union; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un système ***efficace*** de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique ***directe*** et ***sont indispensables*** au bon fonctionnement du marché unique; ***invite instamment*** la Commission ***à continuer de renforcer cette dimension et à approfondir l'engagement avec les*** parties concernées, notamment les syndicats***, dans de futures évaluations***;

Or. en

Amendement 625
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. constate qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général***, les entreprises et les travailleurs,*** dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique et qu'ils participent au bon fonctionnement du marché unique; ***propose que la Commission, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des parties concernées et des organisations de la société civile, notamment les syndicats;***	33. constate qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ont tous une incidence économique et qu'ils participent au bon fonctionnement du marché unique;

Or. fi

Amendement 626
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. constate qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption***,** le pluralisme des médias ***et un bon système de contre-pouvoirs*** ont ***tous*** une incidence économique et qu'ils participent au bon fonctionnement du marché unique; ***propose que la Commission, dans son évaluation, se rapproche encore davantage des parties concernées et des organisations de la société civile, notamment les syndicats;***	33. constate qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; souligne qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption ***et*** le pluralisme des médias***, ainsi que la protection de la liberté d'expression et l'accès à l'information,*** ont une incidence économique et qu'ils participent au bon fonctionnement du marché unique;

Or. en

Amendement 627
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. ***constate*** qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement	33. ***prend acte du fait*** qu'une dimension «marché unique» a été ajoutée dans le rapport 2025 sur l'état de droit afin de traiter des questions d'état de droit qui ont des conséquences sur l'environnement

économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; ***souligne*** qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ***ont tous*** une incidence économique et ***qu'ils participent au*** bon fonctionnement du marché unique; ***propose que*** la Commission, dans son évaluation, ***se rapproche encore davantage des parties concernées et*** des organisations de la société civile***, notamment les syndicats***;

économique général, les entreprises et les travailleurs, dans le but de garantir la défense des droits, la répression de la corruption et l'exécution des contrats; ***estime*** qu'un système judiciaire opérant, un cadre solide de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et un bon système de contre-pouvoirs ***puissent tous avoir*** une incidence économique et ***influencer le*** bon fonctionnement du marché unique; ***invite*** la Commission ***à ne pas privilégier***, dans son évaluation, ***le point de vue*** des organisations de la société civile ***par rapport aux déclarations des représentants officiels des États, mais à considérer toutes les contributions de manière égale***;

Or. sk

Amendement 628
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. regrette, toutefois, qu'aucune recommandation spécifique par pays n'aborde directement cette nouvelle dimension transversale, malgré l'identification de lacunes dans plusieurs États membres, notamment en matière d'égalité et d'équité dans les marchés publics; souligne qu'une approche transversale ne doit pas entraîner une dilution excessive des responsabilités ou de la visibilité, et invite la Commission à veiller à ce que les déficiences identifiées dans cette dimension soient correctement reflétées dans des recommandations concrètes et ciblées;

Or. en

Amendement 629
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Juan Fernando López Aguilar, Sophie Wilmès, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. invite la Commission à investir davantage d'efforts et de ressources dans la communication des conclusions du rapport sur l'état de droit dans chaque État membre, y compris au moyen d'actions de sensibilisation auprès des parlements nationaux, des autorités locales, des médias, des associations professionnelles et de la société civile; souligne que la communication transparente et accessible est essentielle pour renforcer la sensibilisation du public, contrer la désinformation et construire une compréhension partagée des défis liés à l'état de droit dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 630
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. se félicite de la reconnaissance par la Commission que le respect de l'état de droit est une condition préalable à un environnement d'investissement stable et digne de confiance; souligne que des cadres juridiques prévisibles, des tribunaux impartiaux et des mécanismes d'application efficaces renforcent la confiance des investisseurs et contribuent

à une croissance économique durable sur le marché unique;

Or. en

Amendement 631
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. souligne qu'il importe de s'attaquer aux inégalités économiques et à l'exclusion sociale, qui constituent des menaces pour la participation démocratique et l'état de droit;

Or. en

Amendement 632
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. met en évidence la nécessité de renforcer l'utilisation par la Commission d'analyses basées sur les données pour évaluer l'incidence des conditions liées à l'état de droit sur le marché unique; relève que des indicateurs solides et comparables sur l'efficacité judiciaire, les risques de corruption, la performance administrative et la stabilité réglementaire sont essentiels pour définir les faiblesses structurelles qui entravent l'activité économique; invite la Commission à développer davantage des méthodologies basées sur des preuves et à élargir la disponibilité de jeux de données de haute qualité afin d'améliorer la profondeur

analytique et la pertinence politique des futurs rapports sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 633
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter plutôt qu'occulter des domaines fondamentaux tels que l'espace civique, le respect des droits fondamentaux et la liberté des médias, qui devraient être reconnus dans le rapport comme des piliers essentiels;	***supprimé***

Or. en

Amendement 634
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter plutôt qu'occulter des domaines fondamentaux tels que l'espace civique, le respect des droits fondamentaux et la liberté des médias, qui devraient être reconnus dans le rapport comme des piliers essentiels;	34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter plutôt qu'occulter des domaines fondamentaux tels que l'espace civique, le respect des droits fondamentaux et la liberté des médias, qui devraient être reconnus dans le rapport comme des piliers essentiels; ***se félicite en même temps de la reconnaissance de la forte interdépendance entre les libertés économiques, le fonctionnement du marché et le respect de l'état de droit et***

des droits fondamentaux, et souligne qu'une approche globale est essentielle pour garantir à la fois un marché unique bien fonctionnel et un système démocratique résilient;

Or. en

Amendement 635
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter ***plutôt qu'occulter des*** domaines fondamentaux ***tels que l'espace civique, le respect des droits fondamentaux et la liberté des médias, qui devraient être reconnus dans le rapport*** comme des piliers ***essentiels***;	34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter ***les*** domaines fondamentaux comme des piliers ***équivalents***;

Or. sk

Amendement 636
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter plutôt qu'occulter des domaines fondamentaux tels que l'espace civique, le respect des droits fondamentaux et la liberté des médias, qui devraient être reconnus dans le rapport comme des piliers essentiels;	34. estime que l'intégration de la dimension du marché unique devrait compléter plutôt qu'occulter des domaines fondamentaux tels que l'espace civique, le respect des droits fondamentaux et la liberté des médias, ***ainsi que la protection de la liberté d'expression et l'accès à l'information,*** qui devraient être reconnus dans le rapport comme des piliers

essentiels;

Or. en

Amendement 637
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite la Commission, lors de l'évaluation de la dimension du marché unique dans le rapport sur l'état de droit, et les États membres, à s'attaquer aux distorsions structurelles dans les marchés publics et dans l'utilisation des fonds de l'Union et nationaux, en particulier dans les régions les plus pauvres où la dépendance aux marchés publics et la faible concurrence favorisent le clientélisme et la coercition des électeurs; souligne que l'application cohérente des règles de l'Union en matière de concurrence, d'aides d'État et de marchés publics, ainsi que le soutien à une économie locale plus diversifiée et à un accès équitable au financement, sont nécessaires pour créer un cercle vertueux où des marchés ouverts et compétitifs soutiennent l'état de droit, limitent les possibilités de clientélisme et de coercition électorale et contribuent à réduire les inégalités régionales;

Or. en

Amendement 638
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. considère que, bien que son traitement transversal soit approprié et doive être maintenu, cette dimension doit néanmoins être pleinement intégrée dans chaque pilier des futurs rapports; invite la Commission à développer des indicateurs clairs de «distorsions de concurrence liées à l'état de droit», incluant la durée excessive des affaires dans les tribunaux commerciaux et administratifs, la persistance d'une faible indépendance judiciaire perçue, la publicité d'État opaque et l'absence de poursuites contre la corruption de haut niveau, et à refléter systématiquement ces indicateurs dans le Semestre européen et dans les recommandations par pays;

Or. en

Amendement 639
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. invite la Commission à identifier, dans ses chapitres par pays, les États membres où les retards judiciaires, la faible exécution des contrats ou la corruption systémique créent des barrières non tarifaires effectives pour les entreprises d'autres États membres, et à comparer les progrès avec les meilleurs résultats de l'Union; souligne que cette identification doit être basée sur des données et des méthodologies transparentes et doit explicitement lier les manquements à l'état de droit à la perte d'investissement, à l'augmentation des coûts de transaction et à la participation réduite des PME sur le marché unique;

Or. en

Amendement 640
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE doivent être respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les ***futurs membres de l'Union au cours*** du processus d'adhésion; ***plaide en faveur d'une*** évaluation rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans un processus d'adhésion; encourage la Commission à formuler des recommandations concrètes à l'attention des pays en voie d'adhésion eu égard ***à la situation*** de l'état de droit, et ***à garantir leur alignement sur*** le rapport sur l'élargissement;	35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE doivent être ***pleinement et sans équivoque*** respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les ***pays candidats et candidats potentiels tout au long*** du processus d'adhésion; ***souligne que la phase d'adhésion est un moment décisif et non négociable pour garantir la mise en place de bases solides, irréversibles et durables pour la protection de l'état de droit, des droits fondamentaux et des normes démocratiques; demande une*** évaluation rigoureuse***, continue et approfondie*** de l'état de droit dans tous les pays engagés dans un processus d'adhésion; encourage la Commission à formuler des recommandations ***claires,*** concrètes ***et mesurables*** à l'attention des pays en voie d'adhésion eu égard ***aux lacunes et aux progrès*** de l'état de droit, et ***insiste sur la nécessité d'assurer la cohérence, la complémentarité et le renforcement mutuel entre le rapport sur l'état de droit et*** le rapport sur l'élargissement***, afin d'éviter des évaluations divergentes et de garantir une politique d'élargissement cohérente et crédible***;

Or. en

Amendement 641
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE doivent être respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les futurs membres ***de l'Union*** au cours ***du*** processus d'adhésion; plaide en faveur d'une évaluation rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans un processus d'adhésion; encourage la Commission à formuler des recommandations concrètes à l'attention des pays en voie d'adhésion eu égard à la situation de l'état de droit, et à garantir leur alignement sur le rapport sur l'élargissement;	35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE doivent être respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les futurs membres de l'Union au cours ***des*** processus d'adhésion; plaide en faveur d'une évaluation rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans un processus d'adhésion***; souligne que la consolidation des structures démocratiques, la défense de l'état de droit et la protection des droits fondamentaux sont au cœur du processus d'élargissement et constituent l'un des fondements de l'adhésion à l'Union; note que des problèmes importants liés au contrôle du respect des droits fondamentaux des minorités nationales dans les pays candidats subsistent***; encourage la Commission à formuler des recommandations concrètes à l'attention des pays en voie d'adhésion eu égard à la situation de l'état de droit, et à garantir leur alignement sur le rapport sur l'élargissement;

Or. en

Amendement 642
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE doivent être respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les futurs membres de l'Union ***au cours*** du	35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE doivent être ***pleinement*** respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les futurs membres de

processus d'adhésion; ***plaide en faveur*** d'une évaluation rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans ***un processus d'adhésion***; ***encourage*** la Commission à formuler des recommandations ***concrètes*** à l'attention des pays ***en voie d'adhésion*** eu égard à la situation de l'état de droit, et à garantir leur alignement sur le rapport sur l'élargissement;

l'Union ***à tous les stades*** du processus d'adhésion; ***souligne la nécessité*** d'une évaluation ***systématique et*** rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans ***les négociations***; ***invite*** la Commission à formuler des recommandations ***claires et contraignantes*** à l'attention des pays ***candidats et candidats potentiels*** eu égard à la situation de l'état de droit, et à garantir leur alignement ***total*** sur le rapport sur l'élargissement;

Or. el

Amendement 643
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne doivent être respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les ***futurs membres de*** l'Union au cours du processus d'adhésion; plaide en faveur d'une évaluation rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans un processus d'adhésion; encourage la Commission à formuler des recommandations concrètes à l'attention des pays en voie d'adhésion eu égard à la situation de l'état de droit, et à garantir leur alignement sur le rapport sur l'élargissement;	35. réaffirme que les valeurs consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne doivent être respectées non seulement par les États membres actuels, mais aussi par les ***pays candidats à l'adhésion à*** l'Union au cours du processus d'adhésion; plaide en faveur d'une évaluation rigoureuse de l'état de droit dans tous les pays engagés dans un processus d'adhésion; encourage la Commission à formuler des recommandations concrètes à l'attention des pays en voie d'adhésion eu égard à la situation de l'état de droit, et à garantir leur alignement sur le rapport sur l'élargissement;

Or. fi

Amendement 644
Céline Imart, Nadine Morano

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. Souligne que les valeurs consacrées à l'article 2 du TUE doivent également être respectées lorsque des fonds de l'Union sont mis à disposition de pays tiers associés à des programmes de l'Union; rappelle que la protection de ces valeurs est essentielle pour garantir une gestion financière cohérente et saine de l'ensemble des dépenses de l'Union, qu'elles soient réalisées au sein de l'Union ou dans le cadre de coopérations avec des partenaires associés;

Or. fr

Amendement 645
Nikola Minchev, Moritz Körner, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Améliorer ***le processus d'élaboration des rapports*** de la Commission	Améliorer ***la méthodologie, la conception, la qualité du contenu et la structure du rapport*** de la Commission ***sur l'état de droit***

Or. en

Amendement 646
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. constate que le rapport de la Commission sur l'état de droit a gagné en

exhaustivité depuis sa création en 2020; déplore toutefois que des éléments essentiels de la résolution du Parlement n'aient pas encore été mis en œuvre et que la Commission n'ait pas pleinement donné suite aux recommandations formulées par le Parlement dans ses résolutions précédentes; estime que ces recommandations restent valables et les réitère; demande l'inclusion, dans le rapport annuel, d'éléments importants de la liste des critères de l'état de droit de la Commission de Venise n'y figurant pas, tels que la prévention des abus de pouvoir, l'égalité devant la loi et la non-discrimination; réaffirme sa position selon laquelle le rapport devrait couvrir l'ensemble des valeurs énoncées à l'article 2 du traité UE, car celles-ci ne peuvent être traitées indépendamment les unes des autres; invite la Commission à examiner la possibilité de publier, à peu près au même moment, tous les rapports relatifs à l'état de droit ou aux droits fondamentaux, tels que les rapports annuels sur le respect de la charte ou le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de permettre un débat simultané sur ces questions; réaffirme la nécessité d'un exercice similaire en matière de démocratie;

Or. en

Amendement 647
Nikola Minchev, Moritz Körner, Sophie Wilmès, Malik Azmani, Irena Joveva

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. se félicite des efforts de la Commission pour améliorer la méthodologie du rapport sur l'état de droit; invite la Commission, dans les

prochaines éditions, à définir et publier des jalons et indicateurs clairs et opérationnels pour chaque pilier, et à les appliquer de manière cohérente et transparente dans tous les États membres, afin de permettre une comparaison significative et de clarifier les normes appliquées;

Or. en

Amendement 648
Nikola Minchev, Moritz Körner, Irena Joveva, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. considère que, pour le pilier relatif aux systèmes judiciaires, les jalons devraient inclure des critères sur la composition et le fonctionnement des conseils judiciaires, y compris l'exigence que la majorité des membres soit composée de juges élus par leurs pairs; souligne qu'ils devraient fournir des critères objectifs et transparents pour la nomination, la promotion et la discipline des juges et des procureurs; insiste sur le fait qu'ils devraient inclure des garanties pour éviter que des organes constitutionnels ou judiciaires clés ne fonctionnent pendant de longues périodes avec des mandats expirés, sauf dans des conditions strictement définies et limitées dans le temps prévues par la loi;

Or. en

Amendement 649
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution

Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à un suivi approprié des contributions des acteurs de la société civile, en collaboration avec ceux-ci, et insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;	36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à un suivi approprié des contributions des acteurs de la société civile, en collaboration avec ceux-ci, et insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial; ***demande instamment à la Commission de fournir les noms des personnes concrètes travaillant sur chaque rapport, afin de garantir la transparence et l'évaluation des activités de la Commission;***

Or. pl

Amendement 650
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; ***observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à un suivi approprié des contributions des acteurs de la société***	36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;

civile, en collaboration avec ceux-ci, et insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;

Or. fi

Amendement 651
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations ***émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés*** dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à un suivi approprié des contributions ***des acteurs de la société civile, en collaboration avec ceux-ci,*** et insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;	36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à un suivi approprié des contributions et insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;

Or. sk

Amendement 652
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission d'être	36. demande à la Commission d'être

plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; ***observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à un suivi approprié des contributions des acteurs de la société civile, en collaboration avec ceux-ci, et*** insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;	plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;

Or. en

Amendement 653
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; observe que ***le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant à*** un suivi ***approprié des contributions des*** acteurs de la société civile***, en collaboration avec ceux-ci, et*** insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;	36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; observe ***en outre*** que***, dans la limite des ressources disponibles, un retour d'information et*** un suivi ***appropriés pourraient être fournis aux*** acteurs de la société civile ***sur l'utilisation faite de leurs contributions;*** insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;

Or. en

Amendement 654
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský, Emil Radev

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; ***observe que le processus de consultation pourrait être renforcé en veillant*** à ***un suivi approprié des contributions des acteurs de la société civile, en collaboration avec ceux-ci, et*** insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;	36. demande à la Commission d'être plus transparente quant aux critères qu'elle utilise pour sélectionner les informations émanant de la société civile, des organismes internationaux, des autorités nationales et des autres acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration de ses rapports; ***souligne l'importance de veiller*** à ***la cohérence et la clarté dans la manière dont ces informations sont évaluées et reflétées dans les chapitres finaux par pays;*** insiste pour que le processus d'établissement de rapports soit fondé sur des éléments factuels et qu'il soit transparent et impartial;

Or. en

Amendement 655
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 36 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	rappelle que les récentes conclusions de l'avocate générale Ćapeta dans l'affaire C-769/22, qui confirment que l'article 2 du traité UE peut servir de base juridique distincte pour les procédures d'infraction dans les cas où la négation d'une valeur fondamentale constitue la cause profonde d'autres violations du droit de l'Union; souligne que le prochain

arrêt rendu dans cette affaire pourrait offrir à la Commission une occasion importante qu'elle devrait saisir pour engager des actions en contrefaçon plus systématiques et plus énergiques;

Or. en

Amendement 656
Nikola Minchev, Moritz Körner, Irena Joveva, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. considère que, pour les autres piliers du rapport sur l'état de droit, les jalons devraient également couvrir l'indépendance et le fonctionnement effectif des autorités indépendantes et de régulation clés; souligne qu'ils devraient garantir des procédures transparentes, ouvertes et basées sur le mérite pour la nomination et la révocation de leurs dirigeants; insiste sur le fait qu'ils devraient prévoir des mandats fixes et clairement définis, avec des protections contre les révocations anticipées injustifiées et contre les situations où les postes restent vacants ou ne sont occupés qu'à titre intérimaire pendant de longues périodes; met en évidence qu'ils devraient garantir des ressources humaines et financières adéquates et stables, ainsi qu'une protection contre les ingérences politiques dans leur travail quotidien;

Or. en

Amendement 657
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. encourage la Commission à utiliser un langage plus clair lors de l'évaluation du respect des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; demande que l'on mette davantage l'accent sur la mise en œuvre des recommandations par pays, assortie de mécanismes de suivi efficaces et des critères de référence mesurables; propose la mise en place d'un mécanisme global de suivi de l'état de droit impliquant toutes les institutions de l'Union, avec la participation de l'Agence des droits fondamentaux (FRA), des États membres et des pays candidats, afin d'assurer une plus grande cohérence, et suggère la création d'un groupe permanent pour suivre les violations de l'état de droit par les États membres;

Or. en

Amendement 658
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. rappelle que la protection des minorités fait partie des critères d'adhésion de Copenhague; souligne l'absence de garanties juridiques au niveau de l'Union assurant que les États membres respectent les engagements pris lors du processus d'adhésion concernant la protection des minorités;

Or. en

Amendement 659
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 36 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 ter. est préoccupé par le fait que la date de publication du rapport annuel sur l'état de droit ne crée pas une visibilité suffisante et qu'elle soit contraire à l'objectif poursuivi par ledit rapport, à savoir susciter un véritable débat public sur ses conclusions; invite instamment la Commission à revoir la date de publication et à prendre d'autres mesures pour faire largement connaître ses conclusions dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 660
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. souligne que le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans certains États membres ces dernières années, et que la situation de l'état de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux a été évaluée comme présentant des défaillances plus graves	***supprimé***

que celles mises en évidence par les rapports de la Commission; estime que l'exercice de surveillance réalisé par le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait être dûment pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation et lors de l'élaboration ultérieure du rapport;

Or. en

Amendement 661
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. souligne que le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans certains États membres ces dernières années, et que la situation de l'état de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux a été évaluée comme présentant des défaillances plus graves que celles mises en évidence par les rapports de la Commission; estime que l'exercice de surveillance réalisé par le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait être dûment pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation et lors de l'élaboration ultérieure du rapport;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 662
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. souligne que le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans certains États membres ces dernières années, et que la situation de l'état de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux a été évaluée comme présentant des défaillances plus graves que celles mises en évidence par les rapports de la Commission; estime que l'exercice de surveillance réalisé par le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait être dûment pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation et lors de l'élaboration ultérieure du rapport;	37. souligne que le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans certains États membres ces dernières années, et que la situation de l'état de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux a été évaluée comme présentant des défaillances plus graves que celles mises en évidence par les rapports de la Commission; estime que l'exercice de surveillance réalisé par le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait être dûment pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation et lors de l'élaboration ultérieure du rapport; ***invite en outre à une dynamique interinstitutionnelle plus forte et mieux structurée entre le Parlement européen et la Commission, tant sur le plan du fond que de la procédure, notamment par des échanges réguliers, des mécanismes de retour transparents et l'intégration rapide des évaluations parlementaires, afin de renforcer la cohérence, la crédibilité et l'incidence globale du cadre de suivi de l'état de droit de l'Union;***

Or. en

Amendement 663
Erik Kaliňák

Proposition de résolution

Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***souligne*** que le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans ***certains*** États membres ces dernières années***, et que la situation*** de l'état de droit***, de la démocratie et des droits fondamentaux a été évaluée comme présentant des défaillances plus graves que celles mises en évidence par les rapports de la Commission***; estime que l'exercice de surveillance ***réalisé par*** le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait ***être dûment pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation et lors de l'élaboration ultérieure du rapport***;	37. ***observe*** que le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans ***les*** États membres ces dernières années***, sans accorder d'attention à d'autres États, bien qu'il ait montré des signes de violations potentielles*** de l'état de droit; estime que l'exercice de surveillance ***que réalise*** le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait ***s'appliquer de la même manière à tous les États***;

Or. sk

Amendement 664
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***souligne que*** le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement ***a envoyé plusieurs délégations ad hoc dans certains États membres ces dernières années, et que la situation de*** l'état de droit, ***de*** la démocratie et ***des*** droits fondamentaux ***a été évaluée comme présentant des défaillances plus graves***	37. ***se félicite du travail accompli par*** le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement ***européen dans le suivi des développements liés à la démocratie, à*** l'état de droit, ***à*** la démocratie et ***aux*** droits fondamentaux***; encourage la Commission à recourir davantage aux conclusions et à l'expertise***

que celles mises en évidence par les rapports ***de la Commission***; ***estime que l'exercice de surveillance réalisé par le groupe de surveillance de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait être dûment pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation et lors de l'élaboration ultérieure du rapport;***	***du groupe lors de l'élaboration des futurs*** rapports ***sur l'état de droit***;

Or. en

Amendement 665
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme; invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 666
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme;	***supprimé***

invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;

Or. sk

Amendement 667
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme; invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;	***supprimé***

Or. en

Amendement 668
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme; invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;	***supprimé***

Or. en

Amendement 669
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme; invite la Commission à renforcer ***la*** coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;	38. réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle ***impartial et*** indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme ***et au suivi de la mise en œuvre des recommandations de manière transparente et accessible au public***; invite la Commission à renforcer ***sa*** coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;

Or. en

Amendement 670
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. ***réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration du rapport un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme;*** invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;	38. invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux***, tels que le Conseil de l'Europe, l'OSCE et les Nations unies pour promouvoir et défendre la démocratie, l'état de droit, les libertés fondamentales et les droits de l'homme, y compris les droits des minorités***;

Or. en

Amendement 671
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. ***réaffirme la nécessité d'associer à l'élaboration*** du rapport ***un organe de contrôle indépendant, composé d'experts indépendants des domaines juridiques, universitaires et des droits de l'homme***; invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;	38. ***souligne que la rédaction*** du rapport ***doit être objective et précise***; invite la Commission à renforcer la coopération avec les organes de l'Union et les organismes internationaux;

Or. fi

Amendement 672
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. invite la Commission à veiller à ce que la méthodologie de sélection des sujets dans le rapport sur l'état de droit soit transparente en définissant clairement les critères clés, y compris ce qui constitue un «développement significatif», et en veillant à ce que les nouveaux défis émergents soient systématiquement pris en considération;

Or. en

Amendement 673
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises;	***supprimé***

Or. en

Amendement 674
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises;	39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises; ***invite la Commission à indiquer clairement que lorsque les valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE sont bafouées de manière systématique, délibérée et grave pendant une certaine période, il se peut que les États membres ne remplissent plus tous les critères qui définissent une démocratie; indique que les recommandations devraient mieux refléter les conclusions négatives du rapport et être plus détaillées; estime que l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations précédentes devrait être***

plus précise et de meilleure qualité, et ne pas reposer uniquement sur les changements législatifs mais également sur des preuves tangibles et indépendantes de leur mise en œuvre dans la pratique;

Or. en

Amendement 675
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises;	39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises; ***souligne que les recommandations ne doivent pas être réparties de manière égale entre tous les États membres et qu'une différenciation claire est nécessaire entre celles traitant de préoccupations graves et systémiques et celles concernant des problèmes moins significatifs, afin d'éviter de banaliser les violations les plus graves de l'état de droit;***

Or. en

Amendement 676
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises;	39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre ***et pays candidat***, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises***, ainsi qu'à une plus grande clarté quant à la manière dont ces évaluations sont réalisées***;

Or. en

Amendement 677
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises;	39. estime que la Commission devrait être plus claire lorsqu'elle met en évidence et expose la voie suivie par chaque État membre, y compris en ce qui concerne les signaux d'alerte précoce et le recensement des questions graves et systémiques, et souligne qu'elle devrait veiller à la cohérence entre les problèmes signalés et les recommandations émises; ***rappelle que l'ambiguïté peut conduire à des interprétations préjudiciables injustifiées;***

Or. fi

Amendement 678
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. demande à la Commission de formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des mesures concrètes, des calendriers et des critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;	40. demande à la Commission de formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques ***afin d'éviter le risque de banaliser les violations les plus graves de l'état de droit***, et en définissant des mesures concrètes, des calendriers et des critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;

Or. en

Amendement 679
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. ***demande à*** la Commission ***de*** formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des mesures concrètes, des calendriers et des critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;	40. ***rappelle que*** la Commission ***ne dispose d'aucune base juridique pour*** formuler des recommandations***, en particulier celles*** plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des mesures concrètes, des calendriers et des critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;

Or. pl

Amendement 680
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. demande à la Commission de formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des mesures concrètes, des calendriers et des critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;	40. demande à la Commission de formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des mesures concrètes, des calendriers et des critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres ***et les pays candidats***;

Or. en

Amendement 681
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. demande à la Commission de formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des ***mesures*** concrètes***, des*** calendriers et ***des*** critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;	40. demande à la Commission de formuler des recommandations plus faciles à appliquer, en distinguant celles qui concernent des problèmes graves et systémiques, et en définissant des ***propositions*** concrètes ***de mesures, de*** calendriers et ***de*** critères de référence pour leur mise en œuvre par les États membres;

Or. fi

Amendement 682
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en	***supprimé***

associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire;

Or. pl

Amendement 683
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 684
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire;	41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire***, tels que le règlement financier, le règlement sur la conditionnalité relative à l'état de droit et***

le règlement portant dispositions communes; ***estime que certaines violations des valeurs méritent des mesures d'application immédiates et que d'autres violations nécessitent la mise en œuvre urgente de recommandations; demande à la Commission de recourir systématiquement aux procédures accélérées et aux demandes en référé devant la CJUE dans le cadre des procédures d'infraction, ainsi qu'à engager des actions en cas de non-exécution des arrêts de la CJUE; invite la Commission à revoir sa politique, exposée dans sa communication de 2022 sur le contrôle de l'application du droit de l'Union, consistant à ne pas utiliser les procédures d'infraction pour des cas «individuels», car cette politique a conduit à une grave privation de droits pour les citoyens dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsque leurs propres gouvernements refusent de se conformer au droit de l'Union ou aux arrêts de la CJUE; demande à la Commission de rendre compte chaque année de l'application et de l'utilité des outils utilisés pour lutter contre les violations des principes de l'état de droit dans les États membres;***

Or. en

Amendement 685
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement	41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement

et la conditionnalité budgétaire;	et la conditionnalité budgétaire; ***rappelle, à cet égard, les récentes conclusions de l'avocate générale Ćapeta dans l'affaire C-769/22, qui confirment que l'article 2 du traité UE peut servir de base juridique distincte pour les procédures d'infraction dans les cas où la négation d'une valeur est la cause profonde d'autres violations du droit de l'Union, et souligne que l'arrêt à venir dans cette affaire pourrait constituer une nouvelle occasion que la Commission doit saisir afin d'engager des procédures d'infraction de manière plus systématique et plus solide;***
	Or. en

Amendement 686
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre ***en associant ces dernières*** plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire;	41. demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre***, étant donné qu'à l'heure actuelle, 93 % des recommandations sont reprises des années précédentes et qu'en 2025, seulement 6 % des recommandations ont été pleinement mises en œuvre[1 bis]; demande l'association des recommandations*** plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire***, car cette absence de mise en œuvre compromet l'efficacité du rapport en tant qu'instrument préventif***;

[1 bis] ***Liberties, Rule of Law Report 2025, https://www.liberties.eu/f/vdxw3e.***

Or. en

Amendement 687
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. demande à la Commission de ***consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux outils d'application existants, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire***;	41. demande à la Commission de ***s'abstenir d'utiliser le versement des fonds de l'Union européenne comme un instrument politique pour s'ingérer dans les processus démocratiques des États membres ou pour exercer des pressions sur des gouvernements démocratiquement élus; souligne à cet égard l'importance d'un cadre juridique solide pour prévenir la corruption et le détournement des fonds de l'Union, et de veiller à ce qu'il soit appliqué de manière égale et objective dans tous les États membres, quelle que soit l'orientation politique de leur gouvernement***;

Or. en

Amendement 688
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. ***demande à la Commission de consolider le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre en associant ces dernières plus directement aux*** outils d'application existants***,***	41. ***accepte la décision de la Commission de maintenir le niveau actuel d'interconnexion entre les*** outils d'application existants ***de l'état de droit***;

notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire;

Or. sk

Amendement 689
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. ***demande à*** la Commission ***de consolider*** le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre ***en associant ces dernières plus directement*** aux outils d'application existants***, notamment les procédures en manquement et la conditionnalité budgétaire***;	41. ***invite*** la Commission ***à étudier les moyens de renforcer davantage*** le mécanisme de suivi des recommandations non mises en œuvre***, notamment en examinant comment celles-ci pourraient être reliées plus efficacement*** aux outils d'application existants;

Or. en

Amendement 690
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. rappelle à la Commission qu'elle est avant tout la gardienne des traités; souligne que la publication d'un rapport sur l'état de droit ne suffit pas à renforcer notre union fondée sur l'état de droit, mais que ledit rapport devrait déboucher sur des mesures contraignantes concrètes, en particulier lorsque les recommandations ne sont pas pleinement

respectées; met en exergue l'importance cruciale de suivre et de formuler des recommandations ciblées aux États membres et de rendre le suivi de ces recommandations pleinement transparent et responsable envers le public; invite la Commission à suivre de près le respect par les États membres des arrêts de la CEDH et de la CJUE et à émettre des recommandations spécifiques dans le rapport sur l'état de droit; appelle la Commission à lier des actions concrètes d'application à la non-conformité des États membres aux jugements de la CEDH et de la CJUE;

Or. en

Amendement 691
Nikola Minchev, Moritz Körner, Irena Joveva, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. recommande que la Commission inclue systématiquement, dans chaque chapitre par pays, en particulier sous le pilier «Autres questions institutionnelles liées aux contre-pouvoirs», une sous-section distincte sur l'autonomie locale et régionale; appelle à ce que cette sous-section examine les conditions juridiques et pratiques dans lesquelles les autorités locales exercent leurs fonctions, la protection de leur autonomie et tout schéma de pression indue, de harcèlement ou d'ingérence affectant les représentants locaux élus; invite la Commission, lors de la préparation de cette analyse, à s'appuyer sur les informations fournies par les autorités locales, leurs associations et la société civile;

Or. en

Amendement 692
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. rappelle les communications de la Commission du 3 avril 2019 sur «Poursuivre le renforcement de l'état de droit au sein de l'Union – État des lieux et prochaines étapes envisageables» et du 7 août 2019 sur «Renforcement de l'état de droit au sein de l'Union – Plan d'action»; considère que les éléments mentionnés ci-dessus pourraient être efficacement incorporés dans une version actualisée de ces communications, alignant ainsi le cadre sur les défis actuels et assurant sa pleine opérationnalisation;

Or. en

Amendement 693
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. souligne que le suivi de la Commission ne doit pas entraîner une extension de ses compétences au-delà de celles prévues par les traités ni interférer avec les prérogatives constitutionnelles des États membres;

Or. pl

Amendement 694
Nikola Minchev, Moritz Körner, Irena Joveva, Malik Azmani

Proposition de résolution
Paragraphe 41 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 ter. invite la Commission à introduire, dans chaque chapitre pertinent du rapport annuel sur l'état de droit, un pilier ou une sous-section distincte consacrée à l'intégrité électorale, couvrant le cadre juridique et institutionnel, sa mise en œuvre pratique et les principaux risques; souligne que, dans cette section, la Commission devrait examiner en particulier les schémas systémiques où la corruption dans les marchés publics, l'attribution opaque de contrats ou de publicité d'État et d'autres formes de détournement de ressources administratives sont utilisées pour influencer la concurrence électorale ou fausser le choix des électeurs, y compris par l'achat de votes, la pression clientéliste sur les électeurs et d'autres irrégularités graves; invite la Commission à coopérer étroitement avec la Commission de Venise, l'OSCE/BIDDH et d'autres organismes internationaux pertinents et à intégrer systématiquement leurs recommandations dans ses évaluations et recommandations par pays;

Or. en

Amendement 695
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 41 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 ter. reconnaît l'ampleur de ses propres

exigences, en particulier son appel à un suivi plus proactif de l'état de droit, et souligne la nécessité d'une évaluation approfondie des ressources humaines actuelles et des besoins futurs en matière de capacité; constate en outre que, compte tenu de l'implication de plusieurs directions générales dans ce processus de suivi, une attention particulière doit être portée à l'efficacité de la circulation de l'information et au renforcement de la coopération interservices afin de garantir une approche cohérente et efficiente;

Or. en

Amendement 696
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 41 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 quater. Recommandations particulières
	constate que la focalisation sur la Hongrie et la Slovaquie est justifiée par des schémas persistants de non-conformité aux recommandations de la Commission en matière d'état de droit, comme le montre le fait que la Hongrie n'a pas respecté les recommandations de la Commission, avec six recommandations restées entièrement sans réponse depuis 2022, tandis que la Slovaquie présente une tendance négative similaire, avec 50 % des recommandations classées comme «aucun progrès» en 2023, passant à plus de 70 % en 2024 et 2025;
	souligne que, à l'avenir, une attention particulière doit être portée aux États membres pour lesquels la Commission a identifié des violations graves et

systémiques, et invite la Commission à distinguer clairement ces cas dans ses recommandations;

Or. en

Amendement 697
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 41 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 quinquies. Hongrie
	relève avec une profonde inquiétude la détérioration systémique continue de l'état de droit en Hongrie, illustrée par le sous-financement et le sous-effectif sévères de la justice, l'utilisation des augmentations salariales comme levier pour imposer de nouvelles réformes judiciaires, la suspension d'un juge d'une fonction de direction à la Cour suprême (Kúria) et la proposition d'une soi-disant réforme judiciaire sans véritable participation des parties prenantes concernées, laquelle ne fournit pas de garanties adéquates pour l'indépendance judiciaire; constate en outre que les modifications apportées au cadre de lutte contre la corruption dans le contexte du mécanisme de conditionnalité restent insuffisantes, en particulier en ce qui concerne les obligations de déclaration de patrimoine et l'efficacité des enquêtes et poursuites en matière de corruption; regrette que l'environnement médiatique et la liberté des médias aient continué de stagner ou de régresser, en l'absence de réformes législatives significatives, tandis que le fonctionnement continu de KESMA et la création de l'Office de protection de la souveraineté affaiblissent davantage le pluralisme des médias;

souligne que les contre-pouvoirs restent gravement compromis par la concentration extrême du pouvoir, le chevauchement persistant entre les institutions de l'État, le parti au pouvoir et l'exécutif, la faible qualité de la législation, la capture partisane ou l'inefficacité continue des institutions indépendantes, ainsi que les problèmes persistants affectant les élections; exprime une préoccupation particulière concernant le rétrécissement continu de l'espace civique, notamment à travers la loi dite de «protection de la souveraineté» et les procédures engagées contre des ONG et des médias d'investigation, qui portent gravement atteinte à la participation démocratique et à la participation des citoyens aux affaires publiques;

invite la Commission à lancer immédiatement toutes les procédures d'infraction nécessaires contre la législation hongroise récente incompatible avec le droit de l'Union, en particulier concernant l'indépendance judiciaire, la liberté des médias, l'intégrité électorale et l'usage abusif de l'intelligence artificielle dans les campagnes politiques;

exhorte la Commission à mettre à jour rapidement son évaluation dans le cadre du Règlement sur la conditionnalité de l'état de droit, non seulement pour maintenir la suspension actuelle des fonds de l'Union, mais aussi pour adopter des mesures financières supplémentaires proportionnées aux violations persistantes nouvellement identifiées, tout en veillant à ce que les bénéficiaires finaux, y compris les organisations de la société civile, ne soient pas privés de soutien financier de l'Union;

invite le Conseil à faire avancer la procédure prévue à l'article 7 du traité UE sans délai, en activant les deux paragraphes de l'article 7, compte tenu du risque évident de violation grave et de

l'existence d'une violation grave et persistante des valeurs énoncées à l'article 2 du traité UE;

souligne l'impératif de sauvegarder l'intégrité des prochaines élections en Hongrie, en raison de l'usage croissant de contenus politiques générés par IA non étiquetés, y compris des campagnes d'hypertrucage coordonnées; invite à l'activation complète et préventive de tous les instruments juridiques et mécanismes de contrôle pertinents de l'Union, en particulier dans le cadre du DSA, du RGPD et du règlement sur l'IA, afin de prévenir la manipulation des électeurs, protéger les processus démocratiques et garantir des conditions de concurrence équitables pendant la campagne électorale;

constate en outre que, bien que la Commission ait contesté la soi-disant loi anti-LGBTIQ, elle n'a pas demandé de mesures provisoires, malgré le fait que la loi soit appliquée depuis trois ans, permettant ainsi à un préjudice potentiellement irréparable aux droits fondamentaux de persister pendant les procédures judiciaires;

prend acte de l'enquête de la Commission sur les allégations d'espionnage par le gouvernement hongrois au sein des institutions de l'Union; attend de la Commission qu'elle fasse rapport sur les résultats de cette enquête dans les meilleurs délais; estime que l'enquête devrait préciser si d'autres institutions de l'Union ont été ciblées, et quelles informations auraient pu être obtenues par les autorités hongroises et transmises à d'autres pays, si les services de la Commission ont assuré un suivi approprié des rapports de leur personnel, en particulier en ce qui concerne le partage d'informations avec d'autres institutions de l'Union, et si et à quel moment les opérations d'espionnage ont été totalement interrompues; souligne que

l'enquête devrait porter sur le rôle de l'actuel commissaire Várhelyi, ancien chef de la représentation permanente de la Hongrie, et devrait avoir des conséquences tangibles pour les personnes concernées; est disposé à prendre des mesures supplémentaires afin de garantir une enquête appropriée sur tous les aspects pertinents;

Or. en

Amendement 698
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 41 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 sexies. Slovaquie
	invite la Commission à examiner de près les développements récents affectant l'indépendance judiciaire, la lutte contre la corruption, la liberté des médias et la société civile en Slovaquie, et à lancer sans délai des procédures d'infraction lorsque le droit de l'Union, y compris les traités, la charte et la législation secondaire, pourrait être violé;
	exhorte la Commission à évaluer rigoureusement la compatibilité avec le droit de l'Union de la récente réforme du Code pénal, y compris l'abolition du Bureau du Procureur spécial, la restructuration de l'Agence nationale de lutte contre la criminalité, la réduction des délais de prescription pour les infractions de corruption et l'usage large de l'article 363, ainsi que la conformité de la nouvelle loi sur les ONG aux règles de protection des données et aux libertés fondamentales;
	invite les autorités slovaques à garantir l'indépendance et le pluralisme des

médias publics, à assurer la sécurité des journalistes et à prévenir toute ingérence politique dans la gouvernance éditoriale, conformément au règlement européen sur la liberté des médias et aux normes pertinentes de l'Union;

exprime une vive inquiétude concernant l'amendement constitutionnel proposé affectant l'égalité devant la loi, la non-discrimination et la primauté du droit de l'Union, et invite la Commission et le Conseil à suivre de près ces évolutions et à prendre toutes les mesures de suivi appropriées dans le cadre de leurs compétences respectives;

invite le Conseil à traiter ces préoccupations systémiques dans le cadre du dialogue annuel sur l'état de droit et à assurer un suivi politique effectif, dans le plein respect de l'article 2 du traité UE;

exprime sa surprise qu'aucune recommandation spécifique n'ait été émise en réponse à certains développements récents, y compris l'adoption en 2025 d'une loi restrictive sur les ONG en Slovaquie, et invite la Commission à intégrer ces nouveaux éléments dans ses évaluations et recommandations futures, afin d'assurer une application cohérente et complète du mécanisme de l'état de droit;

prend note de la résolution adoptée par le Parlement néerlandais le 16 octobre invitant le gouvernement des Pays-Bas à engager une procédure contre la Slovaquie en vertu de l'article 259 du traité FUE concernant l'amendement constitutionnel récent affectant les droits fondamentaux et la primauté du droit de l'Union; rappelle que ces actions entre États restent exceptionnelles au sein de l'Union et reflètent donc la gravité des préoccupations soulevées; constate avec inquiétude que, à ce jour, la Commission n'a pas lancé de procédures d'infraction à ce sujet et s'interroge sur l'absence d'action malgré l'incompatibilité

potentielle de l'amendement avec l'article 2 du traité UE, la primauté du droit de l'Union et la charte des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 699
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Sous-titre 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L'état de droit dans les institutions de l'Union

Or. pl

Amendement 700
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;	42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord; ***souligne que l'argument avancé, selon lequel un tel accord constituerait un cadre d'action excessivement rigide, ne peut justifier l'inaction; insiste sur le fait que, même sans avancer immédiatement vers***

	un accord formel, des solutions doivent être recherchées pour améliorer dès maintenant la coopération interinstitutionnelle de manière pragmatique et axée sur les résultats;

Or. en

Amendement 701
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; ***déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;***	42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit;

Or. fi

Amendement 702
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à	42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à

présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;

présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord; ***invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus inclusif en invitant d'autres institutions, telles que la Commission de Venise, et des représentants du Parlement, à ses sessions;***

Or. en

Amendement 703
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;	42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord; ***souligne que si la panoplie d'instruments dont dispose l'Union a été considérablement élargie, son efficacité dépend de son application cohérente et homogène dans toutes les institutions;***

Or. en

Amendement 704
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. ***estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore*** que la Commission et le Conseil aient ***jusqu'à présent*** rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; ***réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;***	42. ***accepte*** que la Commission et le Conseil aient rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux;

Or. sk

Amendement 705
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;	42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux; réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord***, en soulignant la valeur ajoutée qu'un cadre structuré et prévisible pourrait apporter à la sauvegarde des valeurs fondamentales de l'Union***;

Or. en

Amendement 706
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit***; déplore que la Commission et le Conseil aient jusqu'à présent rejeté l'offre du Parlement de conclure un accord interinstitutionnel sur la démocratie,*** l'état de droit ***et les droits fondamentaux***; ***réaffirme sa volonté de reprendre les discussions sur cet accord;***	42. estime qu'il convient de renforcer le dialogue interinstitutionnel et la coopération au niveau de l'Union en ce qui concerne l'état de droit ***en soumettant les institutions de l'Union elles-mêmes aux mêmes mécanismes de contrôle et de responsabilité en matière d'état de droit et de lutte contre la corruption que ceux qui s'appliquent aux États membres, afin de garantir la cohérence interne et la crédibilité du cadre de*** l'état de droit;

Or. en

Amendement 707
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. invite la Commission à garantir une cohérence et une homogénéité complètes entre tous les rapports et instruments d'évaluation liés à l'état de droit au sein de l'Union; souligne que, bien que différentes directions générales soient responsables de divers processus de suivi, elles doivent travailler en étroite coordination et maintenir une approche méthodologique et analytique unifiée; met en exergue l'importance d'éviter toute contradiction ou divergence entre les constats et évaluations contenus dans le rapport annuel sur l'état de droit, les rapports annuels sur l'élargissement et les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen; insiste sur le fait qu'un processus de suivi cohérent est essentiel pour garantir la crédibilité, la

transparence et l'efficacité du cadre de suivi de l'état de droit de l'Union, ainsi que pour fournir aux États membres et aux pays candidats des orientations claires, cohérentes et prévisibles;

Or. en

Amendement 708
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. souligne que l'Union elle-même ne garantit pas une transparence, une impartialité et une responsabilité totales dans ses actions; déplore que la Commission et le Conseil n'aient cessé de rejeter les initiatives visant à renforcer leur propre responsabilité démocratique, ce qui renforce le sentiment de «deux poids, deux mesures»; indique que la transparence des actions des institutions de l'Union est une condition préalable à leur crédibilité;

Or. pl

Amendement 709
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. demande à la Commission et aux États membres de lutter contre les

discriminations fondées sur l'origine raciale et ethnique, la religion ou les convictions, la nationalité, les opinions politiques, la langue, le handicap, l'âge, le genre, y compris l'identité de genre et l'expression de genre, et l'orientation sexuelle;

Or. en

Amendement 710
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 42 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 ter. constate avec préoccupation que 93 % de l'ensemble des recommandations de 2025 étaient des répétitions des années précédentes, dont 71 % datant de 2022, et que seules neuf nouvelles recommandations ont été introduites, soit seulement 7 % du total et concernant seulement huit des 27 États membres; souligne que ce nombre limité de nouvelles recommandations ne peut être interprété comme un signe qu'aucune nouvelle violation ou défi n'a émergé, ce qui n'est clairement pas le cas; souligne qu'il est impératif de ne pas limiter l'évaluation aux lacunes précédemment recensées, mais de mettre systématiquement à jour l'analyse pour refléter les nouveaux développements, les risques émergents et les formes évolutives de recul de l'état de droit; insiste sur le fait que c'est précisément dans ce domaine qu'une plus grande précision et clarté méthodologiques sont essentielles, afin de garantir que les recommandations restent pertinentes, réactives et alignées sur la trajectoire réelle de l'état de droit dans chaque État membre;

Or. en

Amendement 711
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 42 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 ter. invite instamment la Commission à ajouter un nouveau pilier au rapport annuel sur l'état de droit consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de haine;

Or. en

Amendement 712
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 42 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 quater. souligne le rôle essentiel des autorités locales et régionales (ALR) et leur contribution au fonctionnement de la démocratie et des institutions démocratiques, dans le cadre du système plus large de contre-pouvoirs soutenant l'état de droit; reconnaît que les ALR sont en première ligne, confrontées directement aux défis et problèmes pouvant affecter les procédures liées à l'état de droit et, par conséquent, l'effectivité des droits fondamentaux dans de nombreux domaines quotidiens;

Or. en

Amendement 713
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 42 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 quater. constate avec inquiétude que la proportion de recommandations classées comme entièrement mises en œuvre a continué de diminuer, passant de 11 % en 2023 à 6 % en 2024 et 2025; souligne qu'en 2025, seules neuf recommandations ont été considérées comme entièrement mises en œuvre, chiffre illustrant une stagnation préoccupante dans le suivi par les États membres;

Or. en

Amendement 714
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev

Proposition de résolution
Paragraphe 42 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 quinquies. relève que la répartition des recommandations entre les différents piliers du rapport sur l'état de droit reste inégale, certaines zones – telles que la liberté des médias et les contre-pouvoirs – recevant comparativement moins d'attention malgré des défis persistants et bien documentés; souligne que ce déséquilibre risque de négliger des faiblesses structurelles essentielles à la santé des systèmes démocratiques, y

compris l'espace civique et les droits fondamentaux; invite la Commission à adopter une approche plus complète et équilibrée sur tous les piliers afin de garantir que les lacunes dans chaque domaine soient correctement identifiées et traitées;

Or. en

Amendement 715
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 42 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 sexies. relève que, bien que le rapport sur l'état de droit identifie un large éventail de préoccupations, la Commission ne traduit pas systématiquement ces constats en recommandations correspondantes; souligne que des incohérences apparaissent également lorsque des problèmes similaires sont traités différemment selon les États membres, certains recevant des recommandations sur une question donnée tandis que d'autres, confrontés à des lacunes comparables ou plus graves, n'en reçoivent pas;

Or. en

Amendement 716
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 42 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 septies. rappelle que, selon la méthodologie de la Commission pour la préparation du rapport annuel sur l'état de droit, les recommandations doivent être proportionnées aux défis identifiés, suffisamment spécifiques pour permettre un suivi concret et actionnable par les États membres, et évaluées dans les éditions suivantes du rapport; relève toutefois que, bien que chaque cycle annuel inclue une évaluation des progrès réalisés depuis l'année précédente, il n'existe pas d'évaluation systématique du suivi donné aux recommandations émises depuis 2022; observe avec préoccupation que cette pratique ne reflète pas pleinement les engagements méthodologiques déclarés par la Commission; souligne qu'une application plus cohérente de sa propre approche, notamment en signalant les recommandations restant non résolues sur plusieurs cycles, renforcerait la transparence, la précision et la crédibilité du cadre de suivi;

Or. en

Amendement 717
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité sur l'Union européenne et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la	***supprimé***

protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;

Or. fi

Amendement 718
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 719
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2	***supprimé***

du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 720
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 721
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. ***demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir*** la portée du rapport ***afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques***;	43. ***invite la Commission à ne pas élargir*** la portée du rapport ***au-delà des compétences qui lui sont conférées par les traités***;

Or. sk

Amendement 722
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;	43. demande une nouvelle fois à la Commission d'élargir la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ***y compris les garanties constitutionnelles et procédurales assurant un contrôle judiciaire transparent, non discrétionnaire et en dernier ressort, et l'annulation potentielle des résultats électoraux,*** ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 723
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. ***demande une nouvelle fois*** à ***la Commission d'élargir*** la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;	43. ***s'oppose*** à ***l'élargissement de*** la portée du rapport afin de couvrir l'ensemble de l'article 2 du traité UE et d'y inclure des indicateurs plus larges, tels que l'indépendance des médias, le rôle de la société civile, les droits fondamentaux, la liberté académique et artistique, l'égalité entre les sexes/genres, la protection des minorités et des groupes vulnérables, le respect du droit international, des élections libres et régulières, ainsi que le fonctionnement des institutions démocratiques;

Or. pl

Amendement 724
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. invite la Commission à traiter en urgence les multiples menaces posées par les développements et applications de l'intelligence artificielle sur l'état de droit, les droits et libertés fondamentaux, la démocratie, le fonctionnement institutionnel approprié et la représentation exacte des faits dans la communication publique et les médias;

Or. en

Amendement 725
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 43 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 ter. invite la Commission à reconsidérer la méthodologie de rédaction de son rapport sur l'état de droit, en introduisant des liens de collaboration plus solides et en exigeant une consultation préalable avec le Parlement européen;

Or. en

Amendement 726
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. est fermement convaincu que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures;	44. est fermement convaincu que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures; ***rappelle que les décisions prises ou non par les institutions de l'Union influencent souvent la situation de l'état de droit dans les États membres; déplore que le statut de l'état de droit au sein des institutions de l'Union***

européenne ne soit pas pris en considération dans le rapport de la Commission sur l'état de droit; demande qu'un chapitre sur l'adhésion de l'Union aux normes de l'état de droit, fondé sur un mécanisme d'examen indépendant, soit inclus dans le rapport;

Or. en

Amendement 727
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. est fermement convaincu que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE***, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures***;	44. est fermement convaincu que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE;

Or. sk

Amendement 728
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. est fermement convaincu que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux	44. est fermement convaincu que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit***, par exemple en luttant plus***

fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures;	***efficacement contre le détournement de fonds et la corruption*** et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures;

Or. fi

Amendement 729
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. ***est fermement convaincu*** que les institutions de l'Union ***doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne*** l'état de droit ***et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE, notamment la cohérence interne*** de l'Union ***eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures***;	44. ***souligne*** que les institutions de l'Union***, en tant qu'entités exerçant l'autorité publique, doivent respecter les principes de*** l'état de droit***, de la transparence des procédures et de la responsabilité politique, au même titre que les États membres; rappelle que les violations des règles éthiques, les conflits d'intérêts et le manque de transparence dans les actions des institutions*** de l'Union ***sapent la confiance des citoyens et des États membres dans l'Union***;

Or. pl

Amendement 730
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. ***est fermement convaincu*** que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures;	44. ***souligne*** que les institutions de l'Union doivent remplir leurs obligations en ce qui concerne l'état de droit et souligne qu'il est essentiel, aux fins de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Union, d'évaluer l'adhésion des institutions de l'Union aux valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE, notamment la cohérence interne de l'Union eu égard à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses stratégies et de ses actions extérieures;

Or. en

Amendement 731
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. invite la Commission à collaborer étroitement avec les autorités belges sur les allégations de blanchiment de capitaux pesant sur Didier Reynders, ses contacts étroits avec la Russie, notamment avec Oleg Deripaska, oligarque proche de Poutine et visé par des sanctions des États-Unis et de l'Union, et l'influence potentielle de ces liens controversés sur l'exercice de ses fonctions de commissaire chargé de la justice; invite la Commission à mener sa propre enquête sur les allégations susmentionnées contre Didier Reynders qui ont pu avoir une influence sur la manière dont il exerce ses obligations de commissaire chargé de la justice;

Or. pl

Amendement 732
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. estime que les institutions de l'Union doivent montrer l'exemple en respectant les normes les plus élevées en matière d'état de droit; rappelle que l'état de droit s'applique pleinement au sein des institutions de l'Union; se félicite de l'accord établissant l'Organe interinstitutionnel chargé des normes d'éthique et invite toutes les institutions et tous les organes consultatifs de l'Union qui n'y ont pas encore adhéré à le faire sans délai; réitère son appel à la mise en œuvre complète et immédiate de l'Accord, sans aucun report supplémentaire; se réjouit de recevoir le premier rapport annuel de l'Organe;

Or. en

Amendement 733
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. invite la Commission à explorer de nouvelles formes de coopération plus étroite avec le Conseil de l'Europe, afin de promouvoir le corpus relatif à l'état de droit du Conseil de l'Europe au sein et avec les États membres, à travers les quatre chapitres de son rapport annuel sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 734
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Juan Fernando López Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. encourage les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser une culture de l'état de droit par des campagnes de sensibilisation, des initiatives d'information et des actions visant à promouvoir les valeurs et les principes démocratiques;

Or. en

Amendement 735
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Sandro Ruotolo, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 44 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 ter. reconnaît que les citoyens perçoivent des signes d'érosion de la démocratie en raison de la désinformation, et que la diffusion de fausses informations au travers des médias sociaux pourrait conduire à l'érosion de la conception européenne de l'état de droit, des droits fondamentaux et des valeurs; encourage les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des

programmes complets d'éducation civique qui favorisent la compréhension des institutions démocratiques, de l'état de droit et des droits fondamentaux chez les citoyens de tous âges;

Or. en

Amendement 736
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 ter. souligne que la Commission, en tant que gardienne des traités, doit agir de manière totalement impartiale et transparente, notamment en éliminant les conflits d'intérêts, en rendant clairement compte de la gestion des fonds de l'Union et en respectant ses propres orientations en ce qui concerne l'état de droit; constate que le manque d'application cohérente de ces principes conduit à l'apparition de «deux poids, deux mesures» et sape la confiance dans les institutions de l'Union;

Or. pl

Amendement 737
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 quater. est consterné par l'ampleur de la politisation et de l'hypocrisie de la Commission, comme l'a particulièrement montré le scandale Didier Reynders,

commissaire chargé de la justice, qui s'est personnellement engagé dans des attaques politisées et injustes contre les États membres, tout en blanchissant de l'argent sale et en maintenant des relations étroites avec des oligarques proches du Kremlin;

Or. pl

Amendement 738
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada, Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 44 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 quater. souligne le rôle de la société civile et des organes de contrôle indépendants dans le suivi et le soutien de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur l'état de droit; préconise la mise en place d'un cadre de dialogue civil structurel qui permettrait d'intégrer les contributions de la société civile dans le cycle sur l'état de droit; rappelle l'importance de procéder à une vaste consultation lors de l'élaboration du rapport;

Or. en

Amendement 739
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

44 quinquies. se déclare préoccupé par le fait que l'opinion publique n'ait toujours pas eu connaissance de l'ampleur réelle de l'affaire QatarGate et que ses auteurs directs puissent échapper à leur responsabilité pénale; demande des explications complètes et transparentes de tous les aspects de cette affaire, y compris les allégations contre l'ancien directeur de la DG MOVE;

Or. pl

Amendement 740
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 sexies. est consterné par la divulgation d'un nouveau scandale parmi les plus hauts fonctionnaires de l'Union, à la suite de la divulgation d'une affaire de corruption concernant l'ancienne vice-présidente de la Commission et haute représentante Federica Mogherini, ainsi que la direction du SEAE, soupçonnée de corruption et d'irrégularités de grande ampleur dans le cadre de la participation à des appels d'offres;

Or. pl

Amendement 741
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

44 septies. invite la Commission et les États membres, compte tenu de l'ampleur des scandales au sein des institutions de l'Union, à réviser d'urgence le protocole (nº7) sur les privilèges et immunités de l'Union européenne et à introduire des changements profonds visant à garantir l'intégrité des institutions de l'Union, y compris au moyen de déclarations de patrimoine et de déclarations de conflits d'intérêts obligatoires, complètes, ouvertes et accessibles au public, qui devraient être vérifiées, par exemple par l'OLAF, ainsi que de l'introduction de dispositions visant à prévenir le pantouflage;

Or. pl

Amendement 742
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 octies. se déclare profondément choqué par le fait que l'ancien député au Parlement européen, Nathan Gill, ait reçu des avantages indus en échange de déclarations en faveur de la Russie; rappelle qu'il s'agit d'un autre cas avéré de députés européens agissant en faveur de la Fédération de Russie, ce qui démontre non seulement la vulnérabilité d'une partie des représentants des institutions de l'Union à la corruption, mais aussi la vulnérabilité de la législation européenne vis-à-vis des influences étrangères; souligne que cette situation exige des mesures décisives supplémentaires afin de mettre un terme à ces pratiques; constate que ce scandale a été divulgué et jugé grâce à la coopération des services polonais avec les autorités britanniques, ainsi qu'à l'utilisation de

techniques opérationnelles modernes;

Or. pl

Amendement 743
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 nonies. est profondément préoccupé par les allégations de corruption émergentes concernant la Commission; déplore, dans le même temps, qu'il existe également des allégations à l'encontre de fonctionnaires de la Commission qui auraient accepté des cadeaux provenant d'un pays avec lequel l'Union négociait un accord; estime qu'il est inacceptable que, dans un tel contexte, les personnes occupant des emplois d'encadrement supérieur faisant l'objet de poursuites ou d'enquêtes soient récompensées par une mutation à des postes de conseillers hautement rémunérés, comme cela a été le cas pour l'ancien directeur de la DG MOVE; souligne la nécessité d'introduire des règles claires et systématiques garantissant que tous les dossiers de l'OLAF concernant des infractions pénales potentielles soient rapidement transmis au Parquet européen et aux autorités nationales compétentes; juge inacceptable que, dans le cas du rapport sur les allégations à l'encontre de l'ancien directeur de la DG MOVE, ni l'OLAF ni la Commission n'aient transmis l'affaire au Parquet européen qui n'a lancé une procédure qu'après la divulgation de l'information par les médias; invite la Commission à renforcer les règles et procédures pertinentes afin de garantir un traitement rigoureux,

correct et efficace de tous les dossiers; invite la Commission, l'OLAF et le Parquet européen à faire preuve d'une transparence totale et à informer le public de l'évolution de l'enquête;

Or. pl

Amendement 744
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 decies. est profondément préoccupé par les informations relatives aux tentatives de l'entreprise Huawei d'influencer les institutions de l'Union, notamment en offrant des avantages économiques aux fonctionnaires et aux députés afin d'obtenir l'accès à l'information et d'influencer les décisions politiques en faveur de cette société; se déclare choqué par le fait que les personnes participant à ces activités aient pu opérer pendant longtemps au sein des structures de l'Union sans faire l'objet d'une surveillance appropriée; demande des explications complètes de l'affaire, y compris une coopération étroite avec l'OLAF et les autorités nationales compétentes; demande de consolider les mécanismes de sécurité, de transparence et de contrôle de l'accès aux institutions afin d'éviter que des cas similaires ne se reproduisent à l'avenir et de veiller à ce que le processus législatif soit totalement protégé contre les ingérences d'entités liées à des pays tiers;

Or. pl

Amendement 745
Nicolas Bay, Paolo Inselvini, Geadis Geadi, Georgiana Teodorescu, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Jacek Ozdoba, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même;	***supprimé***

Or. en

Amendement 746
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une	45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une

violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même;	violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même; ***invite le Conseil à veiller à ce que les auditions prévues à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE aient lieu au minimum une fois par présidence; invite le Conseil à publier un procès-verbal exhaustif après chaque audition; souligne qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'unanimité au Conseil ni pour constater qu'il existe un risque clair de violation grave des valeurs de l'Union, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, ni pour adresser des recommandations concrètes aux États membres concernés et fixer des échéances pour la mise en œuvre de ces recommandations; insiste sur le fait que dans toutes les procédures liées à l'article 7 du traité UE, le Parlement devrait pouvoir présenter sa proposition motivée au Conseil, être présent lors des auditions au titre de l'article 7 du traité UE et être tenu rapidement et pleinement informé à chaque étape de la procédure au moyen de comptes rendus réguliers et d'échanges formalisés entre les institutions, avec un accès complet à tous les documents pertinents, y compris les procès-verbaux et les échanges de lettres, dans le respect de la confidentialité;***
	Or. en

Amendement 747
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions	45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions

détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même;	détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même; ***souligne que, même en l'absence d'unanimité, le Conseil n'est pas empêché de faire avancer la procédure, notamment en adoptant des recommandations concrètes adressées à l'État membre concerné, en particulier la Hongrie, et souligne que le processus ne doit pas se réduire à des auditions périodiques sous des présidences consécutives du Conseil sans suivi substantiel ni résultats tangibles;***
	Or. en

Amendement 748
Erik Kaliňák

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. ***invite le*** Conseil ***à rendre son dialogue*** sur l'état de droit ***plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement***; ***déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même***;	45. ***accepte la compétence du*** Conseil ***pour organiser son dialogue*** sur l'état de droit ***à sa discrétion***;

Or. sk

Amendement 749
Fredis Beleris, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE***, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même***;	45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore que le Conseil ne soit pas en mesure d'obtenir de véritables avancées dans le cadre de la procédure en cours engagée au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE;

Or. en

Amendement 750
Krzysztof Śmiszek, Matjaž Nemec, Sophie Wilmès, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit ***plus*** transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et	45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit***, le processus relevant de l'article 7, ainsi que l'application du règlement sur la conditionnalité en matière d'état de droit pleinement*** transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du

estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même;	Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même;

Or. en

Amendement 751
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne***, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même***;	45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore que le Conseil ne soit pas en mesure d'obtenir de véritables avancées dans le cadre de la procédure en cours engagée au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne;

Or. fi

Amendement 752
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. ***invite le Conseil à rendre son***	45. ***déplore que le Conseil ne***

dialogue sur l'état de droit plus transparent, interactif et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement; déplore l'incapacité du Conseil à réaliser des progrès significatifs/notables dans ***la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à*** une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même;

garantisse ni la transparence ni l'efficacité dans le déroulement des procédures liées à l'état de droit; souligne que l'absence de critères d'action clairs et les retards dans ***les procédures peuvent être perçus comme*** une violation du principe de l'état de droit par le Conseil lui-même; ***invite le Conseil à exercer ses obligations de manière fiable et conforme au traité, sans imposer d'obligations supplémentaires aux États membres;***

Or. pl

Amendement 753
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent***,*** interactif ***et axé sur les résultats, notamment en publiant des conclusions détaillées et en donnant son avis sur les constatations de la Commission et du Parlement***; ***déplore l'incapacité*** du Conseil ***à réaliser des progrès significatifs/notables dans la procédure en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE, et estime que tout nouveau retard dans l'action du Conseil équivaudrait à une violation du principe*** de l'état de droit ***par le Conseil lui-même***;	45. invite le Conseil à rendre son dialogue sur l'état de droit plus transparent ***et*** interactif; ***estime que la coopération entre les États membres dans le cadre*** du Conseil ***revêt une importance particulière pour faire progresser la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux dans l'Union; invite instamment la Commission à respecter ses propres règles en matière de transparence, de lutte contre la corruption et de justice, garantissant ainsi la crédibilité et la cohérence interne du cadre*** de l'état de droit;

Or. en

Amendement 754

Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. condamne l'utilisation manifestement politique de l'article 7 du traité UE comme instrument de pression et de chantage à l'encontre des États membres, pour réaliser les objectifs politiques de certains gouvernements et groupements, ainsi que pour étendre les compétences de l'Union au-delà de celles qui lui sont reconnues par les traités; déplore le déclenchement injustifié de la procédure prévue à l'article 7 du traité UE contre la Pologne, ainsi que l'instrumentalisation ultérieure de ce mécanisme à des fins politiques; constate avec indignation que la procédure à l'encontre de la Pologne a été close immédiatement après les élections législatives en Pologne et juste avant les élections au Parlement européen, bien qu'aucune modification législative n'ait été adoptée, ce qui démontre clairement la nature politique des allégations concernant de prétendues violations de l'état de droit;

Or. pl

Amendement 755
Petra Steger, Marieke Ehlers, Roberto Vannacci, Tom Vandendriessche, Jorge Buxadé Villalba, Matthieu Valet, Alexandre Varaut, Fabrice Leggeri, Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. exprime une vive inquiétude quant au risque que les mécanismes de l'état de droit, y compris les procédures prévues à

l'article 7 et le règlement sur la conditionnalité, soient instrumentalisés pour exercer des pressions politiques sur des États membres dont les politiques divergent de certaines préférences politiques ou idéologiques, plutôt que d'être appliqués objectivement sur la base de violations réelles des valeurs de l'article 2 du traité UE; invite la Commission à s'abstenir d'utiliser le cadre de l'état de droit comme prétexte pour intervenir dans des domaines politiques relevant de la compétence des États membres; souligne que la crédibilité du cadre de l'état de droit dépend de son application cohérente, objective et non partisane dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 756
Juan Fernando López Aguilar, Krzysztof Śmiszek, Marco Tarquinio, Chloé Ridel, Emma Rafowicz, Murielle Laurent, Francisco Assis, Matjaž Nemec, Elio Di Rupo, Javier Moreno Sánchez, Ana Catarina Mendes, Alessandro Zan, Pina Picierno, Katarina Barley, Kristian Vigenin, Sophie Wilmès, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. invite la Commission à continuer de développer un lien direct entre les instruments préventifs et réactifs et à lancer des procédures d'infraction par l'application de l'article 7 du traité UE, du mécanisme général de conditionnalité et des conditions favorisantes horizontales de la charte;

Or. en

Amendement 757
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. se félicite de la liste des critères de l'état de droit actualisée adoptée par la Commission de Venise et invite la Commission et le Conseil à l'intégrer pleinement dans leurs processus décisionnels;

Or. en

Amendement 758
Mariusz Kamiński, Maciej Wąsik, Jadwiga Wiśniewska, Jacek Ozdoba, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 45 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 ter. invite la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, à divulguer toutes les informations relatives à ses communications avec les entreprises pharmaceutiques au cours de la négociation des contrats d'achat de vaccins contre la COVID-19, y compris les échanges de SMS qui, jusqu'à présent, n'ont pas été divulgués et soulèvent de sérieux doutes quant à la transparence, à l'intégrité et au mode d'action tant de sa présidente que de l'ensemble de la Commission;

Or. pl

Amendement 759
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution

Paragraphe 45 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 quindecies. Cycle annuel intégré sur l'état de droit
	se félicite du discours sur l'état de l'Union 2025 prononcé par le Président de la Commission européenne, qui a réaffirmé que la démocratie et l'état de droit sont les garants des libertés au sein de l'Union; souligne que le Président a mis en avant les efforts considérables entrepris pour renforcer les instruments de l'Union et les mécanismes d'exécution, y compris la mise en place d'un nouveau cycle de l'état de droit destiné à détecter précocement les problèmes et à promouvoir des solutions par l'engagement; se félicite de l'appel à un cycle annuel intégré sur l'état de droit, basé sur un rythme commun, des étapes claires et la contribution de toutes les institutions, comme une étape importante pour combler les lacunes existantes; insiste sur le fait que le renforcement du lien entre les fonds de l'Union et le respect de l'état de droit, ainsi que l'engagement à aller encore plus loin dans le prochain budget à long terme, confirme que le respect de l'état de droit est et doit rester une condition fondamentale pour l'accès aux fonds de l'Union, tant aujourd'hui que dans le futur;
	souligne que, ces dernières années, la boîte à outils de l'Union en matière d'état de droit a été progressivement enrichie par une série de nouveaux instruments, témoignant d'efforts soutenus pour sauvegarder les valeurs démocratiques; insiste sur le fait qu'il est désormais nécessaire de se concentrer sur l'articulation effective de ces outils, afin d'assurer leur coordination stratégique et leur cohérence; souligne qu'une plus grande complémentarité entre le travail de chaque institution de l'Union est essentielle pour éviter les duplications et

maximiser les répercussions; invite à renforcer la responsabilité dans la mise en œuvre de ces instruments, ce qui est crucial pour transformer les engagements existants en actions concrètes et rapides sur le terrain;

souligne que, bien que l'Union ait développé un ensemble toujours plus vaste d'instruments pour protéger l'état de droit, la priorité doit désormais être de garantir leur mise en œuvre effective et cohérente; souligne que l'invocation répétée du besoin de nouveaux outils ou d'éléments procéduraux supplémentaires ne doit pas servir de prétexte à l'inaction ni constituer une distraction par rapport au déploiement complet des instruments déjà disponibles; met l'accent sur le fait que la crédibilité du cadre de l'état de droit de l'Union dépend non pas de la prolifération des mécanismes, mais de la volonté politique et de la capacité opérationnelle à utiliser pleinement les instruments existants;

propose l'établissement d'un cycle annuel sur l'état de droit structuré autour de trois étapes clés, afin de renforcer la continuité, la coordination et les répercussions entre les institutions: premièrement, fournir en juin une évaluation objective de la situation par la publication du rapport de la Commission européenne sur l'état de droit; deuxièmement, permettre en mars au Parlement européen de fournir des orientations stratégiques à la Commission, d'évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations précédentes, de compléter l'analyse par des sources supplémentaires et de formuler de nouvelles recommandations à l'intention de la Commission au moyen d'une résolution; troisièmement, déclencher en mai un moment consacré à la mise en œuvre et à la responsabilité politique, au cours duquel la Commission doit tirer les conclusions des évaluations et, le cas échéant, activer les instruments pertinents

lorsqu'aucune action n'a encore été engagée;

Or. en

Amendement 760
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 45 sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 sexdecies. Phase 1: évaluation de la situation
	souligne que cette première phase s'appuie sur un exercice déjà existant, à savoir la publication annuelle du rapport sur l'état de droit de la Commission européenne, tout en proposant plusieurs améliorations pour accroître son efficacité, notamment:
	a) avancer la date de publication d'un mois, à début juin, afin de l'aligner sur le calendrier du Semestre européen, qui inclut des recommandations budgétaires liées à l'état de droit, et assurer une meilleure visibilité à un moment où l'attention n'est pas diluée par la période estivale;
	b) intégrer dans son analyse de l'état de droit, à la fois dans le cadre de sa communication générale et des évaluations par pays, des références à des indicateurs internationalement reconnus, notamment: le classement mondial de la liberté de la presse (rapport sur la liberté des médias); la plateforme du Conseil de l'Europe pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (surveillance des menaces contre les journalistes); l'instrument de surveillance du pluralisme des médias de la Commission européenne; le rapport

annuel «Panorama des administrations publiques» de l'OCDE évaluant la qualité de la gouvernance; ainsi que toute autre source faisant autorité et comparable, permettant une évaluation plus quantitative et fondée sur les données; demande, à cet égard, à la Commission d'établir et de publier une liste d'indicateurs pouvant être systématiquement utilisés dans son évaluation, tout en rappelant que ces indicateurs doivent soutenir l'analyse globale et ne pas, à eux seuls, être considérés comme permettant de tirer des conclusions définitives; propose que l'analyse comprenne une section consacrée à la transposition et à la mise en œuvre des directives de l'Union lorsqu'elles concernent la protection de l'état de droit, telles que la directive contre les poursuites-bâillons et le règlement européen sur la liberté des médias;

c) rappelle que la Communication de 2025 sur la politique d'élargissement de l'UE s'appuie systématiquement sur un large ensemble d'indicateurs internationalement reconnus sur la gouvernance, la démocratie et l'état de droit pour évaluer les pays candidats, incluant notamment: Nations in Transit 2024 – Democracy Scores (Freedom House); Freedom in the World 2025 – Global Freedom Score (Freedom House); Indice de démocratie 2024 (Economist Intelligence Unit); Classement mondial de la liberté de la presse 2025 (Reporters sans frontières); Rule of Law Index 2024 (World Justice Project); Worldwide Governance Indicators 2023 – Rule of Law, Government Effectiveness, and Control of Corruption (Groupe Banque mondiale); Corruption Perceptions Index 2024 (Indice de perception de la corruption 2017) (Transparency International); souligne que, compte tenu de leur utilisation formelle dans le cadre de l'élargissement, il est tout à fait

légitime et approprié que la DG Justice inclue un tableau comparatif similaire, calqué sur l'annexe du rapport sur l'élargissement, compilant ces indicateurs pour tous les États membres et pays candidats; insiste sur le fait que ce tableau contribue à une plus grande transparence, comparabilité et cohérence méthodologique entre les instruments de suivi de l'état de droit de l'Union;

d) relève la pertinence du tableau de bord de la justice de l'Union comme source de données comparatives, mais souligne qu'il doit permettre de tirer des conclusions opérationnelles en lien avec les constats du rapport sur l'état de droit; signale en outre que la référence récurrente aux «défis» dans ce contexte manque de clarté, et met l'accent sur le fait que les données et tendances mises en évidence dans le tableau de bord devraient conduire à des recommandations concrètes et mesurables dans le cadre du cycle de l'état de droit;

e) demande que chaque chapitre national du rapport sur l'état de droit comprenne une section consacrée à la mise en œuvre des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH); souligne que ces chiffres sont simples à rapporter et constituent un élément essentiel du suivi de l'état de droit, puisque le respect effectif des décisions judiciaires reflète le respect de l'autorité judiciaire et le principe fondamental de conformité aux décisions de justice contraignantes;

f) demande que, dans chaque chapitre national du rapport, les recommandations relatives à des préoccupations graves et systémiques soient clairement distinguées des autres observations, afin de mettre en évidence les situations présentant un risque potentiel de violation grave et systémique de l'état de droit;

g) invite la Commission à clarifier si le

nombre de recommandations adressées à un État membre reflète la gravité de la situation en matière d'état de droit dans ce pays; constate avec préoccupation que, cette année, seuls deux États membres ont reçu une recommandation supplémentaire par rapport au cycle de rapport précédent, alors que la situation de l'état de droit s'est objectivement détériorée dans plusieurs autres pays;

h) considère que les recommandations contenues dans le rapport, actuellement formulées de manière générale, devraient ensuite être traduites en jalons précis, temporellement définis et mesurables au sein des futurs cadres de partenariat nationaux et régionaux; souligne que les recommandations identifiées comme graves et systémiques devraient être traitées comme des «super-jalons», c'est-à-dire qu'aucun fonds ne devrait être versé tant que ces conditions ne sont pas pleinement respectées; relève en outre que, pour les autres recommandations, le niveau de progrès réalisé devrait déterminer les conséquences appliquées au financement, conformément à une approche graduée de la conditionnalité; insiste sur le fait que les recommandations ayant une incidence sur les intérêts financiers de l'Union doivent également être clairement identifiées, intégrées dans le processus du Semestre européen et dûment suivies dans le cadre du Règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit; souligne que, puisque le Semestre européen et le rapport sur l'état de droit seront publiés simultanément, ils doivent être conçus pour se compléter mutuellement; demande un renforcement de la coordination entre ces processus respectifs afin d'assurer cohérence, renforcement mutuel et cohérence des politiques, et souligne la nécessité pour les institutions responsables de travailler conjointement lors de la préparation de leurs analyses et recommandations;

i) considère comme une proposition importante et utile celle avancée par Liberties visant à s'assurer que les recommandations soient formulées selon les principes «SMART» - comportant une formulation claire et précise, une action attendue définie, l'identification de l'autorité responsable, des indicateurs mesurables et un délai concret pour la mise en œuvre; souligne qu'adopter une telle approche renforcerait la clarté, la comparabilité et la force exécutoire des recommandations, et améliorerait l'efficacité globale du cycle de suivi de l'état de droit;

j) estime qu'une réflexion supplémentaire devrait être menée sur l'introduction de sous-piliers dans le cadre d'évaluation de l'état de droit, afin de tenir compte des dimensions supplémentaires, telles que le suivi des crimes de haine et la sauvegarde de l'intégrité des processus électoraux, garantissant ainsi une évaluation plus complète et prospective;

k) invite la Commission non seulement à évaluer le degré de mise en œuvre des recommandations précédentes, mais également, si nécessaire, à en émettre de nouvelles; souligne que l'évaluation ne devrait pas se limiter à mesurer le progrès par rapport à l'année de rapport précédente, mais devrait refléter l'évolution globale depuis la publication de la recommandation initiale afin de fournir une base de référence claire pour la mise en œuvre; souligne que la formulation actuelle du rapport ne permet pas de comprendre avec précision si des progrès concrets ont été réalisés, la définition de «progrès» et les critères pour considérer une recommandation comme partiellement ou totalement mise en œuvre restant insuffisamment clairs; invite donc la Commission à adopter un langage plus précis, mesurable et temporellement défini lors de l'évaluation de la mise en œuvre;

l) demande à la Commission de clarifier sa méthodologie régissant la formulation des recommandations, y compris les critères utilisés pour déterminer si une recommandation est émise, et de préciser les indicateurs et jalons appliqués lors de l'évaluation d'une recommandation comme totalement, partiellement ou non mise en œuvre;

Or. en

Amendement 761
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. Phase 2: Résolution du Parlement européen
	souligne qu'à ce stade, le Parlement européen adopte chaque année un rapport d'initiative propre en réponse au rapport sur l'état de droit de la Commission; regrette que, en raison du calendrier actuel et de la proximité de la publication du nouveau rapport de la Commission, la position du Parlement n'ait jusqu'à présent pas pu être intégrée de manière significative dans le processus; affirme que le Parlement doit pouvoir exercer pleinement son rôle en veillant à ce que ses points de vue soient dûment pris en considération dans le cycle de l'état de droit; demande que ce rapport annuel apporte une valeur ajoutée tangible dans le cadre du cycle et, à cette fin, propose qu'il:
	a) soit publié à un moment plus approprié afin d'éviter tout chevauchement avec la publication du prochain rapport annuel de la Commission, renforçant ainsi la

capacité du Parlement à réagir en temps utile et garantissant que sa contribution soit dûment prise en considération; propose que, à l'avenir, la résolution soit adoptée au plus tard en mars, et souligne que l'adoption de la présente résolution dans un délai plus approprié montre qu'un tel ajustement est à la fois réaliste et pleinement réalisable;

b) fasse un meilleur usage des structures existantes, en particulier le groupe de suivi de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, pour organiser des auditions et des missions de recherche basées sur les questions identifiées par la Commission, lesquelles pourraient ensuite alimenter un processus de consultation structuré et informer la rédaction de son rapport ultérieur; souligne que le groupe de suivi de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux devrait être explicitement reconnu et inclus parmi les parties prenantes consultées par la Commission conformément au processus de consultation des parties prenantes, assurant ainsi une continuité institutionnelle et permettant au Groupe de suivi de contribuer formellement à la préparation de chaque évaluation nationale pour laquelle il a réalisé un travail spécifique;

c) rassemble les conclusions les plus pertinentes provenant du rapport de la Commission, des activités de suivi du groupe de suivi de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, des dialogues annuels du Conseil et des contributions des organisations de la société civile; mette en évidence tout aspect insuffisamment abordé ou omis dans le rapport précédent de la Commission et fournisse un résumé concis des développements les plus significatifs depuis la publication du dernier rapport, y compris une indication claire de la trajectoire, notamment pour les pays où une évolution négative ou un recul a été observé, afin que ces éléments

soient dûment pris en considération dans l'évaluation suivante;

d) mette en avant les bonnes pratiques identifiées lors de la réunion interparlementaire annuelle sur l'état de droit avec les parlements nationaux, afin de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de recommandations spécifiques;

e) évalue la mise en œuvre des recommandations annuelles précédentes de la Commission, fournissant une perspective pluriannuelle et déterminant si des évolutions positives ou négatives peuvent être observées par rapport aux observations antérieures, afin de dégager des tendances;

f) formule des recommandations à l'intention de la Commission concernant les cas dans lesquels elle estime que tout ou partie des paiements d'un État membre devrait être suspendu en cas de non-conformité aux valeurs de l'Union, à la charte des droits fondamentaux et aux principes de l'état de droit, et examine le recours possible à d'autres outils de mise en œuvre si nécessaire;

g) inclue une analyse approfondie de tous les pays pour lesquels une procédure au titre de l'article 7 a été activée, pour lesquels un instrument de conditionnalité financière est en vigueur ou pour lesquels des préoccupations graves et systémiques en matière d'état de droit ont été identifiées dans le rapport de la Commission; souligne qu'une telle évaluation approfondie devrait être réalisée par le groupe de suivi de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux, appuyé soit par un groupe d'experts reconnus en matière d'état de droit offrant une perspective externe indépendante, soit par le service de recherche du Parlement européen (EPRS), dont l'expertise indépendante renforcerait la base analytique du travail du Parlement et apporterait une

contribution précieuse aux efforts de suivi de la Commission;

h) identifie toutes les zones du droit de l'Union et les dispositions législatives spécifiques pour lesquelles aucune procédure d'infraction n'a été lancée malgré l'existence de préoccupations graves en matière d'état de droit, et invite la Commission à fournir une explication claire de ces lacunes dans l'application; souligne que le déclenchement rapide et cohérent des procédures d'infraction est essentiel pour garantir la primauté du droit de l'Union et l'égalité de traitement entre tous les États membres;

Or. en

Amendement 762
Sophie Wilmès, Moritz Körner, Hilde Vautmans, Malik Azmani, Irena Joveva, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Lucia Yar, Nikola Minchev, Krzysztof Śmiszek, Michał Wawrykiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 45 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 duodecies. Phase 3: Suivi par la Commission
	met en évidence que cette phase constituerait le «rendez-vous» pour la Commission afin de passer en revue les recommandations précédentes, d'évaluer leur niveau de mise en œuvre et de prendre dûment en considération le rapport du Parlement européen; souligne qu'il manque actuellement un point clair de responsabilité politique au sein du cycle; rappelle que, si la Commission peut et doit agir à tout moment en cas de violation des valeurs de l'Union, il devrait au moins y avoir une occasion annuelle pour faire le point sur les conséquences des conclusions du rapport et pour évaluer la manière dont les instruments

disponibles ont été utilisés; met l'accent sur le fait que la crédibilité de l'Union dépend non seulement de la possession d'une boîte à outils robuste pour protéger l'état de droit, mais également de son application cohérente et rapide; demande que, outre la présentation du rapport annuel sur l'état de droit en séance plénière en juin, la Commission fournisse également, à un moment distinct, un suivi structuré sur la manière dont la résolution et les recommandations précédentes du Parlement européen ont été prises en considération, en indiquant, le cas échéant, quels éléments ont été pris en considération ou non, avec justification et explication de la décision d'activer - ou non - un instrument financier ou autre; demande en outre un échange spécifique avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen sur ce suivi, afin de renforcer la responsabilité politique, le dialogue interinstitutionnel et la cohérence et la crédibilité globales du cycle de l'état de droit;

rappelle que chaque instrument disponible a ses propres spécificités et que la Commission doit conserver une flexibilité suffisante pour déterminer quel outil est le plus approprié dans chaque situation donnée; souligne néanmoins que cette utilisation doit être cohérente et coordonnée, et insiste sur le fait que la Commission ne doit pas adopter une approche minimaliste mais utiliser pleinement les instruments à sa disposition; souligne à cet égard que l'article 7 du traité UE est souvent qualifié à tort d'«option nucléaire», notant qu'il prévoit en réalité des mécanismes préventifs et des étapes intermédiaires, et qu'une telle comparaison est trompeuse, le but du mécanisme n'étant pas de «détruire», mais de protéger et préserver les valeurs fondamentales de l'Union;

Or. en

Amendement 763
Diana Riba i Giner

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil ***et*** à la Commission.	46. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil***,*** à la Commission***, à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, à l'OSCE, aux Nations unies ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres***.

Or. en